

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE ANALYSE DE LA PERCEPTION DES  
INTERVENANTES DES MAISONS D'HEBERGEMENT SUR LES FEMMES  
IMMIGRANTES RACISEES DANS UN CONTEXTE QUEBECOIS ET FRANCO-  
ONTARIEN

Salène DESAUGUSTE

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de  
Maîtrise en Sociologie Études de Femmes

*En mémoire de deux vies qui sont éteintes beaucoup trop tôt*

*Marie Elcie Alcide (ma tante)*

*Youdeline Michel Maximé (mon amie, 12 Janvier 2010)*

### *Remerciements*

*Je tiens d'abord à remercier mon créateur qui m'a donnée la force et l'intelligence de mener à bien ce travail.*

*Je remercie ensuite la Professeure Leila Benhadjoudja qui m'a accompagnée pendant tout le processus. Professeure, merci pour votre patience et votre implication dans la réussite de ce projet.*

*J'en profite pour remercier mes lecteurs critiques Professeure Sonia Ben Soltane et Professeur André Tremblay pour leur temps et leurs recommandations. Aussi, merci aux différentes participantes pour leur temps et le partage d'expérience.*

*Des remerciements spéciaux à ma famille qui m'a toujours soutenue dans mes entreprises : à ma mère, Philomène Alcide, mon père Lephète Désauguste, mes sœurs Frédeline et Christine Désauguste (merci à vous deux pour la relecture et les conseils), mon époux Patrick Dumornay (merci pour ton support inconditionnel).*

*Merci à mes amis et camarades Romane Emile, Orlando Ceide, Natacha Désulmé, Sandra Sagbohan, Daoud, Julio et Dalina Mérisier, Laurence Lainesse, Milot Eliassaint, Sandro Civil, merci à chacune et chacun de vous pour votre support durant cette expérience.*

*Merci !!!*

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> .....	iii
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	iv
SIGLES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
RÉSUMÉ .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL .....	5
<i>Les approches intersectionnelles dans les écrits féministes : apports et limites</i> .....	6
1.2. <i>Les théories féministes postcoloniales : une réflexion autant sur la pratique que sur les théories féministes.</i> .....	14
1.2.1. <i>La place des féministes dans les rapports de domination</i> .....	15
1.2.2. <i>Une conceptualisation de « Discours » selon la perspective de Michel Foucault</i> .....	18
1.2.3. <i>Les violences faites aux femmes au Québec et en Ontario francophone: pourquoi une lecture postcoloniale est-elle nécessaire?</i> .....	20
1.2.4. <i>Femmes immigrantes : une catégorie socialement et théoriquement construite</i> .....	23
1.2.5. <i>Pourquoi parler de femmes racisées</i> .....	28
1.2.6. <i>Immigration, identité nationale et intégration</i> .....	31
1.3. <i>Conclusion</i> .....	36
CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	38
2.1. <i>Orientation épistémologique et ontologique de la recherche</i> .....	38
2.2. <i>La méthodologie féministe et ses particularités dans la recherche</i> .....	39
2.3. <i>Intersectionnalité comme une approche méthodologique d'analyse</i> .....	41
2.4. <i>Contexte d'intervention au Québec et en Ontario Francophone</i> .....	43
2.5. <i>Processus du recrutement</i> .....	49
2.6. <i>Portrait des participantes</i> .....	52
2.7. <i>Méthode de collecte de données</i> .....	55

2.8. <i>Guide d'entretiens</i> .....	55
2.9. <i>Analyse de données</i> .....	56
2.10. <i>Considérations éthiques</i> .....	60
2.11. <i>Validité de la démarche méthodologique</i> .....	61
2.12. <i>Limites de la recherche</i> .....	63
3.1. <i>Une représentation ambivalente des « femmes immigrantes racisée »</i> .....	67
3.1.1. <i>Femmes sans statut</i> .....	69
3.1.2. <i>Femmes traditionnelles</i> .....	74
3.1.3. <i>Femmes vulnérables</i> .....	79
3.1.4. <i>Synthèse</i> .....	81
3.2. <i>La culturalisation des violences vécues par les femmes immigrantes racisées</i> .....	83
3.2.1. <i>Interprétation des violences vécues par les femmes à partir du sexisme et de la culture</i> .....	86
3.2.2. <i>La place accordée aux bagages culturels dans l'intervention auprès des femmes immigrantes et racisées</i> .....	94
3.2.3. <i>Confrontation des valeurs culturelles dans le contexte de l'intervention en cas de violence conjugale et / ou familiale.</i> .....	96
3.3. <i>Conclusion</i> .....	105
CHAPITRE.IV L'APPROCHE INTERSECTIONNELLE EN CONTEXTE D'INTERVENTION : ENTRE COMPREHENSION ET MOBILISATION DES DIFFERENTS FACTEURS D'OPPRESSION. ....	108
4.1. <i>Compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle</i> .....	109
4.2. <i>Les axes d'oppressions considérés dans l'intervention</i> .....	119
4.3 <i>Les obstacles à l'intégration de l'intersectionnalité dans le processus de l'intervention.</i> .....	128
CONCLUSION.....	131
ANNEXE - LETTRE DE RECRUTEMENT .....	150
ANNEXE - GRILLE D'ENTRETIEN .....	152
ANNEXE : FICHE SOCIODÉMOGRAPHIE .....	153

## SIGLES

SAE : Société d'Aide à l'Enfance

CEGEP : Collège d'Enseignement Général et Professionnel

CER : Comité d'Éthique de la Recherche

DPJ : Direction de la Protection de Jeunesse

MH : Maison d'Hébergement

MOFIF : Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes Francophones

ONU : Organisation des Nations-Unies

TCRI : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et  
immigrantes

VC : Violence conjugale

VF : Violence familiale

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Présentation des participantes.....	53
<b>Tableau 2</b> : Sommaire de données .....	57
<b>Tableau 3</b> : Sommaire des trois cas de figures associés aux femmes immigrantes racisées.....	66

## RÉSUMÉ

Les violences en contexte conjugal ont fait objet de pas mal de recherches en sciences humaines et sociales. Les recherches féministes, du courant postcolonial notamment, se portent sur les défis de l'intégration des immigrantes dans les sociétés occidentales et les perceptions des personnes hôtes en général, et dans les mouvements féministes en particulier. Dans un contexte québécois et franco-ontarien, les recherches ont fait état de multiples besoins et obstacles rencontrés par les femmes immigrantes, surtout en lien aux violences conjugale et familiale. *Comment les intervenantes des Maisons d'hébergement et centres pour femmes interprètent-elles les violences faites aux femmes immigrantes racisées<sup>1</sup> ? Autrement dit, comment les discours des intervenantes des maisons d'hébergement prennent-ils en compte le parcours migratoire de ces femmes ?* Partant de cette question, la présente recherche vise alors à analyser la perception des intervenantes des maisons d'hébergement et centres sur les femmes victimes de violence, et du coup comprendre dans quelle mesure l'approche intersectionnelle est mobilisée dans leur intervention par rapport aux multiples facteurs qui structurent l'expérience de violence des femmes immigrantes racisées au Québec et en Ontario (francophone). De ce fait, des entrevues semi dirigées ont été faites auprès de neuf intervenantes de maisons et de centres d'hébergement pour femmes victimes de violence dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Ces discussions ont permis de comprendre que la mobilisation d'une approche intersectionnelle dans l'intervention auprès des femmes issues de l'immigration reste un véritable défi pour les intervenantes. Les conceptions stéréotypées

---

<sup>1</sup> L'adjectif « racisé » est ajouté aux thèmes « femmes immigrantes » parce que toutes les femmes immigrantes ne vivent pas les mêmes expériences de violence selon qu'elles vivent des discriminations raciales.

de ces dernières se construisent autour de la complexité des vécus et de l'impossibilité des intervenantes d'aller au-delà de la reconnaissance des facteurs d'oppression.



## INTRODUCTION

Le Canada est désormais reconnu comme l'un des pays de l'Amérique du Nord ouvert à l'immigration. Depuis les décennies soixante-dix (Labelle, 2008), les politiques provinciales et fédérales s'accordent à trouver les meilleurs moyens d'attirer plus d'immigrants qualifiés. Ce projet tend à prendre plus d'ampleur en répondant à des objectifs économiques et politiques particuliers. En ce sens, l'Immigration Réfugiés, et Citoyenneté Canada (IRCC) espère plus de 300 000 immigrants pour l'année 2018, un nombre qui risque d'augmenter en 2019<sup>2</sup>. Le Canada répartit ses immigrants-es en trois catégories : les immigrants-es économiques qui répondent aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre dans les provinces (Paquet, 2016) et qui immigreront pour des projets économiques personnels ou familiaux; les immigrants-es du regroupement familial; et les immigrants-es humanitaires qui sont principalement les demandeurs d'asile et les réfugiés (Gilbert et Prévost, 2009; Hudon, 2015). Pour chacune de ces catégories, il existe des politiques et des lois définissant les critères d'admissibilité. Ces politiques ne sont pas sans conséquence, c'est une des raisons pour lesquelles plusieurs recherches se portent sur les défis d'intégration des populations immigrantes au Canada.

Selon Statistique Canada, 52% de la population immigrante canadienne sont des femmes (Castro Zavala, 2013). Les recherches portant sur leur vulnérabilité par rapport aux violences conjugales ont fait état de plusieurs facteurs rendant complexe leur vécu de violence dans un contexte canadien (Benhadjoudja, 2011 ; Corbeil et Marchand, 2006 ;

---

<sup>2</sup> Communiqué de Presse (Novembre 2017) [https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2017/11/communiqu%C3%A9\\_batirlav%C3%A9nir%C3%A9conomiqueducanada.html?\\_ga=2.203961680.1514012791.1524526456-724616872.1524526456](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2017/11/communiqu%C3%A9_batirlav%C3%A9nir%C3%A9conomiqueducanada.html?_ga=2.203961680.1514012791.1524526456-724616872.1524526456)

Hajdeman, 2016). Les données statistiques sur les violences conjugales vécues par les populations minoritaires sont souvent partielles (Brogard, 1999 dans Benhadjoudja (2011). Toutefois, pendant les dernières années, on remarque une prévalence du taux de violence conjugale dans les populations immigrantes (Castro Zavala, 2013).

Alors que le nombre de femmes dites immigrantes qui sollicitent les services d'aides des maisons d'hébergement pour femmes violentées ne cesse d'augmenter, certaines maisons déplorent le manque de place pour répondre à toutes les demandes<sup>3</sup>. Mais aussi, de plus en plus de recherches s'intéressent à l'intervention offerte par les ressources d'aide comme les maisons d'hébergement en vue de comprendre leur travail par rapport aux femmes immigrantes. Il est important de connaître les différentes démarches de l'intervention, les ressources disponibles et les multiples luttes menées jusque-là contre les violences conjugales. Mais il est tout aussi important de comprendre comment on perçoit les femmes auprès de qui on intervient. Dans le cas qui m'intéresse ici, il s'agit de comprendre à travers quelles lunettes les intervenantes des maisons d'hébergement et centres pour victimes de violence analysent le vécu des femmes immigrantes racisées et comment on les perçoit dans la relation d'aide.

A l'ère des études postcoloniales, notamment en études féministes, s'arrêter à la compréhension des étapes de la recherche d'aide et du processus d'aide ne permet pas de saisir tous les enjeux entourant l'intervention féministe en maisons d'hébergement. En quoi des facteurs comme la *race*, la classe interfèrent-ils avec le genre pour produire une expérience particulière de violence et comment le plan d'intervention permet de saisir cette dimension dans le vécu de violence chez les femmes immigrantes racisées? Dans un

---

<sup>3</sup> Sondage réalisé en 2016 par l'Alliance des Maisons de 2<sup>e</sup> étape, sur les besoins de ressources en 2e étape pour les femmes victimes de violence au Québec.

contexte canadien et québécois, comment la perception de celles qui viennent d'ailleurs influence la perception des intervenantes elles-mêmes?

Cela dit, l'intervention en Maisons d'hébergement et Centres pour Femmes victimes de violence, en tant que pratique féministe, suscite un bon nombre de recherches en sciences sociales, plus particulièrement dans le domaine de la sociologie. Au Canada, il s'agit d'un champ de recherche très exploité, car ce service d'accompagnement a été l'un des premiers à être mis en place pour lutter contre la domination patriarcale dans la société et venir en aide aux femmes victimes de violence. De nos jours, l'intervention auprès des femmes et des filles est d'autant plus questionnée car il y a une plus grande prise en compte des diverses origines et positions des femmes. A cet effet, l'immigration et les bagages culturels des femmes issues deviennent incontournables dans l'étude d'une telle pratique.

Selon les différentes littératures scientifiques parcourues, il apparaît que les femmes ayant immigré au Canada, plus spécifiquement au Québec et en Ontario, sollicitent des services des maisons et centres autant que les femmes natives du pays. Il s'avère donc pertinent de se demander : *Comment les intervenantes des Maisons d'hébergement et centres pour femmes interprètent-elles les violences faites aux femmes immigrantes racisées<sup>5</sup> ? Autrement dit, comment les discours des intervenantes des maisons d'hébergement prennent-ils en compte le parcours migratoire de ces femmes ?*

Cette recherche se porte sur des entrevues réalisées avec des intervenantes en maison d'hébergement dans les provinces du Québec et d'une partie de l'Ontario

---

5

L'adjectif « racisé » est ajouté aux thèmes « femmes immigrantes » parce que toutes les femmes immigrantes ne sont pas racisées, et elles ne vivent pas les mêmes expériences de violence selon qu'elles vivent des discriminations raciales.

francophone (Ottawa) et analyse leur compréhension des violences faites aux femmes immigrantes racisées à la lumière des théories féministes postcoloniales.

De ce fait, le travail comporte quatre chapitres distincts. Dans le premier chapitre, est présentés l'ensemble des concepts du sujet et les débats féministes autour des violences faites aux femmes, de l'approche intersectionnelle et des théories postcoloniales. Dans ce même chapitre, j'ai fait une tentative de problématisation des thèmes « femmes immigrantes » en vue de démontrer la charge idéologique de son utilisation même à l'intérieur de cette recherche. Le deuxième chapitre développe les différentes démarches méthodologiques de la recherche qui permettent de répondre à la question de départ. Les deux derniers chapitres portent essentiellement sur l'analyse des données empiriques recueillies dans les entrevues. Par conséquent, le troisième chapitre fait une analyse de trois cas de figure associés aux femmes immigrantes et racisées. Vient ensuite une analyse sur la culturalisation des violences vécues par ces femmes dans la dynamique de l'intervention. Quant au quatrième chapitre, il présente la compréhension des intervenantes sur l'approche intersectionnelle et les différents axes considérés comme oppressifs dans l'intervention. En ce sens, les sections de ce chapitre portent sur les limites du plan d'intervention à considérer la position intersectionnelle des femmes sollicitant de l'aide des maisons d'hébergement et les centres pour femmes. Le travail se conclut par une synthèse des différents points développés et une ouverture sur des pistes de réflexion.

## CHAPITRE I. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Le présent chapitre se veut une partie visant à placer les thèmes et les concepts utilisés dans la recherche dans le corpus théorique choisi pour l'analyse qui suit. Il ne s'agit pas d'une tâche anodine car les concepts et les thèmes n'ont pas des définitions arrêtées. Ils prennent sens dans un ensemble de compréhension de la réalité étudiée. De ce fait, il convient d'éclaircir les mots clés de la question de recherche par rapport aux théories féministes postcoloniales à travers lesquelles les données empiriques seront analysées.

Sur ce, non seulement l'approche intersectionnelle est étudiée dans sa spécificité dans la compréhension des problèmes vécus par les femmes, mais aussi, un accent particulier est mis sur l'appropriation de ladite approche spécifiquement dans le milieu francophone du Canada, spécifiquement le Québec et la partie francophone de l'Ontario. Les idées qui s'enchaînent se portent sur les théories féministes postcoloniales et leur apport dans la réflexion sur la conception de l'autre, ce qui revient à notre question de recherche.

Le chapitre se subdivise en deux grandes sections: la première se porte sur les grandes idées théoriques constituant l'approche intersectionnelle en études féministes; la deuxième section présente un survol sur les théories féministes postcoloniales. Dans la deuxième partie du chapitre, différentes sous-sections se suivent en abordant la notion de discours selon la perspective foucauldienne, et aussi les violences faites aux femmes, les questions d'immigration et de la nationalité sont problématisées à la lumière des travaux

des féministes postcoloniales en vue de situer l'analyse qui suivra dans les chapitres trois et quatre.

*Les approches intersectionnelles dans les écrits féministes : apports et limites*

« *It begins with the key observation that each person simultaneously belongs to multiple social categories and that these categories are mutually constitutive [...] Second group identities based on the intersection of ethnicity and gender.... are unique and cannot be understood by simple adding together the ingredients of each separate identity...* » (Ghavami & Peplau, 2012: 114). Selon cette citation chacun-chacune et non uniquement un groupe de personnes est un sujet intersectionnel. Pour les auteures, il n'y a pas une personne ou un groupe de personnes plus intersectionnel que d'autres. Il ne s'agit pas non plus d'une propriété de certaines catégories de personnes spécifiquement (Chauvin et Jaunait, 2015). En d'autres termes, parler d'intersectionnalité n'implique pas une essentialisation du sujet.

D'entrée de jeu, il est impératif de situer cette approche au niveau épistémologique et aussi bref que possible, lier cette épistémologie au contexte historique de l'approche. Tel qu'avancé par les auteures préceuses, l'analyse féministe intersectionnelle part du principe fondateur selon lequel chaque femme est comprise dans au moins deux groupes subordonnés (Crenshaw, 2005). Ce qui rend le « sujet intersectionnel », à savoir *femmes*, un sujet politique de par sa position dans les rapports de pouvoir, et non pas, par les identités qu'on lui attribue (Dorlin, 2008). Par conséquent, les expériences de ces sujets politiques doivent être comprises dans le contexte des relations de pouvoir issues des catégories sociales (Ghavami & Peplau, 2012). L'approche intersectionnelle et l'analyse y relative dépasse la reconnaissance des

multiplicités des catégories pour considérer leurs interactions et la dynamique de reproduction des rapports sociaux inégaux (Bilge, 2009). En d'autres termes, l'objet de l'approche intersectionnelle consiste à étudier l'imbrication des rapports de domination de race, de genre, de classe (Bilge, : 2009).

L'approche intersectionnelle désapprouve le cloisonnement et la hiérarchisation des systèmes des catégories de sexe, de genre, de classe, de race, etc. (Bilge, 2009 ; 2010) et du même coup, rejette leur somme et leur multiplication (Bilge, 2010 ; Chauvin et Jaunait, 2015). Il faut mentionner aussi que lesdites catégories ne s'agissent pas de catégories préexistantes (Bilge, 2010 ; Chauvin et Jaunait, 2015), mais plutôt des catégories co-construites (Bilge, 2010). Il ne suffit pas seulement de les constater, mais surtout de tenir compte et d'analyser les dynamiques de leur construction et des liens entretenus entre elles (Goel, 2015). De là, vient un élément fondamental de l'approche intersectionnelle qu'est la simultanéité. Non seulement il nécessite la considération de toutes les catégories identitaires, mais surtout, elles doivent être examinées dans leur influence concomitante (Bilge, 2010; Baril, 2013; Carastathis, 2014). « *Intersectionality implies that social positions can never be explained by the influence of one power relation alone, not even by the addition of the influences of several power relations, but always by the influence of several power relations together.* » (Goel, 2015: 30)

D'où le refus de considérer une « oppression commune » à toutes les femmes uniquement basées sur le patriarcat (Chauvin et Jaunait, 2015). En d'autres termes, il est impératif de faire cas de l'expérience du patriarcat en lien avec les autres systèmes d'oppression qui ne cessent de s'influencer mutuellement et simultanément. L'approche intersectionnelle en fin de compte remet en cause toute tentative de généralisation de cas à partir d'au moins un système d'oppression.

Alors, il n'est pas étonnant qu'elle soit une approche s'intéressant particulièrement à la représentation des femmes de par leur position et leur positionnement social.

Trois perspectives théoriques ont, principalement, traversé les courants féministes (Bilge, 2010 :1 ; Goel, 2015) : 1) la perspective moniste qui considère un seul système d'oppression des femmes 2) la perspective pluraliste qui fait soit l'addition soit la multiplication de plusieurs systèmes d'oppression tel que race- sexe- classe et 3) la perspective holiste, dans laquelle l'intersectionnalité trouve son fondement, stipule que les systèmes d'oppression sont imbriqués et interdépendants (Bilge, 2010). Les féministes holistes critiquent les deux premières approches soit pour avoir ignoré les autres systèmes soit pour les avoir comptés ou additionnés, par exemple: considérer des femmes comme doublement victimes d'oppression ou triplement victimes de violence (deux ou trois systèmes) (Bilge, 2010 : 45). Par conséquent, l'intersectionnalité théorise plutôt le croisement de plusieurs rapports de domination (Bilge, 2010).

Les oppressions n'évoluent pas de façon fragmentaire ni superposée ni additionnée, mais elles sont imbriquées et unifiées (Lépinard, 2015). Dans ce même cadre de pensée, Lépinard (2015) avance que cette imbrication façonne la subjectivité des femmes dont l'identité est comprise dans l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression. Elle continue pour critiquer les recherches féministes qui abordent les problématiques des femmes uniquement dans une logique binaire : inclusion/ exclusion (Lépinard, 2015). Étant donné que son étude comparative se portait sur le rapport du nationalisme et le concept d'inclusion au Canada et en France, Lépinard (2015) propose de dépasser les projets nationalistes de manière à avoir plus de répertoires inclusifs qui traitent les questions intersectionnelles. Autrement dit, les projets nationalistes tels que

élaborés ne permettent pas de proposer des issues inclusives pour les femmes qui ont un parcours migratoire.

Crenshaw (2015) nous présentent au moins deux types d'intersectionnalité : l'intersectionnalité structurelle et l'intersectionnalité politique. La première renvoie à des facteurs qui structurent la vie sociale, la trajectoire et les expériences des femmes et qui les empêchent de se libérer facilement des jugs de l'oppression. La seconde présente au contraire l'incapacité des mouvements féministe et antiraciste à saisir l'intersection entre le sexe et la race. Ce qui sous-entend que les politiques proposées par ces deux mouvements ont du mal à représenter les intérêts des femmes racisées (Crenshaw, 2015). Par conséquent, ils reproduisent les formes de dominations sur les femmes (Crenshaw, 2015). Carastathis (2014 : 307) souligne une troisième définition de Crenshaw, « *representational intersectionality* » qui renvoie à « la construction des images des femmes de couleur à travers le sexisme et le racisme dans les discours et la manière dont les représentations marginalisent et reproduisent l'objectivation des femmes de couleur » (traduction libre).

Les grandes lignes théoriques et politiques de cette nouvelle façon d'aborder les problématiques féministes ont été présentées dans le manifeste du Combahee River Collective qui constitue l'œuvre phare de l'intersectionnalité féministe (Bilge 2010 ; Bourque, & Maillé, 2015 ; Maillé, 2014). À présent, les théoriciennes parlent des intersectionnalités, parce que le concept fait objet de plusieurs usages dans le milieu de la recherche, tantôt il est utilisé pour parler d'une approche théorique, tantôt comme un outil méthodologique (Harper et al, 2012). Élaboré en milieu anglophone par des féministes afro-américaines, il a été vite récupéré par les féministes francophones européennes et notamment québécoises. En effet, son succès au Québec et au Canada pourrait s'expliquer par ses principes directeurs qui permettent de mieux saisir la réalité des

femmes issues de communautés ethniques et culturelles diverses : la capacité à se rendre compte de l'imbrication, de tenir compte de la simultanéité des systèmes d'oppression, le savoir situé et la critique des mouvements monistes (Bilge, 2010 : 49). À ce sujet, Carastathis (2014) parle plutôt de bénéfices d'une méthodologie intersectionnelle ou encore d'un cadre théorique intersectionnel : Simultanéité- complexité- irréductibilité- inclusivité. Ils favorisent la prise en compte de l'entrecroisement de diverses catégories analytiques. D'un point de vue plus restreint, un nombre non négligeable d'études s'inscrivant dans un cadre d'analyse intersectionnel se penche sur les violences vécues par les femmes. Les apports de Crenshwa (2015) dans la problématisation d'une violence structurelle ont marqué ce champ d'étude. Cet intérêt des théoriciennes intersectionnelles pour le champ des violences peut se comprendre par un souci d'expliquer la difficulté de plusieurs des femmes à sortir du cycle de la violence. Au Canada, et au Québec en particulier, les chercheuses n'exemptent pas de ce besoin de compréhension et d'explication. En effet, Bourque et Maillé (2015 :2) constatent que l'approche intersectionnelle est appréhendée de manières diverses dans le monde francophone: il est constaté aussi un « vent d'intersectionnalisation » au Québec (ibid p.1). L'utilisation de l'intersectionnalité, tantôt comme théorie/ approche tantôt comme méthode d'analyse (Baril, 2013 :34), devient de plus en plus fréquente. Pourtant, selon les auteures, il ne s'agit pas d'un concept nouveau en sciences sociales ni même en recherches féministes. Effectivement, depuis les décennies soixante-dix et quatre-vingt, les critiques des féministes afro-américaines ont été suffisamment fondées pour mettre en branle le féminisme mainstream de l'époque et ont exigé une révision de la théorisation des systèmes d'oppressions vécues par les femmes (Bilge, 2009 ; Bourque, & Maillé, 2015; Harper & Kurtzman, 2014; Maillé, 2014).

Harper et ses collaboratrices (2012) soulignent plusieurs grands apports de l'approche intersectionnelle dans les études féministes principalement : elle a permis de comprendre et de théoriser les rapports entre les systèmes d'oppression ; elle sert de cadre analytique, entre autres, pour déconstruire des discours et en proposer d'autres sur les réalités oppressives des femmes. Cependant, plusieurs débats critiques tournent autour de l'intersectionnalité. Certaines féministes se questionnent sur comment théoriser l'imbrication des rapports pour ne pas tomber dans le piège de la hiérarchisation de ces rapports. D'autres se préoccupent davantage du binôme théorisation/activisme qui reste une composante de la démarche intersectionnelle. À ces deux préoccupations, Bilge (2010) s'appuie sur les travaux de Patricia Hill Collins et tente d'apporter des éléments de réponse (p. 60). Selon son point de vue, on ne peut pas éviter de contextualiser les oppressions (sexe-race-classe), dépendamment du contexte d'analyse, il y aura un d'entre eux qui va primer (Bilge, 2010). Cela ne veut pas dire qu'on abandonne la démarche intersectionnelle. De préférence, elle recommande d'arrimer les objectifs activistes aux objectifs théoriques au lieu de chercher à les opposer. À ce propos, Crenshaw (2005) l'une des pionnières de cette théorie, place le genre et la race à la base de la formation des classes sociales telles que nous les connaissons aujourd'hui. Ce qui voudrait dire que malgré tout effort de ne pas les classer en termes d'importance, il faudrait reconnaître que ces deux systèmes d'oppression sont incontournables dans l'analyse des rapports sociaux de domination.

Outre de ces deux points relevés précédemment, certaines critiques adressées à l'intersectionnalité peuvent se résumer sous trois autres aspects : premièrement, on lui reproche de ne pas avoir une théorie unifiée (Lépinard, 2005 :108). Selon l'auteure, bien que le mouvement théorique de l'intersectionnalité marque un tournant révolutionnaire dans la pensée féministe, il n'apporte pas de nouveaux concepts pour décrire

l'intersection et l'entrecroisement dont il est question (ibid.). Deuxièmement, on constate qu'il n'y a pas un « véritable projet » politique dans l'intersectionnalité (Bourque et Maillé, 2015). Elle ne propose pas de moyen pour dépasser les oppressions. De là, les théories postcoloniales viennent prolonger l'analyse intersectionnelle (Maillé, 2014). Il ne s'agit donc pas de deux approches opposées, mais complémentaires. Troisièmement, d'autres critiques visent plus particulièrement l'orientation épistémologique des premiers travaux sur l'intersectionnalité. En effet, l'approche structurelle très présente chez les précurseurs-Es de l'intersectionnalité a été critiquée par les théoriciennes socio-constructionnistes (Harper et coll., 2012). Ainsi, elles reprochent à Collins, bell hooks et Crenshaw le fait de considérer uniquement le côté négatif du pouvoir dans les rapports sociaux et de considérer les identités comme des étiquettes (Harper et al, 2012). Les théoriciennes socio-constructionnistes accordent plus d'importance au récit, au discours, à ce que la personne raconte de ce qu'elle vit. Harper et ses collaboratrices partagent la position d'Anthias (2008) en proposant de tenir compte de la position sociale, du positionnement social et de l'interaction dans les analyses intersectionnelles (Harper et coll., 2012; Anthias, 2008).

Plusieurs ont mis en dialogue les théoriciennes de l'intersectionnalité avec celles des études postcoloniales et postmodernes (Davis, 2015). Cette tentative de mise en relation peut être due à leur distance par rapport au féminisme de la deuxième vague qui homogénéisait les femmes sous la légende du sexisme et de la domination patriarcale. Pour Davis (2015 :6), le problème du rapport entre race, sexe et genre posé antérieurement par le courant féministe postmoderne se repose à travers l'intersectionnalité dans une perspective nouvelle. Tout comme, l'intersectionnalité semble conceptualiser la notion d'identité retrouvée aussi dans les travaux des féministes dites postcoloniales (Davis, 2015). Toujours dans le même courant d'idées, Azadeh

(2010) considère les féministes noires dans les courants décolonial et postcolonial parce que, selon elle, ces féministes participent toutes dans la lutte pour mettre fin à la « *violence épistémologique* » qui constitue le fondement du projet postcolonialiste (2010 :1). De même, des féministes comme Benelli, Delphy, Falquet, Hamel, Hertz et Roux (2006 :7) considèrent le *Black Feminism* comme l'un des mouvements qui a conduit aux études féministes postcoloniales. On peut parler de rupture et/ou de continuité, mais on ne peut pas ignorer que l'approche intersectionnelle et les théories féministes postcoloniales partagent un lien épistémologique.

Dans le cadre de cette recherche, l'intersectionnalité peut être considérée dans cette perspective de continuité et de rupture avec les théories féministes postcoloniales. En ce sens, elle est prise en compte dans le cadre théorique pour mieux analyser sa possible application dans le travail d'intervention offert dans les maisons et centres d'hébergement, et principalement pour comprendre quelles sont les femmes qui sont construites comme intersectionnelles dans le processus de l'intervention. Delà on revient à la notion de la représentation des femmes victimes de violence et la prise en compte de la simultanéité des systèmes d'oppression qu'elles vivent.

Toujours dans l'intention de situer théoriquement l'objet d'étude, la section suivante présente les grandes lignes des théories postcoloniales pouvant aider à analyser la perception des intervenantes sur les femmes racisées victimes de violence. Dans cet objectif, la section a des sous-sections portant sur la nécessité de porter de nouveaux regards sur les violences que vivent les femmes racisées dans un contexte post-migratoire.

*1.2. Les théories féministes postcoloniales : une réflexion autant sur la pratique que sur les théories féministes.*

Les théories féministes postcoloniales prennent leur source dans plusieurs grands courants de pensée, principalement : les études postcoloniales, les études subalternes et les travaux des féministes dissidentes (Azadeh, 2010 ; Dechaufour, 2008 ; Maillé Chantal, 2007). Les études postcoloniales se caractérisent par leur hétérogénéité, leurs luttes anticoloniales et anti-impérialistes (Monguin et Coll., 2006). Dans son entretien sur les études postcoloniales, Achil Mbembe auteur du texte « De la postcolonie », affirme que les théories postcoloniales visent à détruire «la prose coloniale » ou encore le « montage de mensonge » sur lequel le projet impérial a été construit en créant des représentations et des formes symboliques de l'autre (Monguin et coll. 2006). Bien que les féministes reprochent aux études postcoloniales leur androcentrisme, elles s'en inspirent grandement (Dechaufour, 2008).

Quant aux études subalternes dans lesquelles Gayatri C. Spivak a joué un rôle capital, elles posent le problème des rapports de pouvoir dans les discours et la représentation de l'autre (Maillé, 2007). La notion de représentation peut prendre deux sens pour Spivak (1988)<sup>8</sup> : d'abord, représenter dans le sens de parler pour ou à la place de quelqu'un-e, ensuite il peut s'agir de dresser le portrait de l'autre (2009 : 24-27). Dans cette même logique de représentation, des auteures comme Mohanty, Spivak et Uma dénoncent le processus d'infériorisation culturelle et le déni de la « blanchité <sup>9</sup>» par les féministes de la deuxième vague (Maillé, 2007). En ce sens, la rupture des féministes

---

8

Selon la traduction de Jérôme Vidal publiée en 2009 dans les Éditions Amsterdam.

<sup>9</sup> Elles désignent par-là l'ensemble des privilèges que certaines femmes jouissent sous la base de la blancheur de leur peau. (Maillé Chantal, 2007)

postcoloniales avec celles de la deuxième vague est marquée par : « *La dénonciation de l'impérialisme discursif d'un certain féminisme occidental de la 2<sup>e</sup> vague et de son discours de victimisation des « autres » femmes.* » (Maillé, 2007 : 96).

Les deux tâches majeures des théoriciennes féministes postcoloniales consistent à « *racialiser le féminisme blanc* » et à « *intégrer les préoccupations féministes dans les conceptualisations du colonialisme et du postcolonialisme.* » (Azadeh, 2010 :2). En d'autres termes, il s'agit de « *comprendre les rapports de sexe dans leur dimension historiquement et géographiquement colonisée et racisée* » [Spivak (1985) cité par Duchaufour, 2008 : 99]. Partant de là, on peut constater le lien entre les théoriciennes de l'intersectionnalité et celles qui se réclament du postcolonialisme. Les préoccupations liées à la race, principalement, ont marqué la rupture avec le féminisme de la 2<sup>e</sup> vague.

### *1.2.1. La place des féministes dans les rapports de domination*

Selon la perspective de Spivak (2009), il n'y a pas un écart entre le fait de théoriser et celui de pratiquer. Donc, théoriser c'est aussi pratiquer. Dans ce même cadre de pensée, elle remet en question les mécanismes mis en place pour expliquer une réalité selon les discours dominants déjà existants. Comment représente-t-on l'Autre, cet autre qu'elle considère comme le sujet colonial ? À mon avis, le sujet Autre peut être attribué à ce qu'elle appelle subalterne. Il est tout aussi évident que le statut de l'Autre ou des subalternes est défini en fonction du statut du sujet qui lui est symétrique. Autrement dit, dans le cas de la femme, son statut est déterminé par rapport à celui de l'homme. Spivak répond à sa question principale pour dire que les subalternes ne peuvent pas parler parce que leur parole n'est pas prise en compte. Par ailleurs dans une perspective de genre,

cette évidence est d'autant plus problématique pour les femmes subalternes (Marteu, 2010).

Pour revenir au discours, on se sert des discours libéraux occidentaux pour réduire les subalternes au silence (Maillé Chantal, 2007). Ce silence s'impose en ignorant la conscience et la pensée des subalternes (Marteu, 2010). En d'autres mots, l'agentivité des femmes et leur capacité de résistance se trouvent étouffer par un besoin de les représenter, du coup de parler à leur place (Spivak : 2009 ; Courchesne : 2016). Dans le même ordre d'idées, Taïbi (2015) dénonce une lacune dans la revue de littérature sur les femmes arabes et musulmanes victimes de violence conjugale au Québec. Selon l'auteure, les recherches expliquent le comportement de ces femmes à partir des ressources qu'elles ont sollicitées en termes d'aide à la violence. Cette démarche méthodologique fait en sorte qu'aucune de ces femmes n'a pas été contactée dans ces recherches (Taïbi, 2015 : 169).

Dans cette perspective, les théories postcoloniales dénoncent et déconstruisent ces discours en expliquant les oppressions à partir d'une analyse sur le racisme, l'esclavagisme et la colonisation (Maillé, 2014 ; Courchesne, 2016). Ce contexte, dit postcolonial, met en évidence le rapport entre des femmes issues des colonies et des femmes et des hommes appartenant aux anciennes métropoles. Ces théories s'intéressent notamment à la façon dont les rapports continuent d'être façonnés par le colonialisme ou le néocolonialisme (Maillé, 2014). D'où les apports des féministes comme Spivak et Mohanty dans la théorisation de ces rapports, particulièrement dans la définition du sujet *Autre*.

De plus, ces théories « *ont approfondi la question de la matrice du pouvoir prenant en compte l'imbrication de système de domination* » (Curiel, 2010 : 2017). Le concept de « *matrice du pouvoir* » a été fondamentalement théorisé par Patricia Hill

Collins pour montrer comment les systèmes de race, de sexe et de classe notamment ont affecté les femmes (ibid.). Plus spécifiquement, ce concept renvoie à la manière dont les systèmes d'oppression se croisent (Collins, 2000 :18). Bref, Cette approche permet de « *comprendre les rapports de sexe dans leur dimension historiquement et géographiquement colonisée et racisée* » Dechaufour (2008 :99).

Spivak (1988) continue sa réflexion pour se demander à travers le concept de « *subalterne* » comment les femmes du Tiers-Monde dans leur position de subalterne arrivent à se faire entendre par les autres femmes occidentales dans la problématisation des oppressions (Maillé, 2007). Ce questionnement autour de la représentation des femmes a permis à Spivak (2009) de déconstruire, entre autres, les discours sur les veuves indiennes de son étude de cas et de placer les prises de décision des autorités coloniales dans un contexte occidental, en vertu de leur point de vue de dominant.

Chandra Mohanty, de son côté, théorise les rapports entre femmes du Tiers-Monde (positionnées géographiquement et socialement) et les féministes occidentales. Elle questionne et analyse les mécanismes de construction d'un « *sujet monolithique du Tiers-Monde* » dans les recherches féministes (Mohanty, 2009). La construction de l'image des femmes du Tiers-Monde est fonction de celle des femmes occidentales qui se définissent comme supérieures, émancipées, autonomes et libres (Mohanty, 2009 ; Duchaufour, 2008). Ce qui sous-tend que l'émancipation des femmes de l'Occident est définie par rapport aux conditions des femmes du Tiers-Monde. Selon l'auteure indienne, le fait de marginaliser les voix des femmes racisées fait en sorte de les considérer comme un bloc « *homogène et monolithique* » (Mohanty, 2009) Voilà pourquoi il est important de savoir qui prend la parole au nom de qui. Elle reprend donc le questionnement de Spivak. Ainsi le rapport entre le pouvoir et la production du savoir est mis en lumière (Benelli et

collab. 2006) pour dénoncer l'occultation et la marginalisation des voix des femmes racisées.

Sachant que les premières théories féministes ont été élaborées par des féministes issues de la classe moyenne blanche (des pays occidentaux), les revendications étaient portées essentiellement sur le sexe (Duchaufour, 2008). Ainsi donc, on reconnaît leur privilège par rapport à leur « blanchité » de ne prioriser que les rapports sociaux de sexe. Les féministes du courant mainstream tentent d'intégrer les critiques des femmes racisées dans leur agenda sans pour autant remettre en question leur modèle d'analyse des systèmes d'oppression (Narayan et Harding, 2000 citées par Duchaufour, 2008). Par conséquent, leur analyse et leur proposition pour l'émancipation présentent encore des lacunes par rapport à la réalité des femmes racisées (femmes non-occidentales) (Azadehh, 2010).

De ce fait, il s'avère important de comprendre, dans le cas-ci, dans quel angle les problématiques de violence ont été abordées ; la logique des issues offertes aux femmes pour sortir des cycles de la violence ; comment perçoit-on la catégorie de femmes immigrantes et comment cette perception est portée au niveau discursif.

### *1.2.2. Une conceptualisation de « Discours » selon la perspective de Michel Foucault*

Dans cette même lignée théorique, le concept de discours tel que défini par Foucault peut trouver une certaine résonance chez les féministes postcoloniales. En effet, Foucault appelle discours « *un ensemble d'énoncés qui peuvent appartenir à des champs différents, mais qui obéissent à des règles de fonctionnement communes* » Revel (2002 :19). Foucault (1969) parle de description des événements discursifs qui suppose une remise en question des énoncés. Pourquoi tel énoncé est apparu à un moment précis

et non pas tel autre ? Il croit que « *dans toute société, la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers...* » Foucault (1971 : 10-11). Aussi, le philosophe français établit le lien entre le désir et le pouvoir qui sont ancrés dans les discours et soutient que le discours reste un outil de lutte pour le pouvoir (op.cit. p.12) Voilà pourquoi, il est important pour Foucault de : « *...saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son évènement, de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être reliés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut...* » (Foucault, 1969 : 40). En même temps que le discours peut exclure d'autres discours, il peut être lui-même objet d'exclusion. C'est ce que l'auteur appelle les systèmes d'exclusions des discours (Foucault, 1971) soit les interdits ou les tabous, les partages/rejets et la volonté de vérité. Selon son point de vue tous les discours ne sont pas considérés comme vérités ni non plus n'ont pas reçu le même traitement par la société.

Ceci dit, le discours ou l'énoncé doit être considéré dans son contexte de production et dans son rapport avec d'autres discours. Pour revenir à ce que disaient Harper et Coll. (2012), le discours ou le récit doit être appréhendé en tenant compte de la position sociale, du positionnement social et de l'interaction entre les personnes qui le produisent. J'ajoute aussi que les discours ne doivent pas être généralisés ni être considérés comme éléments durables. Si on prend l'exemple de Foucault sur la parole du fou et le fou lui-même dans un instant sa parole peut exister et faire objet de vérité et de sagesse et d'un autre instant il peut perdre toute trace d'existence.

Tenant compte de ces considérations théoriques, les énoncés ou encore les productions discursives des intervenantes sur les femmes immigrantes racisées sollicitant l'aide des maisons d'hébergement sont perçus comme des construits émergés du contexte

d'intervention (la pratique d'intervention). D'un autre côté, je reconnais que ces discours influencent la pratique d'intervention dans laquelle ils prennent leur sens. En d'autres mots, il n'est pas possible de séparer les discours des intervenantes du travail d'accompagnement effectué dans leur institution respective. De même que l'intervention ne peut être perçue comme élément indépendant des discours. Parallèlement, les discours autour des violences restent des construits sociaux qui doivent être étudiés en lien avec d'autres discours et d'autres formes de rapports sociaux plus larges, notamment le rapport aux immigrants-es, les discours autour de l'identité (nationale et autre), les rapports entre femmes occidentales versus femmes non occidentales, ethnicisées et racisées. De ce fait, le courant féministe postcolonial sert de toile de fond pour l'analyse qui suit tandis que l'intersectionnalité revient à la fois comme un élément du cadre d'analyse et de l'objet d'étude. Cette tâche ambitieuse sera possible en mobilisant les travaux des auteures comme Mohanty et Spivak. Leur perspective permettra de comprendre qui prend la parole au nom de ces femmes, qui décide de l'orientation des interventions et comment on représente ces femmes de manière discursive. Car, le courant postcolonial permet, de manière succincte, d'avoir une réflexion critique incluant les rapports au colonialisme et le rapport Nord-Sud dans la compréhension des problèmes (Lazarus, 2006).

### *1.2.3. Les violences faites aux femmes au Québec et en Ontario francophone: pourquoi une lecture postcoloniale est-elle nécessaire?*

Les viols et violences sont des expressions « *d'un vaste système de domination qui touche les femmes en tant que classe* » (Crenshaw, 2015). Telle est la compréhension de Crenshaw qui estime que plusieurs travaux sur l'intersectionnalité sont réalisés dans le champ de la violence conjugale. Dans cette définition, l'auteure considère les viols et les

violences comme des éléments faisant partie des rapports sociaux entre deux classes, celle des femmes étant la classe dominée. Cependant, cette définition englobe trop de particularité non négligeable qui façonne le vécu des femmes victimes. À l'intérieur de la classe dont l'auteure parle, il y a des catégories de femmes. Ces dernières ne vivent pas les mêmes expériences de viol et de violence. Par conséquent, une nouvelle lecture des violences vécues par les femmes immigrées racisées s'impose. Cette nécessité de revoir la compréhension et les perceptions partagées là-dessus se justifie notamment par deux raisons majeures : d'abord, en matière de violences subies par les femmes, des recherches ont démontré une victimisation des femmes, appelée victimisation secondaire (Smedslun et Risse, 2014) au moment de la dénonciation et / ou dans la recherche d'aide. Par conséquent, plusieurs femmes se réservent le droit de dénoncer la violence par pur d'être discriminées soit pour leur appartenance ethnique, religieuse et sociale, soit à cause de leur statut d'immigration (Simich, 2015).

Ensuite, la manière de définir les violences est souvent problématique. Selon Benhadjoudja (2011), il y a une vision réductionniste qui tend à réduire la violence à une question culturelle. Par conséquent, on considère les femmes immigrantes comme particulièrement touchées par les violences. Depuis 1999, Bogard citée par Benhadjoudja (2011), soulignait cet acte de victimisation, notamment, à travers les définitions faites dans des lunettes de « la culture blanche ». A ce propos, Volpp (2000) parle d'accusation sélective de la culture des mauvais comportements. Selon l'auteure, les mêmes actes de violence ont des interprétations différentes selon que l'agresseur et la victime soient des personnes racisées ou non (ibid.). L'argument mettant la culture au centre des interprétations serait utilisé uniquement pour les acteurs non-blancs (ibid.). Dans ce cas, Volpp (2000) associe culture et race pour problématiser la vision selon laquelle les personnes racisées seraient prédéterminées par la culture et que cette « *culture racialisée*

» soit fixe et transmise de façon immuable à travers les générations (ibid. p. 96). Pour revenir à la violence, dans cette vision, certaines cultures seraient donc plus violentes par rapport à d'autres (ibid.).

Comme résultat, assez souvent, les solutions envisagées par les intervenantes dans les maisons d'hébergement, par exemple, ne concordent pas aux aspirations des femmes victimes de violence (Benhadjoudja, 2011).

Il convient donc de poser le problème de positionnement et de position des femmes (intervenantes et victimes de violence) dans la définition des actes de violence et des solutions envisagées. Gaussot (2008) établit une différence assez intéressante entre ces deux concepts. Pour lui, le positionnement est le point de vue qu'on peut avoir dépendamment de l'endroit où on se positionne (2008 : 183-184). Par contre la position est la place occupée dans un ensemble social hiérarchisé et structuré (2008 :183). Ce qui revient à dire que les violences prendront des sens différents selon que l'on est intervenante ou que l'on est une victime. Plus encore, cette définition va dépendre de la façon de concevoir les rapports sociaux de genre.

Il est important que les personnes (intellectuelles, professionnelles, militantes, politiciennes et autres), qui œuvrent dans le champ des violences que ce soit pour la théoriser ou pour élaborer des plans d'intervention, soient conscientes de leur position sociale et de l'impact que peut avoir cette position. Les tendances de généralisation culturelle et des préjugés basés sur les appartenances sociales dans la relation d'aide autant que dans les recherches constituent des biais qui nous empêchent de mieux comprendre la réalité vécue par les femmes victimes de violence et ayant un parcours migratoire au Canada.

L'analyse postcoloniale dans le champ des violences faites aux femmes se trouve, donc, nécessaire pour avoir une lecture différente en abandonnant la charge culturelle

souvent associée au vécu des femmes racisées. De plus, elle servira à souligner l'occultation de la notion de « race », élément sous-jacent dans les perceptions sur les femmes immigrantes. Dans ce cadre de pensée, il importe de faire jaillir quelques notions de définition associées au thème « *femmes immigrantes* » qui renvoie à une catégorie de femmes dans la société canadienne/ québécoise.

#### *1.2.4. Femmes immigrantes : une catégorie socialement et théoriquement construite*

« *Femmes immigrantes* » devient un thème récurrent pour identifier des personnes de sexe féminin ayant immigré au Canada dans des conditions et pour des raisons diverses allant de l'économique aux raisons familiales, sociales et politiques. Toutefois, l'association faite entre le sexe et l'immigration comme mouvement démographique, prend des dimensions particulières dépendamment du contexte d'utilisation. Voilà pourquoi plusieurs recherches, y compris la présente, utilisent ce thème avec des réserves tout en ayant en tête les charges théoriques et conceptuelles qu'il peut avoir, particulièrement, en contexte Nord-Américain.

Au Canada et au Québec en particulier, plusieurs recherches se portent sur les « *femmes immigrantes* » et leur place dans la société d'accueil. Ces recherches font état des difficultés que peuvent rencontrer les femmes en contexte migratoire. Dans le champ des violences faites aux femmes, il s'agit d'une catégorie qui tend à capter plus d'attention en termes de théorisation et de pratique d'intervention (Rojas-Viger, 2008 ; Benhadjoudja, 2011 ; Hadjdeman, 2015 ; Simich, 2015). Cependant, cet effort de désignation d'un groupe de femmes sous une même réalité qu'est le défi de l'immigration, est critiquée par plusieurs auteures (Benhadjoudja, 2011 ; Oxman-Martinez et Krane, 2005).

Il est possible d'évoquer deux types de définition pour « femmes immigrantes » : une définition politique et juridique qui renvoie au statut d'immigration des femmes et une autre définition plus sociologique qui fait allusion à une catégorie sociale définie en fonction de leur parcours migratoires. Tout d'abord, j'aimerais considérer la définition juridique du thème et ces composantes. Logiquement, une femme immigrante est une femme qui a vécu le mouvement migratoire que j'ai mentionné au début du texte.

Au Canada, en général, il y a plusieurs façons d'immigrer. Il revient au Gouvernement Fédéral et des Gouvernements Provinciaux d'accorder un statut aux personnes en fonction des demandes faites et de gérer leur établissement dans le pays. Pour chacune de ces façons, il existe des privilèges ou des restrictions attachées au statut. Globalement, on parle des résidents temporaires (étudiants, travailleurs temporaires etc.) et des résidents permanents. Ces derniers ont presque les mêmes accès et les mêmes droits civiques et politiques qu'un citoyen canadien (non-immigrant)<sup>10</sup>. Cependant les résidents temporaires et les personnes en attente de l'approbation de leur demande d'asile ont des accès limités en termes de services et de droits (Ligue des Droits et libertés, 2011). Pour le groupe de résidents permanents, on distingue trois grandes catégories : économique, famille (familiale) et humanitaire<sup>11</sup>. Ces trois catégories exigent chacune un parcours différent qui peut pour certains être entamé depuis le pays d'origine et pour d'autres peuvent être fait depuis le Canada. Parlant de parcours d'immigration, on fait essentiellement référence au passage de statut de résident temporaire à résident permanent, ou encore aux différentes démarches pour obtenir la résidence permanente. Le parcours se différencie selon la catégorie dans laquelle la personne a fait la demande. Par exemple, dans la catégorie humanitaire, la personne fait sa demande et attend son

---

<sup>10</sup> <https://www.ajefa.ca/fichiers/documents/ressource/immigration>

Le\_systeme\_canadien\_dimmigration.pdf

<sup>11</sup> <http://www.immigration-canada-qc.ca/imm.php#>

audience pour savoir ensuite si la demande va être rejetée ou acceptée. Dans un tel cas, le parcours peut paraître plus long que celui d'une personne qui fait une demande à titre d'immigrant économique (travailleur qualifié ou entrepreneur autonome). Dans le cadre de cette recherche, je parle de parcours non seulement pour les démarches auprès des instances d'immigration mais aussi, en référence aux dispositions personnelles et familiales que le déplacement implique. Assez souvent, l'immigration est un projet familial dans lequel certains membres, en particulier les femmes, ont dû négocier leur avenir (professionnel, académique, économique etc.). Quand elles ont moins de cinq ans dans le pays, on parle de « nouvelles arrivantes » (Beaudoin, 2010). Les gouvernements (fédéral et provinciaux) disposent alors des services gratuits pour leur (pas uniquement les femmes) faciliter l'établissement<sup>12</sup>. Par contre, il est indispensable d'avoir un statut légal soit temporaire soit permanent pour avoir accès à ces services (formations, aide à la recherche d'emploi ou de logement, soin de santé etc.). Cependant, plus le statut est précaire et temporaire, plus il place les femmes dans des positions de vulnérabilité<sup>13</sup>. Des recherches ont démontré qu'une grande proportion de femmes qui sont arrivées au Canada ces dernières années viennent dans la catégorie de regroupement familial (Chouakri, 2009; Hudon, 2015). En 2013, elles étaient environ 34,4% à être parrainée par un conjoint ou un époux.

Ensuite, il y a ce qu'on peut appeler une définition sociologique de « femmes immigrantes ». Contrairement aux considérations précédentes, ce deuxième aspect de la définition renvoie à une sorte d'étiquette sociale qui tend à catégoriser un groupe de

---

<sup>12</sup> <https://services.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/premieres-demarches.html>

<sup>13</sup> Ici je ne fais pas mention de la vulnérabilité comme une caractéristique intrinsèque à un groupe particulier de femmes. Mais de préférence, je fais allusion à des situations précaires qui les conditionnent à subir des injustices sociales.

femme de par leur origine, leur appartenance ethnique, leur parcours migratoire ou leur ascendance à une génération d'immigrants-es. Dans cet ordre d'idée, il convient de se poser la question à savoir quand une femme est-elle donc immigrante et quand elle le cessera? Partant de la réflexion selon laquelle il y a une charge discriminatoire dans l'appellation de « femmes immigrantes » certaines auteures comme Benhadjoudja (2011:7) la considèrent comme « *un construit théorique qui ne prend pas en compte les différentes réalités et la complexité des enjeux entourant les femmes en contexte d'immigration.* » Par cette construction théorique, on homogénéise toutes celles qui ont vécu l'immigration comme si toutes les femmes vivaient l'immigration de la même façon et rencontraient les mêmes défis. Certaines études font cette homogénéisation en se basant sur les pays de provenance des femmes (Hajdeman, 2015 : 70) ou sur leurs conditions de vie dans le pays d'accueil (Van Kemenade et Muligo, 2012). Par rapport à la provenance, Benhadjoudja (2011) reprend quelques données de Statistiques Canada (2006) qui démontrent les continents les plus représentés dans la population immigrante québécoise. Ces statistiques révèlent que les immigrants proviennent majoritairement de l'Amérique et l'Amérique Latine (Colombie 5.3%, Haïti 3.8%, Mexique 2.5%) de l'Afrique (Algérie 7.8%, Maroc 6.9%) de l'Europe (France 7.2%, Roumanie 4.8%) et de l'Asie (Chine 7.9%, Philippines 2.7%, Liban 3.6%). Quoiqu'il y ait deux pays de l'Europe qui représentent un morceau important du gâteau, quand il revient à se référer aux femmes immigrantes, on parle essentiellement de celles non-européennes (Van Kemenade et Muligo, 2012 :6). Quand la citoyenneté québécoise ou canadienne n'arrive pas à enlever l'appellation « *immigrante* », il ne s'agit plus d'un statut juridique mais d'une étiquette sociale qui rappelle la provenance et l'appartenance de la personne. A ce moment, elle n'est pas immigrante parce qu'elle avait immigré des années auparavant, mais surtout parce qu'elle a des marqueurs sociaux (accent, couleur de peau, profession

religieuse, pratique culinaire etc.) qui rappelle qu'elle ne fait pas totalement partie de « Nous ». Cela étant, le thème « *femmes immigrantes* » est d'autant plus utilisé pour parler des femmes racisées en y attachant aussi un discours de vulnérabilité des femmes.

En effet, Van Kemenade et Muligo (2012 :5-6) présentent deux niveaux de vulnérabilité des femmes immigrantes : soit la vulnérabilité sociale et la vulnérabilité économique. La première renvoie au système d'appartenance de ces femmes (familles, réseaux sociaux, système de protection sociale et système démocratique), tandis que la vulnérabilité économique dépendrait des facteurs déterminant leur intégration sur le marché du travail. D'autres études ont démontré qu'elles sont discriminées tant sur le marché du travail que dans l'accès au logement (Bouchard et Taylor : 2008 citées par Benhadjoudja, 2011). Van Kemenade et Muligo (2012) précisent que les indicateurs, tels que les niveaux de scolarité, le taux de chômage et les réseaux sociaux sont souvent utilisés à l'échelle nationale pour déterminer la vulnérabilité des groupes ethniques. Alors que des enquêtes relèvent qu'il y a une plus grande difficulté du côté des immigrantes à avoir accès à l'emploi<sup>14</sup>, ces indicateurs servent à dresser le profil des femmes comme si la vulnérabilité constituait l'un de leur caractère essentiel. Dans cette même lignée, Benhadjoudja (2011) déplore cette représentation des femmes, appuyant ainsi le point de vue de Hadjeman (2015) selon lequel les femmes non-blanches sont construites comme les plus vulnérables. Cette conception est d'autant critiquée pour son caractère impérialiste plaçant les femmes blanches dans une position de sauveur face aux femmes racisées (Zine, 2000).

---

<sup>14</sup> De récentes données statistiques au Québec démontrent qu'au sein de la population immigrante du Québec, les femmes sont désavantagées sur plusieurs points notamment, elles représentent un nombre élevé vivant sous le seuil de la pauvreté. (Portrait statistique de l'égalité femme-homme, 2015)

Considérant ces faits, il est possible de dire que le thème « *femme immigrante* » ne constitue pas simplement un construit théorique, mais qu'il renvoie aussi à une catégorie sociale et politique spécifiquement conditionnée dans et par la société d'accueil (Simich, 2015 ; Rojas-Viger, 2008 ; Hadjeman, 2015). Sachant cela, on ne peut pas étudier la perception portée sur les femmes dites immigrantes sans considérer les formes de rapport développés avec elles dans un contexte macrosociologique d'où les enjeux liés à la race, au nationalisme et à l'identité nationale.

#### 1.2.5. Pourquoi parler de femmes racisées

J'ai essayé de démontrer à la lumière de quelques travaux que les thèmes « femmes immigrantes » renvoient à une catégorie sociale construite dans les rapports sociaux. Il convient à présent de justifier pourquoi j'ai ajouté « racisées » dans la question de recherche. D'entrée de jeu, la notion de race a été contestée dans les recherches en démontrant qu'elle n'avait aucune donnée biologique justifiant son utilisation (Chung, 2015; Bilge et Forcier : 2016; Maillé, 2015). Par contre, elle est à nouveau utilisée dans les sciences sociales notamment en sociologie pour faire allusion à un ensemble de catégorisations sociales. Parler de racialisation renvoie à un « *processus de signification, de production des catégories qui altérisent et minorisent\_ processus inscrit dans des rapports de pouvoir.* » (Bilge et Forcier : 2016). La prudence à ne pas vouloir utiliser les mots race, racialisation et racisme ne fait en sorte que ces significations disparaissent. Bien au contraire, cette précaution peut participer à les renforcer ou à les rendre invisibles. Tel que le dit Maillé (2015 : 169) c'est le fait d'ignorer la domination qui le reproduit. Dans ce même courant d'idée, Hamrouni (2015 :109) croit que les thèmes *femmes racisées* sont les plus adéquats pour marquer les injustices sociales à l'encontre

des femmes prises dans l'intersection du genre et de la racialisation. Bien que l'auteure soit consciente que parler de race peut participer à renforcer des différences dites naturelles, elle croit que son évocation peut mettre en lumière ce qu'elle appelle la « *la déshumanisation sexuée* » de certaines personnes (Hamrouni, 2015 : 126).

Dans son texte intitulé « De l'articulation entre race, classe et genre : éléments pour une analyse féministe intersectionnelle au Québec », Maillé (2015) montre que la notion de race a du mal à trouver une résonance dans les recherches au Québec à cause de l'adoption du multiculturalisme qui tend à occulter les différences entre les groupes sociaux. On part plutôt vers une neutralité apparente des cultures au lieu de reconnaître les différences et les discriminations qui en découlent. Selon l'auteure, « *femmes immigrantes* » est l'un des thèmes utilisés pour parler de femmes racialisées au Québec. À ce propos, elle en profite pour souligner la charge idéologique des thèmes comme « de souche » « pure laine » « minorités anglophones » « indiens » pour les catégories identitaires (Maillé, 2015 : 169-170). Elle invite donc à une analyse féministe intersectionnelle en contexte québécois sur les réalités des femmes minoritaires et racisées. En se distanciant des « thèmes vagues » utilisés dans les textes politiques et les recherches scientifiques. Bilge (2010) de son côté, en étudiant le concept de « patrouille des frontières » elle soutient que ces expressions, notamment « Québécois-se de souche » font partie intégrante d'un discours visant à établir les frontières entre le « vrai-Nous » et le « non-Nous ». L'auteure a démontré comment on utilise les discours sur l'égalité des sexes et les libertés sexuelles pour marquer la différence entre les valeurs québécoises/canadiennes (occidentales) et les cultures autres, notamment arabes (Bilge, 2010 : 199). De ce fait la « patrouille des frontières » se manifeste aussi par le profilage racial dans les politiques d'immigration et d'intégration (Bilge, 2010:200).

Par conséquent, en utilisant les thèmes *femmes racisées*, je ne tiens pas à accepter aucune charge idéologique liée à la construction d'une race en particulier. Mais, à l'instar de Chung (2015 :71) je l'utilise comme un « *marqueur de discours critique contre les formes de domination* ». C'est-à-dire, je tiens à rendre compte des barrières sociales qu'une femme racialisée ou racisée peut contrer en contexte de violences conjugales. En précisant « *femmes immigrantes racisées* » dans la recherche, je tends à souligner les enjeux et la complexité des vécus des femmes en intersection aux facteurs d'immigration, du genre, de la race notamment.

### 1.2.6. *Immigration, identité nationale et intégration*

Pour pouvoir considérer cette intersection, il convient d'étudier aussi la construction de l'identité nationale vis-à-vis de celle de l'étranger dans la dynamique des mouvements migratoires. Il ne s'agit pas ici de décanter les facteurs puis de les mettre en relation. Tel que je l'ai montré dans les deux sections précédentes, l'identité de femmes immigrantes ne peut être séparée des enjeux de race. Du moins, on ne peut pas ignorer les enjeux de la racialisation dans l'expérience des femmes immigrantes ni dans la construction de cette catégorie sociale. Mais aussi, l'autre aspect qu'on ne doit pas négliger est l'association de l'immigration et la race dans la revue de littérature. L'immigration est comprise parmi les facteurs avec lesquels les discriminations raciales sont associées. De ce fait, leur lien peut être analysé à travers les institutions, les idéologies et les pratiques qui les définissent (Kibria et Coll., 2013) et les reproduisent. Il en est tellement évident que la race est considérée comme un obstacle à l'intégration des immigrants-es dans les sociétés d'accueil (ibid.) Car, dans le concept de *race* on retrouve la culture de laquelle ces personnes doivent se détacher pour faire corps à leur nouvelle société, d'où l'origine, si on veut, des théories de l'assimilation (ibid.).

Par conséquent, plusieurs études s'adonnent à la compréhension des différentes conceptions sociologiques entourant le sujet d' « immigrant-e » ou de « migrant-e » selon le pays en question (États-Unis, France).

En dépit des débats portant sur les concepts pour aborder les deux objets de la sociologie de l'immigration : les causes de l'immigration et l'intégration des personnes appelées immigrants (Rea et Tripiet, 2003), il ressort que l'immigrant-e se définit en fonction des natifs des pays. En ce sens, on ne peut pas parler du rapport immigrant-e/

natif-ve sans se référer à la notion de *Nation*. Celle-ci est perçue comme le cadre qui accueille l'étranger (Streiff-Fénart, 2013). Pour Weber, il renvoie à :

« [U]ne prétention, ensemble d'affirmation, d'expressions performatives avec lesquelles des groupes divers établissent ou justifient leur existence : Il s'agira d'un mythe, d'une configuration symbolique, d'un récit légitimant, d'un processus [...] et donc produit des mémoires, interprétations, légendes, idéologies. » (Dal Lazo, 2011 :29)

Les concepts d'assimilation et d'intégration servent donc à penser la rentrée de l'*Étranger* dans la Nation<sup>15</sup> (Streiff-Fénart, 2013; Beaudoin, 2014; Brasier, 2015; Van Den Bussche, 2015; Saadaoui, 2015). Saadaoui (2015)<sup>16</sup> reprend six facteurs clés déterminant l'intégration à savoir : l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, l'accès à l'emploi et/ou à l'éducation, aux soins de santé, au logement et la possibilité de construire un réseau et de pouvoir développer son sentiment d'appartenance. Cependant, autant dans les contextes américains et européens étudiés dans les recherches que dans le contexte canadien, il n'est pas toujours évident pour les immigrants, et particulièrement les immigrantes de répondre à ces facteurs. La « *capacité intégratrice* » (Saadaoui, 2015 : 16) soit les facteurs sociaux liés au statut des immigrés-es ne se présentent pas toujours en leur faveur. De ce fait, l'immigration, en termes d'expérience vécue, peut se vivre comme une triple rupture (Van Den Bussche, 2015 : 31) : rupture du réseau familial,

---

<sup>15</sup> Comme le souligne plusieurs auteurs, l'assimilation, concept très contesté en sociologie de l'immigration, est remplacée par le concept d'intégration pour désigner le processus par lequel l'immigré rentre dans le « vivre ensemble » (Durkheim) de la Nation (Rea et Tripier, 2003 ; Streiff-Fénart, 2013; Brasier, 2015; Van Den Bussche, 2015; Saadaoui 2015). Pour les théoriciens de l'École de Chicago, elle renvoie à une fusion au niveau culturelle. Il s'agit d'un processus dans lequel l'étranger assimile la culture du pays hôte (Streiff-Fénart, 2013). Voilà pourquoi certains auteurs vont se focaliser sur l'« intégrabilité » (Saadaoui, 2015 : 16) soit la capacité de l'individu à s'intégrer. Tandis que D'autres auteurs optent pour l'étude de la « capacité intégratrice » (Saadaoui, 2015 :16) qui renvoie aux facteurs externes favorisant ladite intégration (Rea et Tripier, 2003 ; Streiff-Fénart, 2013; Brasier, 2015; Van Den Bussche, 2015; Saadaoui 2015).

<sup>16</sup> Elle s'inspire des travaux d'Abdelmalek Sayed (2005) de Li Xue (2007) et notamment de celui de Paugam sur les processus d'intégration dans la société d'accueil.

rupture dans la trajectoire professionnelle et rupture dans la trajectoire de vie et résidentielle. L'on peut ajouter aussi une rupture culturelle renvoyant à un processus supposément de rejet de la loyauté et des liens avec la culture d'origine (Kibria, et coll. 2013). Ces dernières auteures qualifient ce processus de « *cycle de relations raciales* » (idem. p. 117).

En effet, il s'avère judicieux de considérer les manifestations des stéréotypes liées à la « *race* » dans le processus d'immigration. Par conséquent, les femmes dites immigrantes ne sont pas indexées uniquement par leur statut d'immigrante ou d'étrangère, mais aussi par leur appartenance à une « *race* »<sup>17</sup> donnée. C'est justement l'entrecroisement de la « *race* » et des autres facteurs comme la religion, l'orientation sexuelle, le capacitisme, entre autres, qui différencie les expériences des femmes et qui démontre combien elles ne forment pas un groupe homogène. Si on vient à questionner leur identité dans la société d'accueil c'est justement parce qu'elles ne répondent pas aux valeurs définies dans la logique de l'identité nationale. Il n'est pas question ici de considérer leur intégration ou non dans le système comme il en est le cas dans bon nombre de recherches. Il s'agit plutôt de considérer la perception dont elles font l'objet dans la dynamique de cette intégration.

Le Québec, en tant que province canadienne, établit des rapports particuliers avec ses immigrants. Le travail de Savard (2016) et de bien d'autres auteures ont fait part d'une province qui reste sur ses gardes vis-à-vis des nouveaux arrivants par peur de perdre sa culture acquise à travers des luttes sociales et politiques (Bilge, 2010; Beaudoin, 2014:16). Cette peur s'exprime notamment par rapport à la sauvegarde de la langue Française, la laïcité de la Province, le statut social des femmes, et la gratuité de

---

<sup>17</sup> Le concept de « *race* » est utilisé dans la recherche tout en ayant conscience de sa charge idéologique et les nombreuses critiques la déconstruisant (Curiel, 2010; Kibria, et coll. 2013).

l'éducation (Savard, 2016). Les immigrants, vus comme des potentiels alliés des anglophones (anciens colonisateurs) présentent alors un danger pour la culture québécoise. C'est-à-dire, ayant majoritairement parlé autres langues que le Français, ayant confessé des religions autres que le Catholique<sup>18</sup>, les immigrants-es partagent des valeurs qui ne coïncident pas à celles partagées par les Québécois-es. Pour Savard (2016) bien que cette peur soit fictive, les habitants de la région ont toutefois peur de perdre leur acquis à cause de la confrontation des valeurs culturelles, particulièrement religieuses.

Dans un tel cas de figure, les perceptions construites et partagées (dans une certaine mesure) sur les femmes immigrantes ne peuvent pas se réduire à l'unique fait de traverser l'Atlantique en quête de survie. Il y a des enjeux politiques et culturels encore plus profonds qui font état des dispositifs (lois, politiques, structures organisationnelles et autres) mis en place consciemment ou non pour empêcher l'envahissement des immigrants-es.

Sans avoir la prétention de considérer toutes les lois d'immigration en une page, j'aimerais souligner, pour finir, quelques enjeux récents en termes de politiques migratoires, particulièrement du système de parrainage, qui ont vulnérabilisé les femmes. Dans la catégorie de regroupement familial pour la résidence permanente, on parle du système de parrainage dans lequel un ou une conjointe peut parrainer son partenaire (conjoint-e, époux-se) et ses enfants à charge. A cet effet, il/elle a la responsabilité de

---

<sup>18</sup> Selon l'étude de Savard (2016) malgré les distances prises avec l'Église depuis la révolution Tranquille, les québécois-ses ne professent peu ou plus mais toutefois, ils gardent et partagent des valeurs catholiques. Par contre, dans les débats entourant la charte des valeurs québécoises il était question de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État (Pagé et Pires, 2015).

subvenir aux besoins de cette personne pendant trois ans et dix-huit ans pour les enfants<sup>19</sup>.

Même si une grande proportion de femmes immigrantes est parrainée, il y a toutefois des femmes qui rentrent au Canada comme immigrantes indépendantes (travailleuses étrangères, étudiantes étrangères ou autres). Toutefois, en matière d'immigration celles qui sont venues sous la rubrique de regroupement familial sont plus susceptibles de se retrouver dans des démêlés juridiques suite à des actes de violence<sup>20</sup>. Par exemple, si une femme parrainée veut avoir accès à l'aide sociale, elle doit démontrer que son conjoint ne peut plus prendre soin d'elle comme convenu. Les situations de violences conjugales semblent être les plus fréquentes menant à la perte de statut. Il s'agit d'un retrait de la demande de parrainage par le garant (idéalement) qui laisse madame sans statut légal dans le pays. A ce moment cette personne devient exposée aux violences mais aussi au blocage d'accès à des services comme ceux de la santé, l'éducation, les emplois et autres. Elle peut faire objet de plusieurs types d'exploitation autant sur le toit familial que sur le marché du travail entre autres<sup>21</sup>.

Quand il s'agit de problème de statut d'immigration et de risque déportation, des associations et des regroupements y compris les regroupements des maisons d'hébergement se donnent pour mission de faire la défense de droit auprès des instances publiques et gouvernementales. Très rapidement, je peux considérer une décision politique qui fragilisait les femmes parrainées au Canada. La première a été prise durant l'année de 2002 obligeant les femmes parrainées à cohabiter avec le conjoint pendant au moins deux ans sans quoi elles perdraient leur statut de résidence permanente. Cette

---

<sup>19</sup> <https://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018>

[Guide participant couleur web hyperlien formation PST PSP.pdf](#)

<sup>20</sup> <http://www.assistanceauxfemmes.ca/femmes-sans-statut-legal/>

<sup>21</sup> Ibid.

décision, selon plusieurs militantes et intervenantes du milieu, favorisaient les agressions sexuelles, les violences conjugales et la dépendance des femmes et des filles parrainées (TCRI, 2016). Plusieurs femmes se trouvaient coincées entre le fait de vivre de la violence et celui de se faire expulser. Il a fallu plusieurs dénonciations de la part de plusieurs organismes pour obtenir la révocation de cette décision en Avril 2017.

Bien que cette loi ait été abolie, il existe encore des situations qui exigent les femmes à justifier leur perte de statut en lien aux violences conjugales et leur attachement au Canada (travail, enfants, études etc.) pour éviter une déportation. Entre la perte du statut et les démarches pour le rétablir, ces femmes restent à la marge de la société et doivent négocier leur place et leur accès au service. En contexte de violence conjugale, il s'agit de l'un des obstacles pour avoir recours à des services et pouvoir faire face aux instances judiciaires traitant les cas de violence.

### *1.3. Conclusion*

Ce chapitre a passé en revue des éléments théoriques qui orientent le reste de l'analyse. J'en ai profité pour toucher les questions liées à la racisation dans le contexte d'immigration en terminant par des enjeux plus particuliers au pays à l'étude.

Pour conclure, je veux avancer que les perceptions partagées et les discours produits sur les femmes dites immigrantes ne constituent pas des éléments isolés. Au contraire, ils s'inscrivent dans les rapports développés avec l'*Autre*. Dans le cadre des violences faites aux femmes, il est possible de comprendre que les discours autour de la culture et des femmes racisées remontent à une conception impérialiste qui façonne le rapport entre femmes blanches et femmes non-blanches imposant ainsi des limites entre les cultures occidentales et celles dites du Tiers-Monde (Narayan, 1997 ; Volpp, 2000; Kibria et Coll. 2013). Autour de cette conception érige une image des femmes racisées comme des femmes vulnérables victimes de leur culture violente. Le rôle des féministes

blanches, en tant que femmes libérées (Narayan, 1997 ; Zine, 2000) seraient alors de leur venir en aide. Les violences seraient donc intolérables dans la culture occidentale contrairement aux cultures non-occidentales (Narayan, 1997), ce qui aurait créé un choc culturel dans les familles immigrantes et aurait constitué des barrières à la recherche d'aide du côté des femmes (Hadjeman, 2015; Simich, 2015;). Cette recherche tente de comprendre dans quelle mesure ces enjeux sont pris en compte dans l'intervention auprès des victimes de violence en contexte québécois et franco-ontarien en gardant en tête qu'il ne s'agit pas JUSTE des victimes de violences conjugales, mais de situations plus complexes allant au-delà des actes de violence.

## CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La méthodologie peut être comprise comme un moyen d'aller à la rencontre des données ou des connaissances empiriques liées à l'objet d'étude. Dans ce cas, il s'agit d'élaborer les démarches à partir desquelles cet accès ou la participation dans la construction des connaissances sera possible.

Selon Gauthier et Bourgeois (2016), la partie méthodologique renvoie à la structure de l'esprit et de la forme de la recherche. Ce qui revient à dire qu'elle n'est pas une partie isolée du cadre théorique et conceptuel ni de l'orientation épistémologique sur lesquels la recherche se construit progressivement.

La présente recherche est de type qualitatif. En d'autres termes, comme le présente Silverman (1993), il s'agit d'une recherche axée sur des situations quotidiennes en tenant compte de leur contexte social, partant d'un cadre de collecte de donnée non-structuré et d'une méthodologie inductive (Giordano, 2003)<sup>22</sup>. On reconnaît entre autres que les données des recherches qualitatives peuvent être à la fois qualitatives et quantitatives. Toutefois, les méthodes de collectes de ces données sont spécifiques : entretiens, observation, études de cas et de documents internes (Giordano, 2003). Les choix de méthode relatifs à ce travail seront justifiés dans les parties suivantes.

### *2.1. Orientation épistémologique et ontologique de la recherche*

Selon Giordano « le terme « ontologie » désigne la manière dont la « réalité » est envisagée tandis que l'épistémologie spécifiera la relation liant le chercheur à son objet

---

<sup>22</sup> Giordano reprend plusieurs versions de compréhension de la recherche qualitative proposées par Silverman (1993), mais ici, seuls quelques points communs entre les versions sont repris.

*de recherche.* » (2003 : 18). Il s'avère important de tenir compte de cette distinction dans la recherche pour non seulement veiller à sa cohérence, mais aussi pour être conscient-e des prises de positions dans la recherche.

L'ontologie constructiviste qui s'oppose à l'ontologie réaliste (posture positiviste) en sciences humaines et sociales, suppose que la réalité est partiellement une construction humaine (Guba and Lincoln : 2004 ; Gaudet et Dominique : sd). Aussi, il peut exister plusieurs formes de construction de cette réalité, d'où le relativisme qui caractérise la posture constructiviste (Giordano, 2003). Ce qui revient à dire que ce que nous connaissons de la réalité sociale est façonné par des perceptions.

Dans la perspective postcoloniale, on abandonne le fonctionnalisme sociologique pour le remplacer par le constructiviste (Benelli et collab. 2006). Par conséquent, on accorde beaucoup d'importance au processus de construction des catégories sociales.

Dans le cadre de cette recherche, une telle perspective épistémologique se montre pertinente pour non seulement comprendre les enjeux politiques, sociaux et théoriques liés à la catégorie de « femmes immigrantes », mais aussi, de comprendre le processus de construction de l'image-type des femmes sollicitant l'aide de maisons d'hébergement.

## *2.2. La méthodologie féministe et ses particularités dans la recherche*

En études féministes, la méthodologie de la recherche se démarque de la tradition méthodologique classique en sociologie dans le sens que le rapport de la chercheuse se révèle un facteur déterminant des résultats escomptés ou obtenus. La notion d'objectivité de la chercheuse ou du chercheur est remise en cause, notion qui prétendait une certaine impartialité du ou de la chercheur-e et une distanciation entre le sujet et l'objet. Par conséquent, les notions de réflexivité et de rapport à la connaissance sont fondamentales

dans une recherche à orientation féministe. Voilà pourquoi Gaussoit (2008) parle de ruptures féministes dans les recherches en sciences sociales notamment en sociologie. Ces ruptures se caractérisent principalement par l'introduction des problématiques de sexe et de la mise en évidence de l'occultation des femmes dans les recherches en sciences sociales. Une telle démarche a résulté à une mise en lumière des apports des femmes en tant que sujet et objet de recherche tout en critiquant l'androcentrisme scientifique (Gaussoit, 2008). Il a été impératif de démontrer le poids des rapports sociaux de genre et de sexe dans la production des savoirs. Car, les savoirs élaborés essentiellement d'un point de vue dominant masculin naturalisent les rapports sociaux de sexe et occultent les femmes en tant que sujets politiques et sociaux. Mais aussi, il a été nécessaire de considérer les problèmes que vivent les femmes sous la base de leur sexe comme des problèmes sociaux. Par conséquent, la théorie féministe de la connaissance, basée sur une épistémologie du point de vue, met l'expérience des femmes au centre comme une source de connaissance en leur donnant une voix.

Le stand point ou le savoir situé théorisé par les féministes, reconnaît à la fois la fonction cognitive du point de vue et l'effet de la position sociale sur la production du savoir (Gaussoit, 2008). Cela soutient que, les femmes, en tant que dominées sociales, sont d'autant plus légitimes pour théoriser ces rapports de domination que les hommes. Par contre, il n'y a pas UNE position des femmes ni même une seule expérience de la domination. D'où l'importance de la notion de réflexivité qui ajoute un bémol aux chercheuses féministes et les invite à réfléchir sur leur position sociale et les effets qu'elle peut avoir sur la recherche (Gasquet, 2015). En d'autres termes, il s'agit de faire montre de vigilance dans la manière d'aborder les réalités (sociales, culturelles, religieuses, etc.) des *autres* femmes. Cette attitude réflexive nous évite, en tant que chercheuse, de

produire des connaissances qui reproduisent l'androcentrisme reproché aux sciences sociales.

En effet, l'intérêt de travailler sur les problématiques de violences faites aux femmes et l'accompagnement psychosocial offert dans les maisons d'hébergement ne peut être un choix uniquement intellectuel. Dans mon cas, il s'agit aussi d'un intérêt politique visant à poursuivre le travail de politisation des actes de violence, mais surtout de ne pas les problématiser à partir d'un schéma occidental généralisant. De ce fait, ce travail sera une recherche située, partielle et partielle influencée par ma subjectivité en dépit des efforts constants pour une posture des plus objectives (Gaussot, 2008).

### *2.3. Intersectionnalité comme une approche méthodologique d'analyse*

Étant une recherche basée sur l'appropriation de l'approche intersectionnelle dans le milieu de l'intervention féministe québécoise, il importe de revenir sur son aspect analytique.

Goel (2015) souligne les objectifs de départ de l'intersectionnalité qui, selon l'auteure, tendent à disparaître dans les récents travaux de recherche. D'abord, elle distingue un objectif analytique qui vise à décrire et à comprendre les instances de domination. Ensuite, l'intersectionnalité poursuit un objectif politique cherchant à combattre les systèmes d'oppression (Goel, 2015). Alors que les deux objectifs sont intimement liés, plusieurs chercheuses se limitent uniquement au premier. Selon l'auteure, ceci résulte du fait de considérer l'intersectionnalité comme un outil de recherche tout en oubliant les raisons originelles de son élaboration. Par conséquent, on s'attarde à lister les systèmes d'oppressions au lieu de chercher à comprendre les mécanismes de leur production et à les combattre (Goel, 2015). Elle soutient, en reprenant les travaux des préceuses, que l'analyse intersectionnelle doit tenir compte

de plusieurs systèmes d'oppressions qui s'influencent, non de manière additive ou multiplicative, mais de façon simultanée.

Elle pose le même problème de l'écart épistémologique dans l'appropriation de l'intersectionnalité tel que Bilge (2015) le fait à travers son concept de « blanchiment ». Les auteures ne cessent de souligner la nécessité de considérer l'aspect activiste de l'intersectionnalité qui tend à dissiper (Bilge, 2015; Goel, 2015). En effet, Bilge (2015) définit l'intersectionnalité comme une « *praxis critique* » qui depuis son élaboration visait originellement et doit viser encore la justice sociale. Une praxis, au sens marxiste, qui signifie une action consciente et intentionnelle (Bilge, 2015) que l'on peut considérer dans un continuum de la pensée de Spivak sur le lien étroit entre « discours » « théorisation » et « action ». Ce qui revient aux objectifs politiques mentionnés tantôt dans les travaux de Goel (2015).

Une analyse intersectionnelle doit se faire autant sur les « vecteurs du pouvoir » c'est-à-dire sur l'interdépendance des « *formations sociales* » (de race- de genre- de sexualité- de capacité- de nation, etc.); que les « domaines du pouvoir » qui peuvent être structurels, hégémonique, disciplinaires, interpersonnels et psychiques et incorporés Bilge (2015).<sup>23</sup> Il est important de faire une analyse minutieuse pour bien comprendre la construction des positions sociales afin d'éviter de tomber dans des dichotomies simplistes (Goel, 2015). Dans cette même lignée, Carastathis (2014) soutient que l'intersectionnalité tend à rendre visibles les multiples formes d'oppression auxquelles font face les femmes sans toutefois fragmenter leurs expériences. Citer les systèmes d'oppression et souligner leur influence pour ensuite conclure l'analyse par un « ennemi

---

<sup>23</sup> Elle se base sur la théorisation de Patricia Hill Collins (1989) des domaines de pouvoir, mais elle ajoute « Psychique et incorporé » comme un cinquième domaine suite aux critiques poststructuralistes dit-elle par rapport à l'intersectionnalité.

principal » (Chauvin et Jaunait, 2015) ne répond pas à une démarche intersectionnelle. Ces systèmes d'oppression ou formations sociales, pour reprendre les thèmes de Bilge (2015), ne sont pas substituables ni détachables (Bilge, 2015). Ce constat est tout aussi valable pour l'intervention auprès des victimes de violence (il s'agit du cas qui nous concerne ici). Le contexte reste fondamental dans la compréhension du vécu des femmes, cependant il est problématique de considérer le sexe et la race ou n'importe quels autres comme les « ennemis principaux » contre lesquels il faut lutter.

Aussi, Chauvin et Jaunait (2015) précisent qu'il n'y a pas d'individu plus intersectionnel que d'autres, cela sous-entend que, tout individu se situe dans plusieurs positions. C'est-à-dire, tout individu a au moins deux positionnement dans les catégories sociales que l'on peut définir comme intersectionnel (race, classe, genre, capacitisme etc.) Cependant, tout individu ne se retrouve pas au même degré d'intersectionnalité. On peut toujours se questionner sur la notion de « degré d'intersectionnalité » par laquelle les auteurs tentent d'expliquer la complexité des expériences, toutefois, le bémol ajouté peut rejoindre l'ensemble des critiques des perspectives additives et multiplicatives selon lesquelles plus on compte de systèmes plus le cas est complexe.

#### *2.4. Contexte d'intervention au Québec et en Ontario Francophone*

Cette sous-section a pour objectif de placer le travail des intervenantes dans un contexte socio-politique de l'intervention. En d'autres termes, il s'agit de considérer brièvement la perspective dans laquelle elles se sont engagées à lutter contre les violences, à soutenir les victimes et dans quelle mesure leur travail est appuyé par les gouvernements provinciaux. Je n'ai pas la prétention de reprendre toutes les politiques et lois votées ni l'historique de toutes les luttes menées jusque-là. Cependant, je ferai

mention de quelques dates charnières et de quelques axes clés des politiques et des stratégies d'intervention qui ont été mis en place en vue d'aider les victimes.

Au Québec, particulièrement, les violences faites aux femmes sont abordées en termes de problèmes sociaux. De ce fait, différentes formes de réponses ont été apportées durant les années passées : réponses d'ordre politique et réponses d'ordre social. En effet, les revendications féministes ont eu, depuis 1970, un écho qui a permis de placer les formes de violence à l'encontre des femmes dans une analyse des rapports sociaux de sexe. En d'autres termes, les réponses qui ont été apportées, que ce soit au niveau du Gouvernement que ce soit dans le milieu communautaire, sont majoritairement influencées par une approche féministe des rapports sociaux de sexe.

Si concrètement on parle de revendications féministes au Québec en 1970<sup>24</sup>, depuis 1974 on commençait à constater les retombées de ces revendications. Les deux grandes politiques que Québec a élaborées à ce sujet sont principalement celle de 1985 et celle de 1995 (Gouvernement du Québec, 1995). Entre temps, il y eut des lois connexes qui apportaient des changements surtout au niveau judiciaire en vue de prendre en charge, à la fois, les victimes et les agresseurs.

En 1985, le Ministère de la santé et des services sociaux a mis en vigueur la première politique en matière de violences faites aux femmes (Gouvernement du Québec, 1995; Jarek : 1999; Rinfret-Raynor et al : 2010). Cette politique avait pour objectif de « *diminuer la violence faite aux femmes, améliorer les services aux victimes et contribuer au changement des attitudes et des mentalités* » (Gouvernement du Québec, 1995). Il était question d'améliorer des services déjà offerts par des ressources communautaires bien avant que l'État s'implique dans la cause. Ceci dit, cette politique proposait

---

<sup>24</sup> Maison le FAR, Historique des femmes au Québec. <http://www.maisonlefar.ca/violence-conjugale/les-faits-sur-la-violence/15-l-historique-des-femmes>

implicitement une reconsidération de ces rapports et une réflexion sur les actions qui peuvent en découler. Par la suite, en 1995, une nouvelle politique a été élaborée en vue de dépasser les limites de la politique de 1985. De façon spécifique, elle visait à rendre efficaces les services déjà en place en tenant compte des contraintes budgétaires de l'État (Gouvernement du Québec, 1995). S'appuyant sur la charte Canadienne des droits et libertés et sur la déclaration des Nations –Unies pour l'éradication de la violence faite aux femmes (Gouvernement du Québec, 1995), cette politique portait essentiellement sur la violence conjugale. On la définit comme « *une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes* » (Gouvernement du Québec, 1995 : 22).

Les maisons d'hébergement, étant des ressources d'aide œuvrant dans le champ des violences faites aux femmes, étaient parties prenantes des débats en faveur de ces avancées politiques. On peut les regrouper sous les descriptifs d'organisme communautaire à but non lucratif, constituant les principales ressources pour les femmes « *en difficulté* » : itinérantes, consommatrices de drogue, victimes de violences de tout genre, discriminées pour l'orientation sexuelle, femmes ayants des statuts d'immigration précaires, handicapées etc.<sup>25</sup> Certaines maisons ou certains centres abordent plusieurs de ces problématiques, mais certains d'autres se limitent à intervenir uniquement auprès des victimes de violence.

Ces ressources, reconnues officiellement par le Gouvernement Québécois depuis 1977, se focalisent pour la grande majorité sur la prévention et l'intervention auprès des victimes de violence. Rappelons que ces deux axes sont compris dans les grandes lignes définies par le Gouvernement pour contrer les actes de violence et soutenir les victimes.

---

<sup>25</sup> « Etc. » est utilisé ici pour raccourcir l'énumération et non pour occulter les autres formes de problématique que vivent les femmes.

De ce fait, les centres et les maisons d'hébergement, au Québec, offrent des services variés en hébergement (court, moyen et long terme), l'écoute et le soutien, l'accompagnement socio judiciaire, etc. Ces services se différencient selon que la maison est une ressource de 1ère étape (maison d'urgence) ou de 2ème étape (maison de transition sur le moyen et long terme). Les deux catégories de services sont offertes dans un continuum pour aider celles qui ont des besoins particuliers en sécurité<sup>26</sup>. Elles se regroupent en deux grandes instances provinciales : le Regroupement des maisons pour femmes comportant quarante-deux membres et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes constituée de trente-six membres.

De plus en plus, on peut compter des ressources d'aide qui ciblent des groupes de femmes particuliers tel que des femmes Autochtones et des femmes immigrantes en vue de tenir compte des facteurs autres que la violence dans leur vie. Certaines ressources ne font pas de distinction et reçoivent des femmes de toutes les origines ethniques. Cependant, d'autres ressources d'aide limitent leurs services dans un souci de donner accès à plus de femmes ayant appartenu à l'un des groupes pré-mentionnés.

En raison des contraintes budgétaires, les maisons d'hébergement particulièrement ont une capacité d'accueil limitée. Pour cela, certaines d'entre elles ne reçoivent que des femmes seules (sans enfants). L'inverse est tout aussi vrai, pour celles qui ont de grands espaces destinés à recevoir uniquement des familles. Depuis quelques temps, il ressort dans les recherches, la nécessité d'avoir plus de personnels diversifiés, ce qu'on appelle multiculturel pour mieux répondre aux besoins des femmes. Cela est dû, justement, au nombre important de femmes de différentes origines qui sollicitent de l'aide.

---

<sup>26</sup> Alliance des Maisons de 2eme étape (2016) Sondage sur les besoins en 2eme étape <http://trajetvi.ca/files/publications/les-besoins-en-hebergement-de-2e-etape-2e-ed-nov-2016.pdf>

Ces faits sont aussi valables pour plusieurs maisons et centres d'aide aux victimes de violence en Ontario francophone. Par contre, la réalité en termes de services et d'intervention auprès des femmes est un peu différente. La lutte pour éradiquer les violences et les plaidoyers pour l'accessibilité des services s'accouplent aux enjeux linguistiques dans la province. D'où l'importance de préciser qu'il s'agit d'une partie de l'Ontario francophone dans cette recherche, soit la Ville d'Ottawa.

Si au début des luttes féministes au Canada, dans les décennies soixante-dix, il y avait déjà des services d'aide aux victimes de violence, il a fallu attendre l'année 1980 pour que les femmes franco-ontariennes s'impliquent à fond et réclament des services dans leur propre langue (Coderre et Hart, 2003). Depuis, on ne peut aborder la question des violences faites aux femmes en Ontario sans songer que la majeure partie des ressources d'aide était et sont encore disponibles en anglais, y compris les refuges. A cet effet, on posait la question de l'isolement des victimes francophones par rapport aux services.

Par conséquent, les femmes francophones militaient à la fois contre les violences et contre l'assimilation. Elles dénonçaient le fait que les bailleurs investissaient peu dans les services en français (Coderre et hart, 2003). Les revendications entre autres des intervenantes et des associations de femmes ont résulté à la mise en application de la Loi 8 sur les services en français en Ontario (Coderre et hart, 2003). Ainsi, l'année de 1995 n'a pas été uniquement une année décisive pour le Québec, le Gouvernement Canadien dans son ensemble a élaboré un plan d'action pour l'égalité entre les sexes en mettant l'emphase sur les différences d'expérience entre eux et sur les caractéristiques personnelles (Charron et Coll. 2009). Ce plan d'action n'était pas isolé de l'ensemble de dénonciation des violences et des revendications pour avoir plus de services pour les victimes. Donc, les violences faites aux femmes étaient vues comme un effet de cette

inégalité entre les sexes tout en accouchant la domination de l'homme sur la femme. Ainsi, le financement des ressources d'aide se fait en grande partie par le Ministère des affaires francophones qui s'y engage de plus en plus (Radio Canada, 2018<sup>27</sup>), le Ministère de la Santé et des Services Communautaires et la Municipalité Ottawa/ Carleton (pour la zone d'Ottawa) (Dupuis, 1996; Charron et coll. 2009).

Il est possible de constater qu'en Ontario francophone, les premières initiatives n'étaient pas tant les services d'hébergement mais surtout des services en counseling, des groupes de soutien et des associations de lutte. A ce propos, les CALACS ont joué un rôle capital en tant que ressources disponibles dans les communautés francophones (Coderre et hart, 2003). Récemment, une recherche a montré que les CALACS, au côté des Maisons d'hébergement, sont les principales ressources qui ont palliés à l'échec des services dits bilingues pour les femmes victimes (Charron et Coll. 2009). Mais aussi, quand on parle de communauté francophone, il faut mentionner qu'il ne s'agit pas d'une communauté homogène. On y distingue aussi des immigrantes francophones qui avaient besoin dans certains cas des traductions dans une langue autre que le français. Elles n'étaient pas toutes bilingues non plus. Donc, certaines d'entre elles ne pouvaient pas accéder aux services dits bilingues. Par rapport à ces enjeux et bien d'autres liés à l'adaptation des services à leurs expériences de vie, des femmes immigrantes se sont impliquées dans les luttes contre les violences, en formant le Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes (MOFIF) (Dupuis, 1996; Charron et coll. 2009). Ce mouvement a été mis sur pied depuis 1996 mais il a été officialisé en 2001<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1089757/lontario-hausse-le-financement-de-programmes-contre-les-violences-sexistes>

<sup>28</sup> Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes (MOFIF) <http://mofif.ca/mission>. Consulté le 9 Aout 2018.

*« La création du Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (MOFIF) est un des aboutissants du projet « Les droits à l'égalité des Franco-Ontariennes » réalisé en 1997. Suite à une tournée provinciale orchestrée par la TFFCPO, le volet concertation du projet a donné priorité à la recherche sur les femmes immigrantes et le parrainage, sur la violence faite aux femmes et sur le travail obligatoire. » (Bouchard, 2003:220)*

Pour ce qui est de l'approche d'intervention, en Ontario francophone, on définit les violences faites aux femmes dans une perspective genrée et la thérapie féministe se fait dans une approche intégrée de pratique et de théorie. De ce fait, on offre une intervention individuelle, de groupe et de macro collective, c'est-à-dire tournée vers la communauté (Coderre et hart, 2003). Dans cette perspective, l'intervention se fait surtout par des séances de counseling visant à déconstruire des discours moralisateurs (les flics) (op. cit.).

A titre de comparaison, il faut retenir qu'au Québec, la lutte pour la libération et l'émancipation des femmes a été menée conjointement avec les luttes nationales. En effet, il y avait très peu d'ouverture pour intégrer les problématiques vécues par les femmes issues des communautés ethnoculturelles. Tandis qu'en Ontario francophone, les femmes immigrantes ou issues des communautés diverses ont pu participer très tôt dans les luttes pour éradiquer les violences mais aussi pour intégrer des préoccupations liées à la langue française, l'immigration etc. En termes d'approche d'intervention, je ne saurais pas dresser une grande différence entre ces maisons mis à part du contexte dans lequel elles évoluent. Dans les deux provinces, elles ont autant des bailleurs de fonds privés (les fondations et associations) que publics (les institutions de l'État). Toutefois, il s'agit d'institutions autonomes, libres d'orienter leur travail et de disposer des fonds selon leurs besoins.

## *2.5. Processus du recrutement*

Tenant compte de toutes les mesures de confidentialité des adresses civiques et des coordonnées des maisons d'hébergement et des centres pour femmes, le processus de recrutement a été particulièrement long et difficile. Environ quatre (4) semaines ont été consacrées uniquement au recrutement (contact et relance des invitations).

La sélection des maisons d'hébergement et des centres a été faite principalement sur des sites internet. Une grande majorité des maisons a été répertoriée sur le site de la Fédération des maisons pour femmes, sur lequel sont affichées quelques coordonnées (adresses courriel et numéro de téléphone ou de fax) des membres. Certaines autres ont été contactées via le site [www.arrondissement.com](http://www.arrondissement.com) (pour la Province du Québec). Cependant ce site limitait la démarche dans le sens que les pièces jointes ne pouvaient pas être attachées au message et n'offrait aucune possibilité de vérifier la réception du message. Par rapport à cela, les appels téléphoniques ont été priorités pour rejoindre ces maisons et/ ou centres. Par conséquent, tous les appels ont été redirigés vers les Coordonnatrices ou responsables en cheffe pour avoir leur autorisation et pour leur demander d'acheminer ma requête auprès des intervenantes. De ce fait, la confidentialité des participantes dans leur milieu de travail n'avait pas été respectée comme prévue.

Sinon, des recherches sur Google ont donné accès à des sites de certaines maisons et certains centres. Aussi, la liste d'envoi de la Table de Concertation en Violence Conjugale de Montréal a été sollicitée, par le biais de la Directrice de la recherche, pour pouvoir atteindre plus d'intervenantes.

Après avoir eu le retour de la personne volontaire soit par courriel ou par appel téléphonique, je lui ai envoyé les documents verrouillés de l'entrevue (lettre de recrutement et certificat d'approbation du CER de l'Université d'Ottawa, formulaire de consentement et la grille d'entrevue). Une seule des participantes a été recrutée par effet

boule de neige<sup>29</sup> (Paugam et coll. 2010). Elle était référée par une autre participante selon les critères de choix de la recherche.

En termes de critères d'inclusion, les Maisons et Centres ont été sélectionnés en fonction de plusieurs critères : Premièrement, leur champ d'intervention ou leur mandat soit la violence-conjugale et /ou violences tout court, soit l'hébergement pour femmes en difficulté y compris femmes violentées et leurs enfants ; deuxièmement leur localisation, soit les villes de Montréal, de Laval, de Longueuil et de Gatineau et d'Ottawa. Au départ, il s'agissait uniquement de la Province du Québec, mais compte tenu du nombre grandissant des refus au moment du recrutement, d'autres potentielles participantes ont été contactées à Ottawa. Cependant, le premier critère mentionné ci-haut n'a pas été modifié pendant tout le long du recrutement. Troisièmement, le critère d'appartenance ou non à un regroupement. Ce critère n'a pas été strictement un critère de choix, mais plutôt un critère pour varier le plus possible l'échantillon. En ce sens, des maisons et centres membres de la Fédération et du Regroupement ont été contactés, tout comme des maisons et centres qui ne sont pas affiliées à un regroupement.

Un total de vingt-neuf (29) maisons d'hébergement et centres pour femmes a été contacté dans le cadre de la recherche. Sept (7) ont refusé pour deux raisons majeures soit pour un manque de disponibilité des intervenantes soit parce que les violences ne sont pas le point focal de leur intervention. Treize (13) autres n'ont fait aucun retour malgré les appels d'incitation (au moins deux appels allant sur plusieurs semaines) qui ont suivi le

---

<sup>29</sup> Méthode par laquelle la personne a été référée par une autre participante.

courriel d'invitation. Un total de neuf (9) participantes a été retenu au final pour la partie empirique de la recherche.

### *2.6. Portrait des participantes*

Une fiche sociodémographique a été remise à la fin des entrevues à chacune des personnes rencontrées afin d'avoir une idée de leur profil sociodémographique (voir Annexe). Huit (8) d'entre elles se définissent comme Femme et avait une anatomie de sexe féminin. Une, d'entre elles, se définit comme personne intersexuée.

Trois participantes de l'échantillon sont comprises entre 26 et 35 ans et quatre autres entre 36 et 45 ans. Une (1) se retrouvait dans la tranche d'âge de 45 ans et plus. Une seule des participantes n'a pas rempli la fiche. Respectivement, elles venaient de continents différents, tel que : de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe, de l'Amérique du Nord (dont le Canada et la province du Québec), de l'Afrique. De même, elles ont des parcours académiques différents, mais toutes ont au moins cinq années d'expérience en maison d'hébergement.

En termes de relation de couple, elles sont majoritairement mariées et conjointes de fait et minoritairement femmes seules ou veuves. Leur principale source de revenu est leur salaire.

Le tableau suivant présente brièvement les caractéristiques des répondantes sauf pour celle qui n'a pas rempli la fiche et pour laquelle très peu d'informations personnelles sont recueillies dans l'entrevue. Le nom des institutions ne sont pas mentionnés en vue de garder l'anonymat des différentes participantes.

Au niveau institutionnel, les neuf maisons et centres auxquels appartenaient les participantes de cette recherche offrent des services à la fois à des femmes seules et des

femmes avec enfants. Huit d'entre eux disposaient du service d'hébergement à court terme (5) et à long terme (3). Il s'agissait tous de services destinés spécifiquement à des femmes victimes de violence. Que ce soit les participantes du Québec et de l'Ontario, l'objectif premier reste à offrir un espace sécuritaire aux femmes et à leurs enfants. L'échantillon a été assez diversifié pour avoir accès à des intervenantes qui accompagnent autant des femmes immigrantes que des femmes québécoises. Elles offrent du soutien psychosocial de façon individuelle, des interventions en groupe et des suivis en externe pour des femmes qui quittent les MHs et pour celles qui n'ont pas besoin d'y loger. Plusieurs participantes parlent aussi de programme jeunesse disponible dans leur maison pour aider les jeunes enfants qui vivent directement ou indirectement de la violence dans leur famille.

En termes de financement, ces institutions ont deux principales sources de financement: Les institutions de l'État (financement public) et les fondations et / ou associations (financement privé). Je ne saurais pas dire lequel de ces types de financement répond mieux aux besoins des maisons et centre d'hébergement, cependant, on peut comprendre qu'il s'agit de l'un des enjeux du travail d'accompagnement autant au Québec qu'en Ontario francophone. Globalement, les services d'aide aux victimes de violences sont financés par la Société d'Habitation du Québec, le Service du Canada, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le Centre intégré des Services Sociaux de l'Outaouais, les Municipalités (Ottawa, Gatineau) etc.

Il faut dire toutefois, que les maisons d'hébergement et centres pour les victimes de violence ont une certaine marge de manœuvre par rapport à l'orientation qu'ils veulent donner aux services. Ils sont disponibles vingt-quatre heures sur sept jours et offrent des services de référence à d'autres organismes pouvant répondre à des besoins plus

spécifiques. Dans ce travail, l'aspect du financement est non-négligeable parce qu'il s'agit d'un des problèmes évoqués dans des recherches (Fortier et Sully, 2017) et dans les discours de certaines intervenantes par rapport aux *besoins spécifiques* des *femmes immigrantes*. Certaines fois on l'évoque pour justifier le manque de services, d'autres fois il constitue un obstacle pour l'adaptation des services pour les femmes immigrantes. Je peux citer en exemple le problème de la traduction pour les femmes allophones (Fortier et Sully, 2017).

<i>Intervenante</i>	<i>Lieu de Travail</i>	<i>Groupe d'âge</i>	<i>Scolarité</i>	<i>Année d'expérience</i>	<i>Pays d'origine</i>	<i>Situation familiale</i>	<i>Poste occupé</i>
I-1	MH	26-35	Collégiale Certificats	12 ans	Asie du Sud- Est	Mariée	Intervenante- femmes
I-2	MH	26-35	Bac	Moins de 8 ans	Canada / Québec	Vie seule	Intervenante- Travailleuse soc.
I-3	MH	36-45	Autres		Canada		Intervenante et coordonnatrice/ supervision
I-4	MH						Intervenante- Coordonnatrice
I-5	MH	45 et plus	Maitrise	Plus de 5 ans	Europe	Conjointe de fait	Intervenante/ coordonnatrice clinique
I-6	MH	26-35	Technique en Travail Social	14 ans	Canada/ Québec	Conjointe de fait	Intervenante en externe
I-7	MH	36-45	DEC	16 ans	Canada	Mariée	Intervenante
I-8	MH	36-45	Bac	17 ans	Canada	Mariée	Intervenante- remplaçante en externe
I-9	Centre pour femmes immigrantes	36-45	Bac		Afrique	Veuve	Intervenante sociale

**Tableau 1 : Construit à partir des propos des intervenantes et des fiches sociodémographiques.**

## 2.7. Méthode de collecte de données

En vue de répondre à la question de départ de la recherche, à savoir *Comment les intervenantes des Maisons d'hébergement et centres pour femmes interprètent-elles les violences faites aux femmes immigrantes racisées ? Autrement dit, comment les discours des intervenantes des maisons d'hébergement prennent-ils en compte le parcours migratoire de ces femmes* ; des entretiens semi dirigés ont été menés auprès de neuf (9) intervenantes de maisons d'hébergement et de centres pour femmes dans la période allant de 6 Février au 7 Mars de l'année en cours. Ces entrevues ont été menées principalement dans les locaux respectifs de ces institutions (7), dans un café (1) et par téléphone (1).

Chacune des participantes ont donné leur consentement écrit avant de commencer la discussion. Étant donné qu'il s'agissait d'entretiens semi-dirigés, elles avaient le libre cours de s'exprimer sur les différents points et d'autres éléments ne comprenant pas dans la grille d'entretien. Des relances ont été faites pour faire des clarifications, demander des exemples ou pour approfondir des points jugés importants dans la discussion.

Toutes les rencontres se déroulaient dans une atmosphère agréable à l'exception d'une intervenante qui n'était pas à l'aise et qui expliquait à un niveau très large sa compréhension. Plusieurs relances ont été faites en ce sens pour approfondir et demander des exemples dans ses pratiques d'intervention.

## 2.8. Guide d'entretiens

Comme outil facilitant la conduite des entretiens, une grille a été élaborée avec des questions portant sur les expériences des interviewées et l'utilisation des approches d'intervention et sur l'expérience de travail avec les femmes qui ont immigré au Québec

et en Ontario et qui ont vécu de la violence. Tel que le conçoivent Paugam et coll. (2010), la grille n'est pas un outil définitif, mais plutôt évolutif qui accompagne le/la chercheur-e dans l'exploration de son terrain. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'un outil figé. Dans le cas de cette recherche, la grille n'avait pas subi de changements majeurs au cours de la cueillette de données. Toutefois, chacune des entrevues était particulière parce que chacune des participantes avaient des parcours (nombre d'années d'expérience et bagages intellectuel) différents. La première question (voir annexe) a souvent influencé le reste de la discussion dépendamment de la réponse obtenue. Toutefois, deux questions ont été ajoutées après la première rencontre, d'abord une question portant sur une tentative de définition du thème « *Femmes-immigrantes* », ensuite une question sur la participation dans les débats décisionnels ou politiques soit en tant que membre d'un regroupement ou d'une table de concertation soit en tant que simple ressource pour femmes. Ces questions entretiennent un lien direct avec la question de recherche et visent une compréhension des participantes sur le profil des femmes dites immigrantes et de leur vécu. Aussi on cherchait à saisir comment elles, à travers leur institution respective, participent à porter des revendications dans un cadre plus large que l'intervention à l'interne.

### *2.9. Analyse de données*

La démarche ne vise pas à généraliser les résultats (Normand 2014 :12), mais plutôt d'aller vers la compréhension de la représentation faite des femmes immigrantes et de leur vécu en contexte de violence conjugale. De ce fait, la démarche de la recherche se veut inductive en donnant la priorité entière aux données tout en utilisant la « sensibilité » ressortant du cadre théorique (Normand, 2014). Dans cette optique, la retranscription intégrale de chacune des entrevues a été précédée pour ensuite faire un codage assisté par le logiciel informatique NVIVO 11. En d'autres termes, chaque verbatim a été relu afin

de coder les mots, les informations, les descriptions, les commentaires, les critiques, la compréhension des différentes approches utilisées, les définitions données, etc. En ce sens, une attention particulière se porte sur les mots ou expressions utilisées, sur les références, les exemples pris en illustrations, etc. Dans certains cas, tout le paragraphe a été codé, dans d'autres, seule une phrase a été retenue. De ce premier travail résultent les différents Nœuds et sous-nœuds qu'on peut aussi appeler des catégories d'analyse. Des catégories plus grandes ont été créées par la suite pour regrouper les nœuds (unités de sens) qui se ressemblent, comme par exemple pour les différentes approches soulevées dans les discussions.

L'avantage de cette méthode d'analyse, elle permet de comparer les textes, mais aussi de regrouper tous les éléments d'une même catégorie et de créer autant de sous-catégories nécessaires. Il est aussi facile de bouger les sous-catégories si le codage a été révisé. De même, en cas de besoin, une unité de sens peut être classée dans deux catégories ou sous-catégories selon ce qui peut être analysé.

Les catégories présentées dans le tableau suivant renvoient au premier travail de codage fait après les lectures des verbatim. Paillé et Mucchielli (2008 : 233) définissent la catégorie comme « *une production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche* ». De leur point de vue, la catégorie représente le phénomène ou une pratique (Paillé et Mucchielli, 2008). Dans le présent cas, les catégories émergées désignent d'une part la pratique de l'intervention et la conception du travail d'accompagnement, et d'autre part les mécanismes d'identification des femmes immigrantes victimes de violence, basés en grande partie sur des stéréotypes.

L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes (Paillé et Mucchielli, 2008) a permis de regrouper les sous-catégories en quatre grandes catégories. La première, qui regroupe les différentes approches utilisées, englobe à la fois la définition des approches et toutes les actions, les réflexions faites qui rentrent dans la philosophie de ces dites approches. La deuxième catégorie représente les éléments définitionnels relatifs au vécu, à l'expérience et au rapport développé avec les femmes dites immigrantes. Quant à la troisième grande catégorie, elle indique globalement les compréhensions de la violence conjugale qui oriente d'une façon ou d'une autre le travail des intervenantes. Et enfin, la catégorie sur la perception du rôle des intervenantes désigne la place qu'elles s'attribuent dans la relation d'aide.

Catégories	Sous-catégories	Exemples d'unités de sens
Les approches d'interventions	Approche féministe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes sont maitres (sic) de toutes leurs décisions</li> <li>- L'approche féministe se base sur la vulnérabilité des femmes, leur empowerment des femmes, on travaille beaucoup sur leur pouvoir d'agir de façon à apporter des changements auprès des femmes</li> </ul>
	Approche humaniste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il semble que ça dans l'humaniste. Aller avec la personne et tout</li> </ul>
	Approche interculturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On fait un mélange d'approche dans notre intervention, c'est l'approche interculturelle et l'approche féministe.</li> </ul>
	Approche intersectionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intersectionnalité est utilisé partout, mais les gens ne comprennent pas concrètement ce que cela veut dire.</li> </ul>
	Processus d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population visée</li> <li>- Services offerts (durée du séjour et nombre de place)</li> <li>- Objectifs poursuivis durant le séjour</li> <li>- Les démarches à l'externe</li> </ul>
	Apprendre à connaître l'histoire de l'autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donc on apprend à la connaître sur sa culture, ses valeurs, euh...son histoire, son parcours migratoire aussi qu'est qui fait que...qu'est ce qui fait qu'elle est rendue ici au Québec</li> <li>- Il y a ce côté-là, oui il y a quelque chose de spécifique aux femmes immigrantes pis on doit comprendre. Pis il faut s'informer sur le pays d'elles viennent aussi.</li> </ul>
Définition et perception de « femmes immigrantes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trajectoire migratoire</li> <li>- Niveau d'intégration</li> <li>- Vulnérabilité des femmes</li> <li>- Rapport avec les MHs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Leur statut définit leur identité d'immigrante</li> <li>- Elles ne connaissent pas leurs Droits</li> <li>- Mais je pense que c'est difficile de dire qui elles sont parce que, elles sont tellement différentes d'une femme à l'autre.</li> </ul>
Compréhension de la violence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition culturelle</li> <li>- S'identifier comme victime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauf que les conséquences de la violence sont très très marquantes, mais ce n'est pas parce qu'on part que s'est disparu.</li> <li>- Ben la violence conjugale c'est une prise de pouvoir, de contrôle sur l'autre personne.</li> </ul>
Perception du rôle d'intervenante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Motivation</li> <li>- Représenter et défendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On peut pas se mettre en position sauveteur, parce que, on serait pas aidante.</li> <li>- Ça fait 17 ans que je fais ça maintenant, la raison pourquoi je continue vraiment le lien avec les femmes.</li> </ul>

Tableau 2 : Sommaire des données émergées des entrevues.

### *2.10. Considérations éthiques*

Quant aux mesures de sécurité, l'anonymat et la confidentialité des données restent les éléments majeurs pour la préservation des données. Tout d'abord, dans la planification des entrevues, tous les documents transmis par courriel aux interviewées (formulaire de consentement, grille d'entretien) étaient protégés par un mot de passe communiqué uniquement par téléphone. Ce mot de passe était requis à chaque ouverture, réouverture et impression des documents. Cela empêchait que des tiers aient accès aux documents.

Ensuite, la retranscription des entretiens se fait dans l'anonymat. Aucun nom ni de la participante ni de son lieu de travail n'est mentionné dans les verbatim. Les versions audio et texte ont été identifiées par la date de l'entrevue suivi de 01 ou 02 suivant l'ordre de la réalisation des entrevues pour celles qui avaient eu lieu le même jour.

Le formulaire de consentement avait été relu et signé conjointement avant chacune des entrevues. Aussi, un bref rappel a été fait sur l'orientation de la recherche et des objectifs fixés à travers les entrevues.

La majorité des participantes était d'accord pour l'enregistrement et la prise de note. Une seule avait choisi enregistrement sans prise de note, et deux autres intervenantes ont demandé uniquement la prise de note (particulièrement, l'entrevue téléphonique pour laquelle seule la prise de note était possible). Par rapport à l'entrevue téléphonique, les propos ont été validés avec elle avant de couper la communication.

Comme mentionné plus haut, les entrevues ont majoritairement eu lieu dans l'enceinte des maisons respectives des participantes. La raison justificative est le manque de temps des intervenantes pour un déplacement pendant les heures de travail. Il était plus facile pour elles de me rencontrer en matinée ou pendant l'heure du dîner. Par ailleurs, la confidentialité des lieux a été fortement recommandée et exigée à chaque fois pour la sécurité des femmes résidentes. Les adresses m'ont été communiquées par téléphone et non par courriel soit la veille de la rencontre ou le jour même. Il y a une des maisons pour laquelle j'ai dû moi-même signer un formulaire de confidentialité pour l'adresse civique de l'institution. Cela veut dire que les mesures de confidentialité, de l'anonymat autant pour les participantes que pour leur lieu de travail restent primordiales dans le cadre de cette recherche. Par conséquent, quand le nom de l'institution est mentionné dans l'enregistrement il est remplacé par MH (Maison d'hébergement) dans le verbatim.

Toutes les participantes sont mises au courant des mesures de sécurité et de protection des données. En outre, après chaque retranscription, le verbatim verrouillé leur est envoyé par courriel pour la validation de leurs propos.

### *2.11. Validité de la démarche méthodologique*

En recherche qualitative, il n'y a pas une seule possibilité de vérifier la validité des données et de leur analyse. Plusieurs auteurs en ont proposé des moyens (Creswell, 2007). Pour ma part, certaines de ces perspectives se rejoignent bien qu'elles utilisent des thèmes différents pour élaborer leur démarche. Dans le cadre de cette recherche, les quatre critères principaux de Whittemore et Coll. (2001) repris par Creswell (2007) ainsi que les huit points énoncés par Tracy (2010) ont permis cet exercice de validation de la démarche méthodologique. Il ne s'agit pas ici de les reprendre un à un, mais de dire en

quoi les données présentées et analysées dans cette étude gardent un certain standard en termes de scientificité.

S'agissant d'un processus itératif, les différentes parties du travail, spécifiquement, ont fait l'objet de révision et de mise en lien de manière à orienter la recherche empirique et les données émergentes. En effet, les données ont été recueillies en fonction des objectifs fixés et en lien au cadre théorique développé au départ (la rigueur) (Tracy : 2010). Tout en étant attachées aux données, les catégories d'analyse sont créées dans la logique de pouvoir répondre à la question principale de la recherche (crédibilité) (Creswell, 2007). L'analyse prend ainsi compte du contexte de production de ces données, soit l'expérience des intervenantes dans le processus d'accompagnement et de l'influence de la chercheuse dans la manière de mener l'entrevue. Ce qui amène au critère de l'intégrité et de réflexivité. Ce point a été abordé en lien avec la méthodologie féministe qui reconnaît que la production du savoir est située et teinté de la subjectivité de la chercheuse. De ce fait, tout au long de l'analyse des données, la question de la recherche a permis de recentrer les catégories et de mettre le focus sur celles qui sont les plus pertinentes pour répondre à la question. En outre, les dispositifs éthiques restent un point focal sur lesquels le traitement des données se fait tout au long de la recherche. Cependant, certains critères peuvent ne pas se retrouver dans le travail, comme c'est le cas de l'authenticité qui implique une multiplicité de voix sur les données (Creswell, 2010) ou encore de la résonance tel qu'énoncé par Tracy (2010). En conclusion, cette recherche se veut un exercice d'apprentissage tout comme il peut contribuer à pousser les réflexions sur les pratiques d'intervention auprès des femmes dites immigrantes au Canada en partant essentiellement des propos des participantes et des avancés théoriques en recherches féministes sur la place des femmes dans le renforcement des rapports

sociaux basés sur le genre, la race, l'appartenance ethnique, les pratiques culturelles pour ne citer que ces facteurs-là.

### *2.12. Limites de la recherche*

Comme tout travail scientifique, cette recherche a des limites. Premièrement, plusieurs des participantes ne représentaient pas les femmes aidées autre que dans les démarches juridiques et dans les Tables de Concertation. Donc, elles avaient très peu d'occasion pour faire des plaidoyers. On ne saurait pas dire à quel niveau leur discours est porté au niveau public. Cependant, elles ont mentionné des partenaires (DPJ, Police, AE, Cour Criminelle) auprès de qui elles ont fait des sensibilisations par rapport au vécu des femmes immigrantes au Canada. Cela dit, la présente étude se porte essentiellement sur la perception des intervenantes sur les femmes immigrantes racisées. En d'autres mots, la manière de porter les discours dans la sphère publique et les dynamiques de constructions de ces discours hors des maisons d'hébergement n'ont pas été analysées vue la tournure des entrevues.

Deuxièmement, l'échantillon utilisé est majoritairement formé de personnes de la région du Québec. Aucune tentative de comparaison des propos des participantes n'est faite en fonction de leur région ni des institutions dans lesquelles elles travaillent. L'analyse se porte uniquement sur les propos recueillis dans les entrevues, il n'est pas possible d'extrapoler les données vers une analyse des interactions entre intervenantes et femmes-aidées. Ce travail n'a pas non plus la prétention de généraliser les données sur l'ensemble des ressources d'hébergement.

Si la triangulation des données permet de valider leur scientificité, il s'agit aussi de l'une des limites de ce travail. Pour la recherche empirique, seules des entrevues ont

été réalisées. Parce que, pour ce travail le discours des intervenantes était l'objet de l'analyse.

Finalement, le thème "*femmes immigrantes*" est repris dans le travail sans faire de distinction sur leur origine. Parce que les propos des intervenantes, à part dans les exemples plus précis, ne tiennent pas compte des distinctions. Dans cette recherche, il renvoie à une catégorie sociale et non un groupe homogène de femmes

### CHAPITRE.III LE RAPPORT AUX FEMMES IMMIGRANTES ET RACISEES : CONTEXTE DE CONSTRUCTION DES PERCEPTIONS STEREOTYPEES

Dans cette partie du travail, est présentée une analyse sur les discours des intervenantes afin de faire ressortir les fondements de la construction des stéréotypes autour des femmes racisées issues de l'immigration au Canada et victimes de violence.

En effet, l'intervention en tant que pratique sociale implique deux actrices clés : les intervenantes et les femmes aidées. La relation d'aide devient alors un moment d'interactions sociales et un espace de développement de rapport de pouvoir<sup>30</sup>. Ayant pris conscience de cela, plusieurs répondantes expriment la nécessité d'établir une relation égalitaire avec les femmes accompagnées, par contre, elles constatent qu'il reste encore un idéal à atteindre dans l'intervention féministe. À ce niveau, elles disent avoir fait plus d'effort pour minimiser les distances entre elles et les résidentes des maisons d'hébergement. Certaines répondantes parlent d'une atmosphère familiale en maison d'hébergement où intervenantes et résidentes partagent leur dîner (I-8); d'autres parlent d'une vie communautaire où les deux groupes de femmes partagent les tâches ménagères en favorisant le plus que possible des quotidiens normaux en maisons d'hébergement (I-6). Cependant, au regard de cette recherche, la question des rapports entre les deux groupes de femmes doit se poser en termes de position sociale et de positionnement social. C'est-à-dire, il faut considérer la place des intervenantes autant dans les institutions d'aide que dans le système social hiérarchique canadien (Gaussot 2008) et

---

<sup>30</sup> Le concept de rapport de pouvoir évoqué ici ne renvoie pas nécessairement à un rapport de dominant-dominé. Mais, il tend plus vers un rapport d'influence où l'intervenante tient le contrôle de l'intervention et oriente les différentes étapes.

celle des femmes victimes de violence. Car, dans ce dit système, chacune -intervenante et femmes victime; occupe une position sociale particulière. Voilà pourquoi, l'analyse ne se fondera pas uniquement sur le concept de genre afin de mieux rendre compte des multiples oppressions vécues par les femmes immigrantes racisées. En outre, la question de la relation égalitaire dans l'intervention doit être appréhendée en tenant compte du positionnement de ces deux groupes. En effet, les points de vue sur la violence et l'expérience de violence se différencieront selon la position sociale énoncée plus haut.

Bref, la construction des perceptions a justement rapport avec le positionnement des intervenantes dans le contexte d'intervention et dans la société canadienne en générale. De ce fait, dans un premier temps, je me suis intéressée à comprendre ce que les intervenantes entendaient par « femmes immigrantes ». En second lieu, l'analyse porte sur les fondements des stéréotypes sur les femmes immigrantes racisées dans le contexte de l'intervention féministe. Concernant ce dernier point, seuls les propos des intervenantes seront retenus dans l'analyse. Toutefois, cette limite ne constitue pas un biais pour la recherche tant que ces propos aident à souligner le bien-fondé de ces perceptions construites autour de la pratique d'intervention féministe en contexte de violence. Poursuivant un tel but, le chapitre se divise en deux grands points: le premier se porte sur la définition des thèmes « *femmes immigrantes* » en développant trois cas de figure utilisés par les intervenantes pour les représenter. Quant au deuxième point, il s'agit d'une analyse sur la culturalisation de la violence vécue par lesdites femmes. De ce fait les travaux des auteures féministes comme Volpp (2000) Zine (2002) Narayan (1997) entre autres vont soutenir l'argumentation.

### 3.1. Une représentation ambivalente des « femmes immigrantes racisée ».

Dans cette sous-section, je tente de répondre à la question : « *Qui est considérée comme femme immigrante ?* », selon le point de vue des intervenantes. En effet, cette question a été soulevée à plus d'une reprise dans les entrevues pour essayer de comprendre de qui on parlait en disant *femmes immigrantes*. Bien qu'il soit difficile de donner une définition générale de « *femmes immigrantes* » parce qu'elles sont toutes différentes l'une de l'autre. Toutefois, dans différents propos recueillis chez les intervenantes, certains traits caractéristiques, généralisant les femmes, se recoupaient. Dans les paragraphes suivants, trois cas de figure émergent des discours des intervenantes sur les femmes immigrantes racisées sont présentés. Ces cas de figures sont : 1) Femmes sans statut ; 2) Femmes traditionnelles ; 3) Femmes vulnérables.

Selon les intervenantes, les femmes immigrantes sont des femmes étrangères qui ne sont pas nées au Canada, ou qui y sont nées mais d'origines étrangères. Une d'elles (I-9) attire toutefois l'attention sur l'attribution de « *minorités visibles* » qui pour elle, a une portée discriminatoire différent du fait qu'une personne aie immigré au Canada. Autrement dit, l'appellation de « *femmes immigrantes* » se réfère au mouvement migratoire qui constituerait une identité particulière de femmes (et d'hommes aussi d'ailleurs) dans la terre d'accueil. En effet, Streiff-Fénart (2013 : 47) croit que l'« *immigratitudo* », qu'on pourrait lier à une sorte de catégorie identitaire, est transférable d'une génération à l'autre et ne se perd pas même après les processus de naturalisation. Tout en étant liée à une conception de l'identité nationale et dans certains points à l'identité provinciale, cette compréhension implique au moins deux statuts qui façonnent deux types d'identité. Ce marqueur de la différence de *l'Autre* à *Soi* semble être hors de toute temporalité et de tout processus de changement de statut.

*« Euh bien pour nous, si elle est immigrante, elle a un parcours migratoire. Même si ça fait...si elle est rendue citoyenne, ça fait 10 ans ben, son histoire, elle a déjà été immigrante...peut être que je l'appellerais plus femme immigrante. [...] Mais...quelqu'un qui a un parcours migratoire [...] Immigrante, ça serait comme un mot global pour ces femmes-là qui sont en processus d'avoir un statut ici. » (I-2)*

Par conséquent, le processus d'intégration par rapport aux normes, aux valeurs et aux codes sociaux serait comme une échappatoire visant à réduire au mieux les conséquences sociales de ces différences. De fait, le niveau d'intégration des femmes, souvent évalué à travers leur adaptation au système social et politique, revient assez souvent dans les discours pour attribuer aux femmes une identité capable d'expliquer leur position sociale.

*« Une femme immigrante ça veut dire tellement de chose [...] parce que ça fait pas longtemps qu'elle est ici, elle peut être sans statut, elle peut être résidente permanent, mais quand même qu'elle a pas...la terre d'accueil ça fait pas longtemps qu'elle est ici pis y en d'autres, pour moi, il y a des femmes immigrantes même si ça fait longtemps qu'elle est [sic] ici, mais elle a quand même pas...euh...assez...pas intégrée la société d'accueil. » (I-1)*

Cependant, de ce qui ressort des entrevues, l'intégration est appréhendée comme une démarche individuelle plutôt que structurelle. C'est-à-dire, les mécanismes pouvant favoriser ou non l'intégration des femmes venues d'ailleurs sont considérés presque uniquement au niveau personnel. Par exemple, l'isolement revient autant dans la revue de littérature (Chouakri, 2009 ; Benhadjoudja, 2011 ; Fédérations des Maisons d'hébergement pour femmes, 2014) que dans les données recueillies pour cette recherche, comme un facteur qui entrave l'intégration sociale. D'où la conception selon laquelle les femmes isolées sont peu intégrées. Paradoxalement, les mêmes défis rencontrés au moment de l'installation sont aussi considérés comme des traits caractéristiques communs aux femmes. Il convient de se demander alors, comment un effort personnel (l'intégration) peut être généralisé à tout un groupe de personnes venant de pays et de

régions différents avec des backgrounds différents ? Pour comprendre le bien-fondé de cette question, il est possible de se référer à, au moins trois rubriques d'identification émergées dans les données. Le tableau suivant présente un sommaire des caractéristiques évoquées pour les femmes dites immigrantes :

<b>Femmes sans statut</b>	<b>Femmes traditionnelles</b>	<b>Femmes vulnérables</b>
<i>Parrainée auparavant par l'abuseur</i>	<i>Femmes prises entre les traditions culturelles</i>	<i>Isolée (réseau fermé ou éloigné)</i>
<i>En attente d'une décision de l'immigration</i>	<i>Conservatrices par rapport aux valeurs culturelles</i>	<i>Conflits émotionnels (honte, culpabilité, sentiment pour l'agresseur, etc.)</i>
<i>Sans papier: sans autorisation pour rester dans le pays</i>	<i>Famille envahissante</i>	<i>Femmes fuyant plusieurs types de conflits (guerre, conflit familial, etc.)</i>
<i>Méconnaissance de leur droit et du nouveau système social</i>		<i>Femmes n'ayant parlé aucune des langues officielles du Canada (allophones)</i>
		<i>Femmes dupées par leur conjoint (illusion d'une immigration parfaite au niveau économique et sociale)</i>

*Tableau 3 : Cas de figure associés aux femmes immigrantes et racisées.*

### *3.1.1. Femmes sans statut*

Cette section s'intitule *Femmes sans statut* car elle fait référence aux représentations que se font les intervenantes de certaines femmes immigrantes racisées. Pour certaines intervenantes, le problème du statut légal engendre des problèmes de vulnérabilité par rapport au conjoint, s'accompagnant de problèmes d'accès aux services d'aide, une méconnaissance des droits et des deux langues officielles du pays. De ce fait, cette section touche à la fois le problème de statut d'immigration et les barrières

linguistiques qui servent d'obstacles pour les femmes immigrantes racisées qui sont victimes de violence. L'appellation de femmes sans statut renvoie justement à ces femmes qui ont très peu de recours en contexte de violence. En effet, les cas les plus problématiques mentionnés relèvent de ceux des femmes qui n'ont aucune autorisation légale de *l'Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada* pour demeurer sur le territoire, d'où l'appellation de « sans papier » ou de « sans statut ».

*« Elles sont vraiment...en fait ces femmes-là vraiment vulnérables parce qu'en plus de vivre la violence conjugale elles vivent ce qu'on appelle être hyper vulnérables parce qu'elles sont comme illégales...pas illégales, mais sans statut au pays. » (I-1)*

Il faut rappeler que, lorsque les femmes n'ont pas de statut elles n'ont accès à aucun service, plus particulièrement les services sociaux de base. Le discours ayant rapport à leur vulnérabilité se base en partie sur cette « exclusion » aux services et au marché du travail. En effet, le système de parrainage, en favorisant ou en privilégiant le demandeur principal, laisse les femmes à la merci de leur conjoint. Avant l'annulation de la loi sur la résidence permanente conditionnelle des conjoints (époux-ses et autres) soit en avril 2017<sup>31</sup>, quand le conjoint à titre de demandeur principale décide d'annuler la demande de la conjointe, celle-ci doit alors reprendre le processus de zéro, en attendant, elle reste inadmissible à plein de services.

Outre le fait de ne pas avoir accès aux services, le statut d'immigration détermine aussi la participation de ces femmes dans la vie sociale et politique de la terre d'accueil. Le sentiment d'exclusion qui en découle, peut être source de problèmes corollaires comme le stress et la dépression.

*« C'est horrible comment les conséquences sont néfastes pis après ça ces femmes là ils (sic) se sentent pas adéquates. Ils [sic] peuvent être dépressives [...] elles*

<sup>31</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2017/04/>

*sont complètement démunies parce qu'elles sentent pas qu'elles contribuent à la société pis c'est ce qu'elles aimeraient faire, mais elles ont pas les moyens. [...] C'est pas qu'il va être plus violent c'est qu'il va l'être d'une façon différente, mais oui elle peut être plus vulnérable. » (I-2)*

Selon les intervenantes, les femmes immigrantes racisées connaissent peu leur droit, et ne savent donc pas jusqu'où elles peuvent aller dans le processus de dénonciation de la violence. Cet accès à l'information est souvent lié aussi à la capacité de parler les langues nationales à savoir le français et l'anglais.

*« Souvent les femmes qui arrivent ici d'un autre pays d'origine, qui ne sont pas nées ici à Montréal, c'est [...] des femmes qui connaissent peu leurs droits qui connaissent moins les lois parce que Monsieur a beaucoup beaucoup d'emprise sur elle, soit [...] séduire leur (sic) femme en disant que [...] tu vas pouvoir avoir tout ce qu'est-ce que tu veux donc tu vas pouvoir avoir un statut, tu vas pouvoir avoir un travail « je vais pouvoir t'aider ». Pis une fois qu'elle arrive ici c'est le contraire qui se passe aussi. » (I-3)*

*« ...C'est parce que je les différencie pas mais des fois elles vont avoir besoin plus d'informations sur leurs droits, sur le fonctionnement ici au Québec tsé dans la société comment ça se passe, plus d'informations sur est-ce que je peux appeler les Policiers ou pas, comment ça se passe si j'appelle les Policiers, qu'est-ce qu'ils vont faire, est-ce que c'est pris au sérieux ou pas? Euh...est-ce que j'ai des droits, est-ce que je vais être crue ou pas crue? Comment ça peut se passer? Fait que, beaucoup d'informations sur les droits. Mais comme je disais-je les différencie pas nécessairement des autres en ce sens que j'ai aussi des québécois de souche qui ont les mêmes questionnements, peut-être moins par rapport au travail des Policiers, mais c'est quoi mes droits, comment ça se passe si je veux me divorcer? C'est quoi les étapes, comment on fait pour se chercher un appartement? Fait qu'il y en a aussi mais...euh...je peux en avoir qui ont un parcours migratoire pis ça va être plus présent. Des fois au niveau de mon approche, ça peut être un petit peu différent dans le sens que...pis là encore aussi...pour moi j'essaie d'avoir la même approche avec tout le monde mais je vais peut-être moins questionner, à moins que j'ai un indice qui m'amène à questionner plus quelqu'un qui est québécoise de souche comme moi, que quelqu'un qui est d'une autre origine. » (I-6)*

Dans le contexte de l'intervention, ce manque d'information du côté des femmes immigrantes racisées, soit sur le fonctionnement de la société soit sur leurs droits de par leur statut particulier, est vu comme une embuche au processus d'accompagnement.

*« Dans une personne qui, par exemple, ne parle pas ni Français ni Anglais, pis qui, elle connaît pas les ressources nécessairement ou les lois, si par exemple, c'est Mr qui la parraine ben il y a encore plus de contrôle. Déjà il est un conjoint violent, mais il a encore une prise sur son statut, ses recours à elle. Il peut mettre les allocations familiales à son nom à lui pis elle aura rien, rien. Il peut ne pas lui informer qu'elle peut avoir un compte de banque, qu'elle peut prendre l'autobus, qu'elle peut se rendre comme ça, qu'il y a telle école, qu'il y a tel programme...fait qu'on a les histoires ou ce que les conjoints ont donné zéro information aux femmes pour qu'elles restent à la maison pis qu'elles connaissent pis qu'elles s'intègrent pas. » (I-2)*

*« Nous en moyenne, la durée de séjour va varier autour de deux mois, quelqu'un qui arrive ici qui vraiment a pas de statut, par exemple, pis là qu'on doit aller chercher un statut comme je disais tantôt de réfugié pis tout ça, il y a des délais un petit peu plus long. Ça va...on a déjà eu une résidente, mes collègues en parlaient cette semaine, son séjour a été pas loin de 4 mois, 3 mois et demi 4 mois. Ce qui est pas mal long que le séjour de quelqu'un qui va être là plus ou moins deux mois.» (I-6)*

Ainsi, plusieurs propos rapportés par les répondantes font état de l'inaccessibilité des femmes aux informations et de ce qu'on appelle les barrières de la langue en niant toutefois leur dimension structurelle. Il ne s'agit pas de dire que l'incapacité à parler une langue relève totalement des responsabilités d'un système social. Mais plutôt de considérer comment le système utilise ce problème linguistique comme un médium pour conditionner certaines personnes à certaines positions sociales bien définies, et de les maintenir à l'écart. C'est cette dimension qui reste ignorée dans le processus d'intervention. Crenshaw (2005 : 58-59) a critiqué justement l'impossibilité des refuges pour femmes à faire face aux besoins linguistiques des femmes qui voudraient bénéficier de leur service. Bien que cette situation ait quelque peu évolué dans le contexte canadien, le problème de la traduction reste l'une des difficultés majeures des intervenantes. En effet, plusieurs estiment que solliciter l'expertise d'un traducteur est très coûteux par rapport aux ressources disponibles dans les maisons. Elles soulignent que cela peut être une des raisons de l'inadmissibilité d'une femme à une maison d'hébergement.

*« Tu sais la femme...les Policiers nous appellent "cette femme-là ça fait, je ne sais pas, moi trois mois qu'elle est au pays. On n'a pas vraiment portrait de*

*sa situation là. C'est la violence est-ce vous pouvez la prendre?" Là par après on sait que ok elle avait de l'aide et services quand elle est arrivée au Canada, mais là comme...il faut creuser pour avoir réponse à nos questions finalement pour se faire dire "Ben, elle est chez vous mais débrouillez-vous". Et la traduction ben, payez la si on veut, fait que là dans ce temps-là on va rappeler nos organismes pour voir s'ils peuvent nous aider à traduire un peu, ils n'ont pas juste ça à faire non plus tout le temps. Dès fois on n'a pas le choix de sortir de l'argent du fond de la maison. Nous autres, en ce moment, on essaie de faire des revendications pour essayer d'avoir des sous au niveau de la traduction là, comme pour donner encore plus de service là. » (I-7)*

Pour certaines autres ressources d'aide, même si les problèmes liés aux langues parlées par les résidentes peuvent ralentir l'intervention, la traduction n'en est pas un obstacle. Il s'agit d'un des services offerts parmi tant d'autres en partenariat avec d'autres organismes du milieu.

*« C'est sure c'est difficile des fois quand tu dois faire une intervention d'urgence parce qu'il y a une situation dans la maison pis si la femme parle pas français ni anglais c'est difficile. Mais on fait affaire avec IWSO ils ont un service d'interprète. Alors nous quand nous avons une intervention à faire ou de groupe, on appelle toujours un interprète pour que la femme reçoive vraiment...qu'elle ait toute l'information, qu'elle comprenne bien. Il y a des services pour ça. Ça nous a jamais arrêtés de faire notre travail parce que la femme ne parle pas ou qu'elle comprenne pas le français. » (I-8)*

En même temps que la traduction peut révéler être une technique importante dans l'intervention, elle peut être source de re-victimisation. En effet, une répondante a soulevé les limites de la traduction mots à mots qui enlève en grande partie le contexte et le véritable sens des propos des femmes dites immigrantes.

*« De même, par rapport à la traduction, ils font des traductions littérales. Donc, ils ne comprennent pas le sens de ce que la personne veut dire. Par exemple, si tu prends quelqu'un qui a appris l'espagnol, il va traduire mot pour mot, mais il ne va pas comprendre tout le sens de ce que la personne dit. Par exemple, on avait une femme ici en intervention qui ne parlait pas le français, mais qui le comprenait très bien. Elle a été à la Cour on lui a donné un interprète, mais cet interprète ne disait pas exactement ce qu'elle voulait dire. Elle avait compris cela. Mais elle ne pouvait rien faire parce que c'est la Cour qui lui a donné l'interprète. Elle s'est sentie mal comprise à cause de la traduction. » (I-9)*

À la lumière de cette problématique, il importe de comprendre comment l'immigration en lien au problème linguistique peut interférer avec les situations de

violence dans les ménages. Aussi, le statut d'immigration loin d'être un élément caractérisant un groupe de personnes (de femmes), renvoie plutôt à un facteur structurant autant la vie de ces femmes (au niveau macro) que les rapports développés avec les professionnelles de l'intervention (à un niveau plus restreint). D'un autre point de vue, il faut comprendre que les intervenantes répondent aux besoins des femmes selon un canevas pré-élaborés pour l'intervention sur lequel elles ont très peu ou pas d'influence. L'intervention se trouve prise aussi dans un contexte social qui conditionne les immigrées. Ceci dit, en maisons et centre d'hébergement, les problèmes linguistiques et les problématiques de statut d'immigration peuvent uniquement être accommodés et non être résolus.

Cela dit, les intervenantes témoignent que bien qu'elles ne soient pas des expertes en immigration, elles collaborent avec une aide juridique adaptée :

*« C'est une bonne question...euh... (silence) je pense que c'est difficile à répondre à ça, parce que souvent, en immigration, quand il y a un dossier d'immigration, c'est vraiment du cas par cas. S'il y a quelque chose qu'on a appris ici, c'est que deux situations similaires avec un dossier d'immigration...peut...les décisions peuvent être traitées différemment. Donc ça veut pas dire que la décision...la même décision va être prise pour les deux. Une chose qu'on a appris, malheureusement on est pas euh...on est pas experte, on peut pas se définir comme expert en immigration. Parce que c'est tellement...il y a tellement de lois de...au niveau de l'immigration...tellement de...oui c'est ça, tellement de lois qui fait en sorte que ça peut être différent d'une femme à l'autre. Fait que ça c'est difficile pour moi de répondre. Qu'est-ce que je peux dire par contre, c'est que par exemple, les avocats avec qui on travaille en immigration, les avocats, par exemple, l'aide juridique, euh...si on est capable de connaître que la femme est victime de violence conjugale ça veut dire avec des faits, euh, des témoignages euh...maintenant, de plus en plus l'immigration Canada reconnaît le contexte de VC.» (I-3)*

### 3.1.2. Femmes traditionnelles

Dans cette deuxième rubrique, je présente la manière dont les femmes immigrantes et racisées sont perçues comme des femmes traditionnelles, c'est à dire,

conservatrices et en voie d'émancipation. Je montrerai comment les conceptions propres aux intervenantes du rôle de la communauté et la famille, influencent leur représentation des femmes immigrantes et racisées. En effet, les différences culturelles et les différents rapports aux structures sociales (communauté et famille) participent à construire les femmes immigrantes et racisées comme non-modernes, et que leur émancipation devrait passer par un détachement de ces structures.

Le concept de communauté a fait l'objet de plusieurs usages dans les sciences humaines. S'il y a plusieurs approches qui lui attribuent du sens, les auteurs se mettent d'accord sur un point : la communauté renvoie à un groupe de personnes partageant une identité collective (Gouesët et Hoffman, 2010). Ces personnes jouissent de certains droits communs, des ressources et des patrimoines (Claude, 2011). Parler de communauté ethnoculturelle renvoie à l'un des types que l'on peut distinguer suivant son usage (Gouesët et Hoffman, 2010). Tönnies, le sociologue allemand très connu pour sa distinction entre la communauté et la société (*Gemeinschaft* et *Gesellschaft*), les oppose comme deux formes d'organisations sociales (Tönnies, 1922; Durkheim, 1889; Claude, 2011). Ce qu'il faut retenir ici, les individus ne choisissent pas d'appartenir à une communauté, cependant, ils restent connectés par une identité commune et sont liés par un sentiment d'appartenance. Suivant la perspective de Tönnies, les gens évoluent de cette organisation sociale communautaire pour acquérir une autonomie individuelle (Tönnies, 1922; Durkheim, 1889; Claude, 2011). C'est ce qui aurait constitué l'être moderne (Claude, 2011) contrairement à la communauté qui est caractérisée par un vivre ensemble et un partage d'existence (Durkheim, 1989). La famille représente également une forme de communauté.

Selon certaines intervenantes, la communauté peut constituer une source d'isolement pour les femmes immigrantes racisées. La communauté n'est pas nécessairement vue comme un espace de solidarité mais davantage comme un élément de victimisation :

*« C'est sûre que ça peut être un peu différent, la base elle est pareille mais parfois, ça peut être différent. Parce que, c'est dépendamment des croyances, religion ou...aussi...souvent avec les femmes immigrantes la communauté est très importante. Il y a plus d'influence, comme...une femme immigrante qui vient à la MH pis elle sait pas si elle veut retourner avec son conjoint parce qu'elle a beaucoup de pression du Pasteur, par exemple, ou de la communauté ou de la famille. Comme tu peux pas...alors c'est différent de comment on doit intervenir pis l'accompagner là-dedans aussi si elle reçoit beaucoup de pression dépendamment de quel...de qui là. Alors ça c'est différent...» (I-8)*

Associer les femmes immigrantes et racisées à leur communauté, peut constituer une manière de les inscrire dans la tradition et non la modernité. La bi-catégorisation de Tönnies opposant ainsi communauté et société nous paraît pertinente ici car selon des intervenantes, rester dans la communauté frêne l'émancipation des femmes. En ce sens, elles sont perçues à la fois comme des victimes de leur communauté qui les garde « prisonnières » des pressions communautaires.

*« C'est des femmes aussi qui restent beaucoup dans leur communauté. [...] Oui, c'est des femmes qui va [sic] rester beaucoup dans leur communauté, dans leur... pas gang, mais dans leurs ressources de communauté ethnoculturelle là ensemble. Elles sortent pas beaucoup de ça. » (I-1).*

Cette vision limite l'agentivité et la rationalité des femmes (Volpp, 2000, 96), et négligent les solidarités possibles dans la communauté.

Comme une répondante l'a mis en évidence, les liens familiaux ne sont pas construits de la même façon au Québec que dans certains autres pays. Cette dernière a critiqué l'incompréhension de certaines de ses collègues de ces différences :

*« Les femmes immigrantes ne sont pas à l'aise avec les Maisons d'hébergement. Parce que les intervenantes ne sortent pas de leur cadre d'intervention. Ici, on a un cadre d'intervention et on l'applique à toutes les femmes. Elles ne tiennent pas compte de la réalité des femmes immigrantes. Ces dernières ne connaissent pas la loi ici au Québec ou au Canada, elles ne connaissent pas leurs Droits. Elles ont une autre vie en arrivant ici. Elles ont des familles élargies contrairement à ceux ici qui ont des familles nucléaires. Beaucoup de décisions doivent passer par la famille. Ce n'est pas si facile de se séparer du conjoint en cas de violence conjugale. Parce que la femme doit passer par sa famille avant de se séparer. Le mariage **pour plusieurs d'entre nous** se fait dans la famille avant d'aller voir l'État. Il y a le mariage familial avant tout. Donc, si on se divorce sans passer par la famille, le mariage familial reste encore. On ne tient pas compte de ça dans les interventions. On ne comprend pas c'est quoi le sens du mariage pour cette personne-là. » (I-9).*

Toutefois, une répondante croit que, le fait d'avoir beaucoup d'informations sur les liens familiaux peut l'aider à mieux orienter son intervention en sachant vers où souhaite aller la ou les femmes en question.

*« Je vais passer plus de temps à la questionner tsé "parle-moi de ta culture, parle-moi de ta famille, de ton entourage, comment ils réagissent à ce que tu vis, ils sont pas au courant, comment ils vont se positionner" parce que l'entourage, la famille la culture peut avoir un impact sur comment cette femme va elle aussi se positionner. Ça peut me donner beaucoup d'informations sur tsé avec elle, si elle me disait à quel point sa famille va lui envoyer des messages comme quoi c'est important de maintenir la relation, c'est important, elle est mariée pis c'est sacré, c'est sur tout ça...peut être que avec elle...euh...si elle me dit qu'elle veut pas se séparer ben je vais comprendre. C'est important de respecter ça mais il faut qu'elle m'en parle aussi pour que je puisse me faire une idée, pour que je sache c'est quoi son background...ça peut avoir cet impact-là pis c'est ben correct si on...mais faut le savoir pour s'en parler pour qu'on aille dans la même direction, pour qu'on puisse dire ben. Comme...peut être si elle va modifier les scénarios de protection que je vais lui suggérer, je ne sais pas. » (I-6)*

Que ce soit en termes d'intégration, que ce soit dans le processus de l'intervention en violence conjugale, la communauté et particulièrement la famille reste au centre de la vie de plusieurs femmes. La place qu'elles attribuent aux membres de la famille dans les prises de décision est souvent vue comme un manque de liberté individuelle. D'un autre angle, le repli dans la communauté peut supposer aussi la recherche des groupes de référence, de stigmatisés (Goffman, 1975). Dans les deux suppositions, les stigmates ne cessent de se construire autour d'elles.

Bien que l'attachement à la communauté est perçu par plusieurs répondantes comme défavorable à l'émancipation des femmes immigrantes racisées, il est cependant opportun de s'interroger si la communauté ethnoculturelle ne devient-elle pas un facilitateur pour combattre l'exclusion et l'isolement social ? En effet, si l'analyse des dispositifs de l'intégration se limite à l'individu et ne remet pas en question le modèle de « *gestion de l'étranger* » (Streiff-Fénart, 2013), on perd de vue le rôle de la communauté comme support dans la société d'accueil. Si dans certains cas, l'attachement à la communauté peut être source d'isolement par rapport au reste de la société, dans d'autres cas, il peut servir de ressource importante pour pallier à certaines difficultés d'ordre structurel. Une répondante l'avait compris en faisant savoir qu'assez souvent la communauté joue le rôle du Gouvernement et offre les services manquants (I-4). Par exemple, dans le cas des enfants des réfugiés qui n'ont pas accès à n'importe quelle garderie, les communautés ont mis des services de garde en place pour desservir ces familles.

*« Les communautés religieuses les aident, la famille aussi. Le soutien communautaire prend la responsabilité du Gouvernement en créant des services pour ces femmes là et leurs enfants. » (I-4)*

En ce sens, critiquer l'attachement des femmes à leur communauté culturelle ou religieuse, et à leur famille, démontre une conception individualiste et néolibérale qui suppose que l'individu est libre et autonome. En plus, que son émancipation passe par une distanciation ou un rejet de la collectivité et de la famille comme espace oppressif. La deuxième vague du féminisme, à savoir le néo-féminisme prône cette autonomie de la femme en lui proposant d'autres modes de vie que la structure familiale traditionnelle (Van Enis, 2010). Notamment au Québec, les rôles traditionnels des femmes dans la famille ont été rejetés pour promouvoir une certaine conception de la modernité:

l'émancipation et la libération des femmes (Seery, 2014 : 219). Dans la même veine, la religion est considérée selon le féminisme mainstream au Québec comme étant une source d'oppression pour les femmes. Tel que l'a montré Savard (2016), par exemple, de moins en moins d'individus s'identifient à la religion au Québec. Or, certaines femmes immigrantes et racisées sont attachées à leurs communautés religieuses. Cet attachement participe à les représenter comme des femmes non-modernes, à sauver de l'emprise du religieux (Benhadjoudja, 2018). Cependant, il est permis de penser que dans un contexte post-migratoire, considérant toutes les formes d'exclusion que peuvent vivre ces femmes dites sans statut, la famille, la communauté (culturelle ou religieuse) peuvent se révéler un espace de soutien et de réconfort.

### 3.1.3. Femmes vulnérables

La dernière rubrique de caractéristiques relevées, décrit les « *femmes immigrantes et racisées* » comme des femmes partagées entre plusieurs sentiments. Tel que mentionné dans la revue de littérature, le discours de la vulnérabilité des femmes immigrantes racisées est partagé par plusieurs chercheuses. Ce discours dresse un profil de victime qui nécessite l'attention et l'action des autres pour pallier les conséquences de la vulnérabilité. En d'autres termes, il s'agit d'une invitation à porter secours aux femmes soit par rapport à leur famille, soit par rapport à leur culture oppressive.

Selon les répondantes, il est possible d'observer un conflit émotionnel chez presque toutes les femmes victimes de violence. Cependant, ce conflit serait beaucoup plus fréquent chez celles qui ont vécu, à la fois, le processus d'immigration et la violence. La gestion de ces sentiments ne va pas de soi parce qu'il s'agit de femmes, dit-on, qui se laissent grandement influencer par la famille et leur communauté tel qu'on l'a vu plus haut.

*« Il y a la honte, il y a la culpabilité, il y a le sentiment d'échec...tous ces sentiments-là...pis c'est sûr que les femmes non immigrantes peut les sentir aussi. Mais les femmes immigrantes c'est ce qu'elle va nous dire d'office, je me suis mariée...euh...là j'ai honte, je vais divorcer...pis ça se fait pas dans mon pays...c'est pas quelque chose qui se fait. » (I-1)*

Pour elle, le retour dans leur pays d'origine n'est pas envisageable parce qu'il sera un signe d'échec pour elle. Selon une intervenante, plusieurs femmes venant de pays et de continents différents vont exprimer ce sentiment de honte et d'échec par rapport à la déportation et l'échec de leur mariage.

*« Il va avoir une femme qui vient de l'Afrique qui va me dire ça...j'ai une femme qui est asiatique qui va me dire ça...donc c'est tellement comme varié. [...] J'ai remarqué qu'elles ont honte pis qu'elles...de dire que c'est un échec pis c'est celles qui n'envisagent pas le retour dans son (sic) pays » (I-1)*

Assez souvent le sentiment de honte vient du fait d'impliquer les autorités policières dans le conflit familial. Mais, en même temps, plusieurs intervenantes témoignent qu'il s'agit aussi de femmes résilientes et courageuses. Le fait de quitter le toit familial, en dépit de tout ce que cela implique en termes de perte et de difficultés pour un nouveau départ, est un acte courageux.

*« Mais on leur...on leur nomme aussi qu'elles sont pleines de courage aussi parce qu'elle est sortie d'un milieu de VC quand il y a plein de facteurs d'oppression, ça demande énormément de courage là. » (I-3)*

Ce conflit de sentiment (de peur, de honte, etc.) relève de ce qu'on appelle la victimisation secondaire (Harper, 2011). Les femmes portent le poids du jugement de leur communauté, mais aussi de la société d'accueil (Benhadjoudja, 2011) non uniquement parce qu'elles sont victimes de violence, mais parce qu'elles sont aussi racisées. Les agissements des Policiers qui enquêtent d'abord sur le statut de la femme avant de lui référer à des services d'aide pour victimes de violence consistent à les re-victimiser. Voilà pourquoi, beaucoup d'entre elles préfèrent ne pas dénoncer la violence.

*« Il y a des droits qui protègent Mme dans un contexte de VC. Mais c'est pas toutes les femmes qui sont au courant, qui sont informées de ça donc qui ont peur de sortir de leur milieu, ils (sic) restent aussi dans la relation donc ils (sic) continuent à subir la violence. » (I-3)*

Ainsi, la méconnaissance des droits et la peur de revictimisation constituent deux facteurs de cette vulnérabilité. Le premier renvoie aux rapports de pouvoir autant du côté de l'agresseur que d'un système judiciaire méconnu. C'est-à-dire, elles peinent à dénoncer les actes de violence pour ne pas empirer les situations d'abord envers elles, ensuite envers le reste de la famille. Tandis que le second facteur, soit la peur de revictimisation, fait montre d'un sentiment de ne pas être crue ou encore d'être blâmée à cause de son appartenance à une communauté X ou une culture X.

#### *3.1.4. Synthèse*

Il faut dire qu'il n'a pas été facile de décanter les trois cas de figure majoritairement présentés dans les discours des participantes. En parlant de vulnérabilité et de déchirement émotionnel, il est possible de revenir à l'image de femmes non émancipées prises au piège dans sa propre culture. Une des répondantes a conté l'histoire d'une femme immigrante qui voulait se libérer de certains codes familiaux et religieux y compris le port de son voile. Cette décision lui a causé la séparation de son couple et beaucoup de pression venant de ses parents. Selon la répondante, cette jeune femme était déchirée entre plusieurs identités particulièrement une identité qu'on pourrait dire naissante suite à son arrivée au Canada.

*X: Les conjoints violents. Fait que oui il y en a qui pense à enlever l'enfant. C'est pas de la VC mais c'est ce que un conjoint violent peut faire, c'est utiliser l'enfant pour continuer de...d'atteindre la mère...*

*S: C'est justement là que je voulais venir, votre compréhension de ces situations...quand vous avez ces cas à la MH... Cette femme était en choc mais comment vous...comment vous avez compris ça et c'est quoi votre place dans tout ça?*

*X: Avec cette femme-là par exemple, elle était très claire dans sa compréhension. Fait que là, ce que je comprenais c'était exactement ce qu'elle comprenait. Moi, je voyais une femme qui était déchirée entre sa culture, ses origines, son identité pis ce qu'elle voulait pis ce qu'elle était aussi en partie. Fait qu'on est avec une femme qui est déchirée, je ne pouvais pas faire beaucoup, je pouvais l'écouter, la référer. On pouvait en parler mais elle était très très au courant fallait que...juste travailler justement sur le deuil de cette euh...d'une personnalité qui est unique là. Fallait qu'elle deal avec toutes ces identités-là, pis on la recentrait beaucoup sur elle ici et maintenant avec son enfant, qu'est-ce qu'elle veut faire, pis on essayait d'être pratico-pratique, comment elle pouvait juste continuer à vivre, à avancer comme ça en gardant les deux parce qu'elle avait pas une décision à prendre nécessairement, elle restait séparée de Mr mais elle a décidé de...d'y aller mollo. Elle avait pas demandé le divorce elle a juste demandé la séparation. Fait, on peut juste...on peut pas la presser dans ce temps-là je ne peux pas...la famille, elle, a tiré comme ça de ce côté-là, moi de l'autre côté-là j'écoutais. Je ne pouvais pas non plus la tirer pis vouloir changer pis lui imposer des décisions. Fait qu'on se positionne beaucoup dans...quand on dit aller au rythme de la personne, c'est suivre ses besoins, ce qu'elle veut ben...c'est ça là. je ne peux pas la pousser plus. (I-2)*

Le danger que je souhaite souligner ici, à l'instar des auteures féministes citées en tout le long de ce travail, serait l'essentialisation de cette vulnérabilité chez les femmes. En d'autres mots, la prudence est de mise pour ne pas déplacer des situations qui fragilisent les femmes dans des contextes particuliers et de les naturaliser en construisant ces femmes comme étant vulnérables en elles-mêmes. Il ne s'agit pas de prétendre que les répondantes de cette recherche ont construit les femmes immigrantes comme tel. Mais plutôt de souligner un discours qui se porte au-delà des participantes et qui tend à dresser le portrait des femmes immigrantes racisées victimes de violence encore plus vulnérables que les autres, de par les adjectifs ajoutés ici.

Ces trois cas de figure ne sont pas isolés. Ils se co-construisent, s'imbriquent, et mettent en évidence l'ambivalence de la représentation qu'ont les intervenantes des femmes immigrantes et racisées. J'y vois un risque de généralisation à toutes les femmes

immigrantes racisées où cette ambivalence peut participer à l'altérisation et une manière problématique de représenter l'Autre (Spivak : 1988 ; 2009).

En somme, dans les trois cas de figure, la question de la représentation de l'Autre implique un ensemble de facteurs d'ordre social, culturel, politique et autres. C'est-ce que les féministes afro-américaines avaient compris quand elles posaient le problème de leur « représentation » et de leur « représentativité » en remettant en question les catégories d'analyse et de lutte (Bilge, 2010 : 47-48). Dans l'ensemble des traits présentés, la place ou la position sociale des femmes est sous-jacente, mais ignorée dans l'explication des intervenantes. Par exemple, le fait que les statuts déterminent certains accès dans la société n'est pas juste un fait, il répond à une politique de gestion des immigré-es. Quand Crenshaw (2015) parlait d'intersectionnalité structurelle, son concept faisait allusion aussi la place des femmes racisées par rapport aux politiques migratoires qui conditionnaient leur vie. Elle l'a précisé d'ailleurs dans sa définition (Crenshaw, 2015). Cela dit, dans un contexte d'intervention féministe, les réponses à la question « *qui sont-elles* » devraient prendre en compte leur condition d'oppressées ou d'exclues en lien aux politiques migratoires. Par conséquent, l'identité qu'on leur attribue tourne autour de leur statut et de la place relative à ce statut dans la société. Ce qui revient à dire, que les intervenantes ne sortent pas du schéma social qui définit l'étranger/ l'immigrant. Cette définition de l'Autre est symétrique à la définition de soi : citoyenne – nantis – autonome – libre, etc.

### 3.2. *La culturalisation des violences vécues par les femmes immigrantes racisées*

Dans cette section, je présente une analyse de la compréhension des intervenantes autour du vécu des femmes à partir des référents culturels. Dans cette lignée, l'analyse

suivante se porte sur les malaises entre intervenantes et femmes aidées, basés sur les différences culturelles et leur compréhension des violences dans le contexte de l'intervention féministe en maisons d'hébergement et centres pour femmes.

Juste avant de rentrer dans l'analyse, il s'avère important de considérer brièvement quelques énoncés sur le concept de culture. De fait, ce concept peut prendre deux sens : d'abord, un sens général qui renvoie à un système commun partagé par des groupes sociaux; ensuite, il peut relever plus du domaine de la spécificité des pratiques sociales. Geertz (1973) définit la culture comme un « *système, l'ensemble ou réseau de symboles, croyances, valeurs, coutumes, rites etc. qui rendent spécifique une société et qui, dans une certaine mesure, conditionnent ses membres* » (cité dans Dal Lazo, 2011 :31). En d'autres termes, elle est un système de significations propres à un groupe ou à un sous-groupe social (Clanet, 1990). Autant la culture peut révéler d'une sorte de subjectivité partagée, autant elle peut évoquer des événements concrets et/ou des pratiques. En ce sens, Lila Abu-Lughod (1991), cité par Benthouhami-Molino (2015 : 152), définit la culture comme étant un « *système cohérent de mondes vécus où les pratiques, les traditions, les usages religieux, culinaires, esthétiques etc. donnent sens aux conduites* ». Les trois définitions présentées ici se retrouvent dans le sens que les auteurs partent d'un possible conditionnement des actions et du mode de pensée des individus appartenant à un même système culturel. Quoiqu'il soit une question de caractéristiques propres à des groupes sociaux, il faut dire que la culture n'est pas innée (Zoïa, 2010). La considérer comme tel serait un acte essentialiste. C'est ce que des auteures comme Zoïa (2010) appellent un naturalisme dangereux qui reviendrait à prendre la biologie (et bien sûr, la race) comme élément explicatif. Dans le même ordre d'idée, Mohanty (2009) parle plutôt d'un « réductionnisme culturel » pour qualifier les explications revenant toujours au culturel.

D'entrée de jeu, le rapport à l'autre, à sa culture, devient une des problématiques suscitant beaucoup de réflexions dans les recherches féministes contemporaines. Dans le cadre de ce travail, en appuyant sur certaines auteures, l'emphase est mise sur le rapport colonial qui puisse exister entre des femmes au sein même des interventions féministes. Le thème colonial utilisé ici se distancie de la perspective marxiste pour désigner les « *hiérarchies d'ordre économique et politique les plus évidentes qu'à la production de discours culturels spécifiques sur ce qu'on appelle le Tiers-Monde* » (Mohanty, 2009 : 136).

Mohanty (2009 : 137) critique les féministes, autant des pays occidentaux que des pays dits du Tiers-Monde, qui définissent les femmes « *Autres* » à partir de référents propres à leur culture. Elle pointe du doigt le processus discursif d'homogénéisation et de systématisation de l'oppression des femmes du Tiers-Monde qui se fait dans les recherches féministes. Comme vu précédemment, la théorisation féministe devrait être en phase avec les pratiques (de lutte entre autres) (Spivak 2009 : 23). En ce sens, la critique de Mohanty (2009) peut très bien faire écho à l'analyse qu'on tente de faire sur les discours des intervenantes dressant le portrait des *femmes immigrantes racisées*. L'auteure a justement démontré les lacunes de la construction homogène de l'oppression des femmes du *Tiers-Monde*<sup>32</sup> et du coup a posé le problème de l'utilisation de référents culturels propres pour penser *l'Autre*. Il s'agit d'une critique de l'Occident comme référent pour penser la culture, l'économie, la politique et tous les domaines sociaux. La reproduction des rapports coloniaux se fait alors à travers les discours qui ne sortent pas de ce modèle d'analyse comparatif entre l'Occident et les *Autres*.

---

<sup>32</sup> Mohanty (2009) a critiqué ce thème parce qu'il suppose une « ressemblance simpliste » entre tous les pays regroupés sous ledit thème et la hiérarchisation économique sous-entendue à son utilisation.

Dans les entrevues, les intervenantes mettent l'histoire des femmes au centre de la compréhension de leur expérience de violence. Ainsi, le parcours de vie de la personne reste fondamental afin d'orienter l'intervention. Il sera démontré, dans le chapitre suivant, qu'au final le plan d'intervention n'a pas changé. Toutefois, les participantes ont souligné la nécessité et le besoin de connaître l'histoire des femmes qui viennent chercher de l'aide en maison d'hébergement.

### *3.2.1. Interprétation des violences vécues par les femmes à partir du sexisme et de la culture*

Dans la présente section j'aborde les différentes compréhensions des intervenantes des violences vécues par les femmes. Ces compréhensions tirées essentiellement de leur discours, sont analysées en considérant la possibilité de prendre en compte les expériences intersectionnelles dans l'intervention. Le chapitre quatre présente une analyse plus approfondie sur l'approche de l'intervention, toutefois, cette section ouvre déjà la réflexion sur la compréhension des formes de violence vécues par les femmes immigrantes racisées.

En effet, les répondantes de cette recherche se basent sur deux facteurs clés pour définir et comprendre les violences faites aux femmes soit le sexisme et la culture. Souvent dans les discours, les thèmes de la culture, la tradition, la religion se trouvent associés comme des synonymes (Narayan, 1997) et se trouvent même interchangeables. Cette analogie entre culture, tradition et religion peut être constatée dans les discours des participantes en expliquant des formes de violence que vivent les femmes immigrantes racisées.

D'abord, j'aimerais considérer la place accordée au sexe comme facteur constituant et conditionnant les violences faites aux femmes. Dans cette ligne de pensée, une différence nette a été faite entre deux grandes catégories de violences : les violences conjugales et les violences familiales. Les premières se font dans les relations de couple (mariage, relation de fait, et autres) tandis que les secondes s'ouvrent sur un champ plus large de la famille impliquant les parents- proches, les parents et les enfants. Certaines fois, dans le récit des répondantes, il n'est pas toujours évident de décanter ces deux types de violence. Toutefois, elles parlent de victimes de violences conjugales et/ ou de violences familiales.

Il est à noter que très peu de mentions sont faites à propos des couples gais dans les entrevues. En grande partie, les résidentes des maisons qui ont participé dans cette recherche sont des femmes hétérosexuelles. Cela dit, les propos cités et analysés dans cette recherche concernent majoritairement (pour ne pas dire exclusivement) les couples hétérosexuels auxquels les intervenantes faisaient allusion. Par conséquent, en parlant de violences conjugales, on oppose un homme violent (l'agresseur) à une femme violentée (la victime). Partant de cette prémisse, il devient impossible de considérer d'autres acteurs-actrices dans l'expérience de violence. Même quand on dit « *le privé est politique* », dans ce cas-ci il n'implique que deux acteurs de sexes opposés dont les actes sont rendus publics après une dénonciation. En d'autres termes, les violences sont comprises uniquement comme des actes issus des rapports de pouvoir entre deux sexes.

En ce qui concerne ce type de violence, on parle de cycle de la violence qui suppose une succession et une rémission des actes de violence dans le couple. Durant les différentes phases de ce cycle, l'agresseur adopte des attitudes différentes qui peuvent compromettre la décision de la victime à vouloir rompre.

*« Ben la violence conjugale c'est une prise de pouvoir, de contrôle sur l'autre personne. Ça se fait principalement à l'intérieur d'un cycle. Cycle qui va débiter par une période de tension, d'une période d'agression, de justification et de rémission. Euh...ce cycle-là peut être fait de toute façon, il peut être fait dans l'ordre que je viens d'énumérer, mais il peut aussi être fait dans le désordre. » (I-6)*

Des recherches, menées au Québec, ont démontré que les conditions socio-économiques des familles immigrantes influencent grandement le cycle de la violence (Benhadjoudja, 2011 :12). On ne peut pas dire que les violences sont des dérivés directs des formes de discrimination (Kasturirangan et Col. 2004 citées dans Benhadjoudja, 2011 :12), toutefois elles ne sont pas indépendantes vis-à-vis des changements vécus au cours du parcours migratoire. Du point de vue des répondantes quand on définit les violences à partir des rapports sociaux de sexe, on ne tient pas compte de ces changements et de leurs conséquences dans la vie de couple.

*« ... [L]a violence conjugale, ça existe pas parce que, elle, elle a pas été assez ou trop XXX comme monsieur lui a fait croire tellement d'année ou que sa famille lui a dit oui mais faut que t'endures parce que c'est ton mari. Non, ces violences sont permises c'est parce qu'on a un système patriarcal. Fait qu'on analyse globalement qu'est-ce qui se passe et qu'est-ce qui se fait ça continue, qu'est-ce qui fait qu'on se fait qu'on sort dans un poste de Police pis il n'y aura pas de plaintes. » (I-2)*

Partant d'une telle analyse, les violences conjugales sont aussi appelées *violences masculines* dans le sens qu'elles mettent en relief la prise de pouvoir par l'homme sur la femme (I-2). Il en ressort plusieurs formes de ces violences soit la violence physique (atteinte au corps), verbale (dénigrement), agression sexuelle, harcèlement, violence économique ou financière, isolement social (contrôle excessif), abus médical (administration de médicament), etc. (Fédération des Femmes du Québec, 2015)<sup>34</sup>. Dans

la revue de littérature, les noms des formes de violence peuvent changer, mais il reste que les manifestations sont semblables.

Pour plusieurs répondantes, la garde parentale est l'un des enjeux qu'elle doit aborder dans leur travail. Parce que plusieurs de ces femmes sont prises au piège du système judiciaire qui négocie la garde partagée des enfants en ignorant le danger que courent les femmes et parfois les enfants par le maintien de ce contact.

*« Pis la deuxième chose que la travailleuse jeunesse fait, elle appelle l'Aide à l'Enfance pour leur avertir qu'il y a avait de la violence dans la maison pis que la femme maintenant est en maison d'hébergement. Parce que plus tard, si la femme demande la garde de l'enfant, l'Aide à l'Enfance peut être impliqué si le père demande la garde partagée, ou des choses comme ça, pour faire une investigation pour voir si le père peut avoir la garde ou pas parce qu'il est violent. Alors c'est toujours bon de mettre l'Aide à l'Enfance au début du dossier. » (I-8)*

En fait, la Société d'Aide à l'Enfance (SAE) est en Ontario ce que la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) est au Québec. Il s'agit d'institution visant à protéger les enfants contre toute forme d'abus et de négligence. Que ce soit pour les intervenantes franco-ontariennes que québécoise, la garde parentale en contexte de violence conjugale est enjeu non négligeable qui implique assez souvent des décisions politiques.

*« Nous on est très vigilante et très présente quand un avocat va accuser une mère d'aliénation parentale. C'est pas anodin. On est consciente qu'il y a des groupes de lobby des groupes de pères que avant c'était mettons, faire...[...] justice mais là on se monte sur une grue qui parlait des droits des pères [...] à ce qu'on parle d'aliénation parentale ou des choses comme ça parce qu'il y a une idéologie qui est antiféministe et anti-femme. Fait que ça, suis pas paranoïaque... » (I-2)*

D'un autre côté il y a les violences dites familiales. Bien qu'elles puissent se présenter sous les mêmes formes que les violences conjugales (physique, verbale, économique etc.), elles impliquent non pas des conjoints, mais plutôt des membres d'une même structure familiale.

*« La Violence Familiale c'est soit par un parent soit par un parent proche ou loin, ça peut être un oncle, ou un...dans l'entourage de la personne, peut-être pas un ami, mais un parent. Ça peut être un enfant aussi. Donc un enfant qui est à l'âge adulte qui est autonome qui est responsable dans ses choses à lui, qui est indépendant, mais qui continue à avoir un contrôle ou un pouvoir sur la mère. » (I-3)*

En ce qui concerne les violences familiales, selon cette répondante, l'enfant n'est pas nécessairement de sexe masculin. Il reste que cette femme (mère) est exposée à des actes violents par rapport auxquels elle a besoin d'être sécurisée.

Toutes les intervenantes de cette recherche parlent de violence conjugale comme l'une de leur mission. Par contre, elles ne mentionnaient pas toutes les violences familiales comme un champ de l'intervention. Je comprends que certaines maisons d'hébergement se limitent à intervenir auprès de femmes qui sont victimes de violence de par leur conjoint.

Viennent ensuite ce que je peux appeler des explications culturelles des violences vécues par les femmes. Il s'agit de propos qui expliquent le vécu de ces femmes à partir de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leurs pratiques culturelles. Dans la revue de littérature, on parle beaucoup de violence basée sur l'honneur ou crimes d'honneur<sup>35</sup> (Jimenez et Coll. 2017). Mais parfois on divise les violences basées sur l'honneur des violences familiales<sup>36</sup>

*« Sur un autre angle la VF ça peut être aussi au niveau de d'autres (sic) cultures aussi [...] Donc la famille peut être très insistante, très dénigrante, très contrôlant auprès de la femme, [...] Ça peut aller jusqu'à des menaces, ça peut être un père envers sa fille qui peut être menaçant pour sa fille [...] si sa fille décide d'avoir un travail ou peut être de pas respecter les valeurs familiales... » (I-3)*

<sup>35</sup> Ce concept renvoie à des violences à l'encontre des femmes en fonctions des normes sociales préétablies. La violence serait une sorte de conséquence d'une déviance par rapport à ces normes. Les études portant sur ces crimes concernent majoritairement les populations immigrantes ou encore non occidentales. Voir Jimenez et coll. 2017 ; Boels, 2015 ; Harper et Coll. 2014).

<sup>36</sup> Bouclier d'Athéna. Définitions des violences basées sur l'honneur. <http://formationvbh.com/outils/violence-basee-honneur-definition> consulté le 22 Mars 2018

Dans la catégorie de violences basées sur l'honneur, on regroupe les mutilations génitales, les mariages forcés, le contrôle excessif des conduites des femmes, les violences physiques et économiques, des violences qui peuvent aller jusqu'à des meurtres<sup>37</sup>. Cependant, dans les rencontres avec les intervenantes pour ce travail, il n'y avait pas de distinction entre violences familiales et celles dites basées sur l'honneur (VBH).

*« C'est dire que o mon Dieu, tu t'es fait marier de force avec un homme qui paraît plus vieux que toi pis t'en avais comme 15 ans, c'est sûre que ça vient nous chercher dans nos valeurs là, ici ça serait inacceptable. Mais je veux dire ça change rien au niveau de l'intervention...il y a quand même des choses à considérer, si c'était un enfant pis ça change un petit peu...c'est une histoire qui est un petit peu différent de celle des femmes d'ici...ben c'est ça là...toute la complexité...comme quand la situation qui vient de nous choquer c'est comme...ben impuissante. » (I-7)*

A ce propos, une recherche du Conseil du Statut de la femme au Québec (2013) fait état d'un dilemme entre le fait de tomber dans un relativisme culturel et celui d'avoir des propos et comportements racistes. Car ces violences sont associées à des traditions culturelles et religieuses (idem. p.13). Par conséquent, dans l'étude des violences dites basées sur l'honneur ou crime d'honneur, on dénonce les pratiques culturelles en évoquant surtout des arguments de droits humains (Conseil du Statut de la femme, 2013 ; Abu-Lughod, 2002). Toutefois, des auteures ont constaté que ces mêmes actes, perpétrés par d'autres individus non racialisés, ne sont pas considérés comme des violences culturelles ou basées sur l'honneur. En ce sens, des critiques ont démontré que le fait de considérer certaines actions comme expressions particulières de certaines cultures ou religions renforce les stéréotypes ethniques (Narayan, 1997 :50). Le dilemme entre le relativisme culturel et le racisme pourrait être un faux dilemme dans la mesure où les prémisses sont biaisées en partant d'une distinction culturelle et raciale. Dans les cultures

---

<sup>37</sup>

Ibid.

orientales dit-on l'honneur de la famille reste prioritaire (Conseil du Statut de la femme, 2013). Cet honneur passerait donc par le corps et le contrôle de la sexualité des femmes. Par exemple, pour certaines répondantes, les violences basées sur l'honneur sont quasiment inexistantes dans les familles canadiennes et québécoises de souche. D'où le choc de devoir accompagner des femmes victimes de ce type de violence. Volpp (2000) dans son étude comparative sur les mariages forcés en particulier en contexte américain, a démontré que ce choc culturel se fait ressentir quand les actes impliquent des immigrants. Les mêmes actes sont dits déviant ou pervers quand les acteurs sont des nantis d'où la différence entre *notre* culture et la *leur* : « the blaming culture » (idem. p. 90). On associe donc la culture, la tradition, la religion et la sexualité (ibid).

*« Euhh...je peux pas dire beaucoup mais il y a des femmes victimes de violence parce que...dans toutes les communautés il y a des femmes victimes de violence, peut-être dans les communautés immigrantes, les femmes souvent ils (sic) connaissent pas leurs droits. Pis c'est sûr que, on dit que culturellement, il y a des choses qui sont comme normales, des choses qui sont plus acceptées dépendamment de ou tu viens, puis c'est ça. Mais je ne peux pas dire qu'ils sont plus abusés. Parce que je trouve c'est comme porter un jugement. » (I-8)*

Dans ce passage, la répondante n'ose pas faire une comparaison entre les femmes immigrantes et les femmes québécoises en termes de récurrence des violences. Cependant, elle fait mention de ce qui peut être *normal culturellement*. Il s'agit ici de poser la question des codes sociaux et des mesures sociales par rapport aux violences dans certaines sociétés par rapport à la société québécoise-canadienne. On s'entend que toutes les sociétés n'ont pas les mêmes réalités ni non plus n'abordent pas les problèmes sociaux dans une même perspective. Cela implique donc des lois, des politiques et des sanctions judiciaires différentes ou quasi inexistantes dans certains pays. Toutefois, on peut se demander à quel point des actes sont définis comme normaux ou pas. C'est justement à cause de cette question de normalité ou non qu'il puisse avoir des différences de perception entre les femmes aidées et les intervenantes. Certaines répondantes

reconnaissent que les violences n'ont pas une conception partagée par tout le monde en particulier par les victimes. Cependant ces désaccords se trouvent réduits à une méconnaissance des différentes formes de violence.

*« Ce que je peux vous dire, ce que j'ai remarqué c'est que la VC n'est pas... a pas la même définition pour tout le monde. Donc c'est... nous ici on a une définition de la VC, quelle forme de violence que les femmes peuvent vivre et souvent ces femmes immigrantes-là ne sont pas au courant, à part la violence physique, que... quand elles nous parlent on se rend compte des menaces, violence psychologique, violence verbale, violence sexuelle, et tout ça est comme méconnu pour elles. [...] Et ce qu'elles vont me dire c'est que moi dans mon pays là tout ça c'est pas reconnu. C'est pas une violence qui est reconnue. » (I-1)*

*« Souvent, les femmes immigrantes c'est plus la violence physique qu'il (sic) reconnaît (sic) ou sexuelle, même des fois pas sexuelle parce que le conjoint, elle peut pas refuser à un conjoint. [...] Pour certaines femmes, c'est pas... c'est comme "oh non c'est pas de la violence, c'est comme ça chez nous" des fois on entend ça. C'est normal, c'est pas de la violence. Pis c'est en parlant à d'autres femmes on réalise que finalement c'était de la violence qu'elle avait vécue. » (I-8)*

Il s'agit d'un constat fait par plusieurs répondantes. Elles croient que certaines formes de violence sont méconnues par les femmes qui sont *immigrantes*. Cela leur permet entre autres de distinguer les victimes de par leur origine ethnique. Cette méconnaissance disent-elles peut conduire à une sorte de banalisation des violences vécues.

Au final, la compréhension des intervenantes des formes de violence vécues par les femmes se fonde sur la façon dont le patriarcat ou les manifestations du sexisme interagissent avec les pratiques culturelles pour opprimer les femmes. Le biais de cette démarche reste dans le fait que cette association entre sexisme et culture ne se fait pas dans tous les cas de violence, mais plutôt dans les cas impliquant des personnes immigrantes et racisées. Cela dit, quand une femme immigrante racisée est victime de violence conjugale ou familiale, il faut nécessairement aller voir ce qui pose problème dans sa culture d'origine contrairement aux familles canadiennes et québécoises. C'est ce que l'auteure appelle le blâme sélectif de la culture (Volpp, 2000).

### 3.2.2. La place accordée aux bagages culturels dans l'intervention auprès des femmes immigrantes et racisées

Dans cette partie, il s'agit de montrer la place qu'on accorde au parcours de vie des femmes hébergées ou accompagnées par les intervenantes. Mais, il s'agit d'une histoire réduite à la notion de culture. En effet, les valeurs culturelles et leur différence, entre autres, structurent la relation d'aide. En d'autres termes, le partage ou le non partage des croyances, des traditions, des mœurs, des rituels et autres, influence la perception et le rapport des intervenantes des ressources d'aide. Ainsi, dans la conception des intervenantes, les stigmates tribaux<sup>38</sup> (Goffman, 1975) se trouvent liés aux actes de violence. D'où ce qu'on appelle la culturalisation de la violence. Les violences faites aux femmes sont interprétées à la lumière de la conception stéréotypée de la culture des victimes. Par conséquent, certains groupes de personnes sont essentiellement des potentielles victimes de par leur appartenance culturelle, tandis que d'autres non. Partant de ce présupposé, il s'avère important pour les répondantes de connaître l'histoire sociale et culturelle des femmes qu'elles ont à accompagner.

*« Il y a ce côté-là, oui il y a quelque chose de spécifique aux femmes immigrantes pis on doit comprendre...Pis il faut s'informer sur le pays d'où elles viennent aussi. Qu'elle s'identifie ou pas à cette culture là il faut que je sache quand même dans quoi elle est née, dans quoi elle a grandi. Même si après elle va nous dire 'ah moi suis pas d'accord'. C'est parce que je ne dois pas non plus la caricaturer. Fait qu'il faut faire attention à ça quand on est intervenante... » (I-2)*

En effet, plusieurs intervenantes partent à la recherche d'informations sur le parcours des résidentes, dans un souci de mieux les orienter par rapport au fonctionnement de la société d'accueil et de mieux les informer sur les lois et sur leurs

---

<sup>38</sup> Selon Goffman (1975) les stigmates tribaux renvoient à des traits caractéristiques qui seraient transmis de génération en génération.

droits. La référence à la culture et au mode de vie avant la migration permettrait, dit-on, permet de déterminer les besoins dits spécifiques aux femmes -immigrantes dans la nouvelle société.

*« Donc, on va avoir à éduquer les femmes de d'autres (sic) cultures sur le fonctionnement pis à partir de là c'est elles qui vont faire leur choix, prendre une décision à conséquence aussi. Donc, nous on va pas nécessairement être jugeante, menaçante non plus, on va essayer plus de comprendre leurs limites aussi et de voir comment on peut ensemble s'entraider...mutuellement pour arriver à atteindre les objectifs que la femme souhaite avec elle. » (I-3)*

Bien qu'il s'agisse d'une réalité nouvelle pour certaines femmes de devoir vivre dans un pays étranger à elle, il faut se fier au discours totalisant qui englobe toutes les femmes et toutes les cultures. De quelle culture parle-t-on ou plus encore à quelles femmes fait-on allusion? C'est quoi les composantes de ces cultures?

Il est donc permis de remarquer une tendance à l'essentialisation des femmes en partant à la quête de ce qui est spécifique à elles. Parler de besoins spécifiques aux femmes « immigrantes » sous-entend que toutes les femmes dites immigrantes ont les mêmes besoins spécifiques. Cela revient à dire aussi que toutes les femmes qui viennent de ces « autres cultures » ont les mêmes défis par rapport à l'intégration et qu'il faut les éduquer toutes par rapport à la nouvelle société. Certes, il s'agit d'un nouveau système, mais à quel point c'est nouveau pour elles ? Si on s'arrête un peu sur le fait qu'une femme peut avoir dix ans dans le pays et se fait toujours appelée immigrante à quel point c'est nouveau pour elle par rapport à une autre qui a à peine trois mois dans le pays ? Même si la personne avait trois mois dans le pays est-ce que la durée de son séjour détermine sa capacité d'adaptation ? Il s'agit d'un ensemble de questions que l'on peut se poser.

### 3.2.3. *Confrontation des valeurs culturelles dans le contexte de l'intervention en cas de violence conjugale et / ou familiale.*

Je propose dans ce qui suit une analyse des propos des intervenantes sur la confrontation<sup>39</sup> de leurs valeurs culturelles à celles des femmes immigrantes et racisées. En ce sens, plusieurs thèmes sont utilisés pour exprimer cette situation de malaise : choc culturel, situation ou chose confrontant et des difficultés rencontrées dans l'intervention. Dans cette quête de l'histoire de l'Autre, certaines valeurs culturelles semblent s'affronter. Par ailleurs, il n'est pas possible de dire comment les femmes victimes elles-mêmes l'ont vécu. Je vais me concentrer plutôt des propos des intervenantes qui restent la principale source de données pour cette recherche.

D'entrée de jeu, certaines situations de confrontation ont lieu au moment de l'accompagnement pour l'adaptation des femmes immigrantes et racisées dans la nouvelle société. En effet, selon certaines intervenantes, le rythme de l'adaptation et de l'intégration des femmes immigrantes et racisées se trouve parfois lié à leur niveau d'éducation. Si bien que le lieu où cet individu a grandi avant d'arriver au Canada, soit la campagne soit la ville, peut déterminer sa capacité d'adaptation à la société d'accueil.

*« Moi, un choc culturel que j'avais c'était, mon Dieu...une femme qui avait été élevée...je crois qu'elle avait grandi au Maroc. [...] Mais c'est très personnel à elle aussi, parce que les Marocaines on en a vu comme de plein, [...] Je ne peux pas faire une catégorie, mais c'était aussi une femme qui venait d'une région rurale qui avait pas beaucoup d'éducation, fait qu'il faut voir que c'est différent qu'une femme Marocaine qui a été élevée et grandie en ville. C'est pas pareil. [...] Elle était pas méchante, mais c'était à quel point elle était un enfant pis c'était confrontant parce que nous, dans notre idéal, faut que ça aille vite, on veut qu'elle soit autonome, qu'elle soit épanouie, que ça aille bien avec ses enfants [...] Mais*

---

<sup>39</sup> Ici, il s'agit de se comparer à l'Autre dans ses comportements, ses valeurs et ses croyances. Il est possible de comprendre que cette action peut donner cours à une sorte de malaise exprimé ou non.

*avec elle, il fallait toujours toujours reformuler...elle parlait Français là...reformuler expliquer, c'est les concepts qu'elle comprenait pas. Fait que c'était pas parce que nécessairement elle était immigrante, mais parce qu'elle avait pas d'éducation, elle avait pas eu d'éducation dans un système d'éducation. [...] Je ne sais pas si c'est un choc culturel. Mais ça me choque. Son intervention était plus complexe, plus difficile. (I-2)*

Ce passage permet de comprendre qu'il n'est pas toujours facile de suivre le rythme de la personne tel que stipulé dans les principes de l'intervention féministe (Corbeil et Marchand, 2007 : 15), et tel que rapporté par les répondantes. Sans compter que l'idéal visé par les intervenantes ne semble pas toujours correspondre au rythme d'adaptation ou de la volonté des femmes accompagnées. Quand les objectifs des femmes ne s'accordent pas à ceux de l'intervention (de façon générale), le processus devient alors complexe aux yeux des professionnelles. Bien que le plan de séjour soit élaboré de concert avec les femmes, il ne semble pas toujours facile de les atteindre. A cela peuvent s'ajouter des compréhensions divergentes sur les notions d'épanouissement et d'autonomie qui peuvent créer des malaises dans la relation d'aide. Dans le même cadre d'idées, les intervenantes parlent de confrontation quand les femmes victimes doivent faire des choix importants par rapport au processus de victimisation de la violence. Par exemple, beaucoup d'entre elles hésitent à porter plainte au niveau criminel, ou d'autres vont retirer leur plainte à plusieurs reprises (I-9). Cela peut ralentir le processus d'intervention (I-4). Cette position est partagée par plusieurs répondantes. Aussi, les membres de la famille influencent beaucoup les femmes et peuvent être considérés comme des obstacles pour l'intervention. La séparation du couple ne semble pas toujours répondre aux valeurs des femmes contrairement à ce que promeuvent les intervenantes. Par conséquent, la reconstitution du couple est souvent perçue comme un échec du travail d'intervention.

Tel qu'on l'a vu dans la section précédente, la conception de la famille comme espace d'oppression peut être à la base de certaines confrontations dans la relation d'aide.

*« La chose qui peut être confrontant pis que ça soit immigrante ou pas immigrante, mais c'est quand il y a la famille qui vient trop envahissante. [...] Il y en a qui vont avoir beaucoup de pression de la famille. Pis comme je te disais, ça peut être dans des familles québécoises, mais on le voit peut-être plus dans les familles immigrantes parce que, vu qu'ils sont pas...ils ont pas leur réseau ici, mais ils sont en contact avec euh...des applications, pis Skype pis tout ça [...] Fait que, eux autres, ils veulent faire des efforts pour régler les problèmes, faire la médiation entre le couple. Pis en plus, oui ça pour vous ça peut être confrontant. Parce que, on a un plan d'intervention avec la femme pis on a d'autres personnes qui sont là à lui faire d'autres plans d'intervention. » (I-2)*

En plus des différences dans la compréhension de la famille, les perceptions entourant le rôle de mère peuvent constituer des éléments de choc pour certaines intervenantes. Selon les répondantes, dépendamment de leur pays d'origine, les femmes immigrantes racisées n'ont pas toujours partagé les mêmes points de vue sur la manière d'élever leurs enfants. En maison d'hébergement ce rapport est observé de près et des fois, il peut amener jusqu'à faire des signalements auprès des autorités comme la DPJ (Québec) et L'AE (Ontario) (selon deux des répondantes, qui elles-mêmes ont déjà fait des signalements).

*« Des fois c'est au niveau de l'éducation [...] ça me confronte euh...tu m'as dit que t'allais taper l'enfant pour le corriger, encore une fois il y a des québécois qui font ça là, ça a pas rapport avec les immigrantes, mais oui ça peut se retrouver quand il y a des croyances différentes que l'éducation doit être comme ça, oui ça peut être difficile. [...] C'est ça. » (I-2)*

*« Souvent, on remarque des comportements violents de la maman par rapport à ses enfants comme pour la discipline, qu'est-ce que nous on fait...parce que nous, on doit faire un signalement dès qu'on voit quelque chose qui est pas acceptable qui est violent. Mais tout le temps la femme est au courant, elle est avisée. Jamais qu'on va appeler l'AE pour dénoncer une femme sans qu'elle le sait. On va rencontrer la femme, on va dire ce que tu fais là...comme si elle a frappé son enfant par exemple, c'est inacceptable c'est de la violence physique pis nous, on doit appeler l'AE pour leur dire. Pis souvent, on demande à la femme d'appeler elle-même, si elle le veut, ou on appelle devant elle. » (I-8)*

Parmi les éléments sur lesquels doit porter l'éducation<sup>40</sup> des femmes, les modèles de correction en font partie. En effet, de par l'ensemble des lois sur la protection de l'enfance, certains gestes peuvent révéler très néfastes pour les mères. Selon une répondante, la DPJ ne va pas leur retirer automatiquement les enfants, mais on va les aider à développer d'autres formes d'autorité par conséquent, d'autres modèles de correction pour les enfants. De ce fait, la confrontation peut se faire des deux côtés quand certaines résidentes se voient heurtées à des valeurs différentes. Selon les propos de quelques répondantes, il peut avoir de grosse tension dans les maisons d'hébergement entre mère et fille qui ne partagent plus les mêmes principes. Cette situation est souvent observée quand il est question de mère d'ailleurs et fille d'ici<sup>41</sup>.

*« Je donne un exemple, c'est mère d'ailleurs-fille d'ici. Comme par exemple des femmes qui arrivent d'un autre pays par exemple, viennent d'Afrique, pis la mère est d'origine Africaine avec sa fille aussi. Mais sa fille elle a été élevée, si on veut, la majorité du temps ou depuis de nombreuses années ici au Québec, donc, il y a des cultures, des valeurs québécoises que la fille a choisi d'adhérer, si on veut, tandis que la mère, ça peut être confrontant pour la mère qui elle est vraiment...elle est imprégnée par ses valeurs africaines à elle parce que, bon, elle a resté la majorité du temps dans son pays d'origine[...] Ça c'est un enjeu des fois qui peut être difficile pour nous, parce que la mère, elle peut être déçue de sa fille, elle peut être fâchée après fille ou en colère après sa fille parce que sa fille décide de ne pas respecter certaines [...]certaines règles de vie, ça peut être une frustration chez la mère, donc nous on va essayer de travailler avec la mère comme quoi...lui faire voir que sa fille est aussi une bonne fille malgré [...] qu'elle décide d'utiliser certaines valeurs culturelles ici au Québec. » (I-3)*

---

<sup>40</sup> Ici on reprend les mots de la répondante tout en étant conscient qu'il comporte une connotation péjorative qui renvoie au processus d'assimilation des femmes. Le verbe 'éduquer' utiliser tantôt implique un rapport au savoir qui n'est pas au même niveau chez les femmes accompagnées comparativement aux intervenantes.

<sup>41</sup> C'est une façon de nommer le phénomène des enfants d'immigrants qui sont nés dans les pays d'accueil, ou qui y sont arrivés en bas âge.

Ces mésinterprétations ne concernent pas uniquement les intervenantes en maisons d'hébergement, mais aussi certains autres professionnels de l'intervention qui ont à intervenir auprès des familles immigrantes.

*« Par exemple, dernièrement, on a la fille d'une femme syrienne, elle a été à l'école pis il y a une situation qui a provoqué l'intervention policière. Les élèves ont été retenus plus longtemps que l'heure habituelle de l'école. La fille, après avoir été relâchée, a dit mon père va m'étrangler. Pis là, ils ont entendu ça, la Police, la DPJ se mêlent. Ils ont enclenché toute une enquête, et ont même impliqué la question du terrorisme. Parce qu'il n'avait pas compris l'expression "m'étrangler". Pour eux, ça voulait dire que le père lui allait tordre le cou. Alors que ça voulait simplement dire que le père est sévère qu'elle va devoir expliquer son retard en arrivant. Mais eux, ils ont pris ça mot pour mot, ils n'ont pas compris le sens. Pourtant, il y a plein d'expressions comme ça. » (I-9)*

Tenant compte de ces exemples, il est possible de dire que les différentes perceptions et compréhensions, si elles n'ont pas été abordées et discutées, peuvent être source de re-victimisation. Il peut s'agir de l'une des raisons pour lesquelles plusieurs maisons d'hébergement emploient plus de professionnelles immigrantes ou de la diversité pour accompagner les résidentes.

*« Je te parle d'un milieu où ce que mes collègues, qu'on est multicolore là (rire). Moi je suis québécoise, j'ai une collègue qui est Française [...] mon autre collègue est Mexicaine [...] moi mon copain il est Marocain...euh j'ai mon autre collègue qui vient de Burundi [...]...une collègue Haïtienne, on est aussi nous le personnel de la MH on est très Montréalais....multiculturel. » (I-2)*

En effet, la question du multiculturalisme devient aussi l'une des préoccupations de plusieurs maisons d'hébergement. Parce que leur public cible évolue de plus en plus. Cette situation est observée aussi bien dans les maisons du Québec que dans celles de la ville d'Ottawa. L'une des répondantes explique ce changement par deux principales raisons : d'abord les multiples phénomènes sociaux comme les guerres et les séismes qu'il y a eu dans certains pays durant les dernières années; et ensuite par la vulgarisation des informations liées aux services des maisons d'hébergement.

« Comme récemment on a beaucoup de femme d'Haïti, des femmes du Congo, du Rwanda, on a plusieurs femmes du Mexique ou du Pérou euh...du Burundi, du Cameroun, on a beaucoup de femmes Syriennes en ce moment. [...]Ça peut changer de période en période...comme pour l'instant en ce moment, je dirais que c'est 80% des femmes qui sont là en ce moment qui sont immigrantes. Qu'est-ce que je veux dire c'est que, avec les années le pourcentage a augmenté. Avant, là 10 ans, la clientèle c'était plus franco-ontarienne. C'était comme le contraire 80% franco-ontariennes et 20% femmes immigrantes, pis maintenant c'est le contraire. Mais je pense que ça c'est dû au fait que les ressources comme les Mhs sont plus...on voit plus le numéro, comme le numéro de la ligne de soutien est dans le journal à toutes les semaines, des fois tu montes un autobus il y a une annonce pour une MH. C'est plus dans les médias, on en parle plus. Je pense que c'est plus accessible aux femmes. Pis comme je disais, de bouche à oreille, plus qu'on aide des femmes immigrantes plus que ça va se dire dans la communauté qu'il y a cette ressource-là. Alors plus qu'on va avoir d'appels. Je pense que c'est pour ça le pourcentage augmenté. Pis les femmes, ils arrivent ici, ils vont à l'école ils parlent à des amis-es sur leurs droits sur les lois du Canada alors ils savent que c'est pas acceptable pis ils peuvent aller quelque part pour de l'aide. » (I-8)

Outre le sens large de la culture, l'ensemble de savoirs transmis et acquis par des particuliers fait partie de la définition de la culture au sens restreint (Clanet, 1990). On peut croire que, certaines fois, l'utilisation des deux sens se confond dans les discours des intervenantes. Tout comme, le comportement associé au *naturel* peut se retrouver amalgamer au système symbolique des individus.

« Des fois tu intervies sur quelque chose...mais, des fois, il y a des comportements...pas des comportements, mais...il y a des choses que des personnes fait [sic] que c'est culturel pis des fois si tu ne comprends pas ou t'a jamais vu ça avant, ça peut être...pas choquant, mais comme surprenant. C'est ça. Il y a des intervenantes qui peuvent réagir plus que d'autres s'ils ont jamais vu ça. » (I-8)

Ici la « *manière d'être* » est associée au genre : le féminin / la femme et au culturel. Les féministes Afro-Américaines, en commençant par Sojourner Truth et son discours « ain't i am a woman ? » (bell hooks, 1990), avaient remis en cause la *femme* universelle qui excluait les femmes noires. Le genre n'était plus le seul facteur définissant la féminité. Dans la présente citation, il ne s'agit pas uniquement de genre (femme) ni de sexe, mais aussi de comportements (culturels).

*« Ben en fait qu'est-ce qui est confrontant c'est qu'on est dans leur milieu de vie à elles. Pis [...] on les voit dans leur naturelle, si on veut. On les voit se lever le matin, on les voit durant la nuit, on les voit en pyjama le matin quand elles déjeunent, on les voit dans des moments de stress aussi euh [...] Ici, on voit vraiment qui elles sont comme femmes. Pis ça fait en sorte que des fois leur façon d'être peut être confrontant parce que le matin quand elles se lèvent, je donne un exemple, si elle est pas de bonne humeur ou si elle crie après ses enfants ou si...peu importe la culture là...si elle crie après ses enfants, si euh...elle est bousculante (sic) euh...elle peut déranger le groupe aussi parce qu'elle est fâchée, elle est en colère, mais c'est sure que comme intervenante, ça peut nous déranger aussi, ça peut être confrontant aussi d'entendre quelqu'un crier, d'entendre quelqu'un qui...qui peut être agressive envers une intervenante ah une autre femme aussi, c'est sure que ça peut être confrontant. » (I-3)*

D'une certaine façon, la maison d'hébergement, en tant qu'espace de vie pour les résidentes aussi bien que pour les intervenantes, met en évidence plusieurs enjeux dans la relation d'aide qui ne seraient peut-être pas observables dans d'autres contextes de travail. La maison devient une « mini société » (I-3) où plusieurs personnes ayant des bagages sociaux différents se côtoient. Dans ce cadre de pensée, le choc culturel renvoie au « *conflit entre les structures symboliques qui sont perçus comme contraignant pour les acteurs sociaux s'y reconnaissant...* » (Dal Lazo, 2011:14). Cette pratique discursive dresse un portrait de l'*Autre* différent dans le corps social qu'est le « Notre (Nous) » (Volpp, 2000). Du coup, on essentialise les femmes dont les comportements sont conditionnés par leur culture (Zine, 2002 ; Volpp, 2000). On reproduit alors un pouvoir discursif dans le processus d'accompagnement.

L'identité culturelle prend donc une place fondamentale dans la relation d'aide sans toutefois être considérée comme telle. Mais aussi, la position sociale et le contexte dans lequel cette identité est définie (Hall, 1990) ne doivent pas être ignorés dans l'analyse de la définition ou de la reconnaissance de l'*Autre*. Car « *[les] identités sont les noms que nous donnons aux différentes façons dont nous sommes positionnés...* ». (Hall, 1990 :225). Autrement dit, les identités ne sont pas non plus figées. Elles constituent un processus Hall (1990). Pourtant, il ressort des données que des comportements dits

culturels soient associés au naturel (l'inné) des femmes. Une telle conception ne prend pas en compte le processus dont parle Hall (1990), mais conçoit la culture comme construite une fois pour toute à travers le temps et l'espace. Ces pratiques et comportements culturels seraient donc transmis de génération en génération sans toutefois subir de grands changements. Cette vision rend ces pratiques archaïques, du coup, place ces femmes hors de la modernité. Le dilemme de l'intervention consiste alors à accompagner les femmes en dépit de toute confrontation culturelle. Car, le travail doit se faire inévitablement. Par ailleurs, tout le sens du travail d'intervention se base sur la capacité à dissimuler ces malaises en présence des femmes qui les suscitent.

*« Donc, ça c'est important, vraiment de reconnaître qu'est ce qui peut nous déranger personnellement [...] dans une culture en particulier, il y en a eu...il y a des intervenantes qui ont eu une culture en particulier, ça peut être plus confrontant ou dérangeant, elles ne sont pas d'accord avec les valeurs culturelles, mais ça reste qu'elles doivent garder leur chapeau d'intervenante aussi pis voir comment je peux continuer, poursuivre mon rôle euh...que je puisse m'assurer que...être le plus juste possible auprès de cette femme-là pour être capable d'intervenir le mieux possible auprès de cette femme-là en passant par-dessus, si on veut, mais...mais...euh...certaines de mes....certaines choses, certaines facteurs qui peuvent me déranger auprès d'une culture en particulier aussi. » (I-3)*

Lier le comportement d'une personne à une culture entière relève de ce que Volpp (2000) appelle « *blaming culture* ». Associer les comportements des femmes racisées à leur culture devient presque automatique. Elles seraient donc prisonnières et déterminées par les valeurs culturelles. Cela « *suppose une capacité limitée de l'agentivité, volonté ou pensée rationnelle* » (ibid. p96) (traduction libre). En effet, dans un tel contexte, la culture racialisée interagit avec d'autres axes de pouvoir et d'oppression comme le statut d'immigration, la classe sociale, le sexe, etc. dans l'expérience de violence. Le fait de nier ces rapports basés sur la race en vue de maintenir la posture d'intervenante revient à blanchir (Sirma Bilge, 2015) l'intervention. Par conséquent, la relation d'aide, en plus d'être une relation hiérarchisée à prétention égalitaire, peut être un espace de conflits

culturels qui peuvent ne pas être nommés ou clairement exprimés. Ainsi, la tension se fait sentir à chaque fois qu'on observe des comportements où qu'on apprend quelque chose de nouveau de l'*Autre*.

Dans plusieurs propos une tentative de comparaison se fait entre les femmes immigrantes et les Québécoises et Canadiens de souche qui ont vécu de la violence. Cette comparaison se fait notamment en lien avec la relation familiale. Les Québécoises sont perçues comme plus indépendantes par rapport aux membres des familles. Selon leur point de vue, certaines familles québécoises s'impliquent rarement dans un dossier de violence conjugale en contexte d'intervention contrairement aux familles immigrantes.

*« Fait que il y a certains codes dans certains pays quand la famille est conservatrice, ça peut être vraiment difficile pour nous nous aussi. Pis il y a une question de sécurité que là que si...qu'il faut être très très vigilante plus que d'autres familles qui sont québécoises. » (I-2)*

Comme il est démontré dans les éléments évoqués ci-haut, la culture occupe une place non négligeable dans le rapport entre les intervenantes et les femmes ayant un parcours migratoire, hébergées suite à des situations de violence. Partir à la connaissance de l'*Autre* et de soi suppose une connaissance des cultures en relations. Tout en ayant conscience des multiples débats sociologiques qui peuvent entourer le concept de culture, il est utilisé dans l'analyse en reprenant ce que les répondantes ont dit, mais aussi, en le reliant aux notions de race et d'ethnicité. Il serait fautif de considérer *culture* comme un concept indépendant de ces deux concepts et de leurs dérivés (ethnifications des rapports sociaux, communauté ethnoculturelle, appartenance ethnique, etc.), identité culturelle, multiculturalisme, interculturalisme, etc. Tel que l'on a vu dans les définitions de Foucault, les énoncés sont toujours reliés à d'autres énoncés à un niveau plus large qu'on ne doit pas occulter. D'où la raison pour laquelle cette partie du chapitre propose de placer les discours des intervenantes dans un cadre plus large portant sur les

différences culturelles. Lequel cadre social et politique qui façonne les discours contemporains sur les rapports entre les différents groupes sociaux, classés de par leur culture ou encore leur appartenance ethnique.

### *3.3. Conclusion*

En conclusion, ce chapitre a été divisé en deux grandes parties : la première a fait état de la représentation faite par les intervenantes des femmes immigrantes racisées qui sollicitent leur aide ; tandis que la deuxième partie analyse le processus de culturalisation des violences. Dans la première partie, les trois rubriques présentées ne sont pas exclusives ni achevées. Il s'agit plutôt de catégorisation en construction dans la dynamique de l'intervention. Le statut migratoire, l'accès à l'information, les liens sociaux et l'intégration sociale restent autant de facteurs à la base des stéréotypes portés sur les femmes immigrantes racisées. Dans la deuxième partie, il est démontré que la quête de la connaissance de l'autre n'est autre qu'une source de re-victimisation des femmes. On peut dire que, la place que devrait avoir la culture dans le processus d'intervention elle ne l'a pas trouvée. Étant donné que, la majorité des maisons et centres contactés n'utilisent pas l'approche intersectionnelle, la culture n'est pas analysée en termes de système oppressif. Cependant, les rapports culturels sont très conflictuels dans le contexte de l'intervention. Les maisons d'hébergement et centres pour femmes en tant que milieux de travail et milieux de vie, restent des espaces de rencontre où l'interaction peut susciter des confrontations entre les intervenantes et les femmes immigrantes. Si j'ai pu recueillir le point de vue des intervenantes, il est cependant possible de s'interroger sur le vécu et les perspectives des femmes immigrantes quant à ce qui a été identifié par les intervenantes comme de la confrontation des valeurs culturelles. Dans ce contexte,

ont-elles une voix pour exprimer ce qui peut les déranger elles-mêmes dans l'intervention ?

Effectivement, les femmes « *immigrantes* » telles que perçues dans le pays d'accueil, sont porteuses de ces conflits culturels (Streiff-Fénart; 2013 ; Bentouhami-Molino, 2015). Parce que justement ni le multiculturalisme ni l'interculturalisme n'arrivent pas à pallier à ces malaises. La violence structurelle (Crenshwa et Bonis, 2005) s'exprime justement à travers les discriminations raciales et ethniques (Kasturirangan et coll. 2004 : 324). Pendant ce temps, ces modèles politiques et le multiculturalisme en particulier, se limitent aux croyances culturelles et des traditions sans tenir compte des formes d'oppression que vivent historiquement ces peuples (Kasturirangan et coll. 2004 : 324 [traduction libre]).

De par la conception de l'identité nationale, l'immigrant-e reste celui/ celle qui est différent de soi, un faux national (Hall et Du Gay, 1996/2003). Les études féministes postcoloniales invitent justement à réfléchir sur ces malaises, à reconsidérer les discours de la Nation qui placent les frontières entre le « Nous » et le « Eux/ Elles » (Bentouhami-Molino, 2015). Ces questionnements et réflexions sont d'autant plus nécessaires dans la pratique de l'intervention féministe. Car la volonté d'apprendre à connaître l'autre ne sort pas des référents culturels propres aux intervenantes qui catégorisent les femmes comme *autres*. Cette quête de l'histoire de l'autre reste prisonnière d'une logique binaire opposant celles qui adhèrent à des valeurs culturelles du pays hôte et celles qui ne le sont pas. Les conflits exprimés ou non ne sont pas abordés dans une perspective de ne pas reproduire les rapports de pouvoir, parce qu'ils mettent en jeu la posture professionnelle des intervenantes.

Dans cette perspective, « *[la] culture peut agir comme une lentille par laquelle les gens interprètent leurs expériences quotidiennes.* » (Kasturirangan et coll. 2004 : 321).

Tout comme, cette même lentille est souvent utilisée pour interpréter les expériences des autres. La posture de non-jugement soulignée plusieurs fois dans les discours serait comme une prudence pour ne pas tomber dans la comparaison de ses propres valeurs à celles de l'*Autre*. On peut se demander jusqu'à quel point cette distanciation est-elle possible si la différence de l'*Autre* reste un objet de conflit culturel et social ?

Partant de ces constats, l'intervention peut être à la fois source de bien-être et d'émancipation tout comme, elle peut être source de frustration pour les deux parties concernées. Elle serait source de bien-être quand les deux parties, en particulier les femmes aidées, arrivent à profiter des services sans être revictimiser. Dans le cas contraire, la relation d'aide serait à l'encontre des valeurs féministes prônées dans l'intervention. Ainsi donc, les discours construits autour de la position intersectionnelle des femmes immigrantes et racisées en contexte de violences (conjugale ou familiale) prennent leur sens dans la matrice de pouvoir (Collins) qui façonne la réalité particulière de ces femmes au Québec et en Ontario.

## CHAPITRE.IV L'APPROCHE INTERSECTIONNELLE EN CONTEXTE D'INTERVENTION : ENTRE COMPREHENSION ET MOBILISATION DES DIFFERENTS FACTEURS D'OPPRESSION.

Après avoir analysé les différentes perceptions des intervenantes quant aux femmes immigrantes et racisées, il importe à présent de comprendre dans quelle mesure l'approche priorisée en intervention tient compte des différents aspects de la vie des femmes. Plus particulièrement, j'aimerais voir la possibilité pour qu'il y ait pour une résonance de l'analyse et de la pratique intersectionnelle dans l'intervention en maison d'hébergement. Tout en étant consciente que ces femmes occupent des positions intersectionnelles dans la société Québécoise et Ontarienne, il devient nécessaire d'analyser en quoi le plan d'intervention prend en compte leur position sociale. Dans cette perspective, deux objectifs seront poursuivis ici : d'abord, analyser la compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle; ensuite, comprendre dans quelle mesure elles l'ont mobilisée dans le cadre de l'intervention auprès des femmes. De ce fait, le chapitre se subdivise en trois points distincts : premièrement, une partie sur la compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle; deuxièmement, une section sur les différents facteurs d'oppression ou encore les axes considérés ou non dans l'intervention; et finalement, une réflexion qui porte sur l'intervention par rapport aux principes directeurs de l'approche intersectionnelle.

#### 4.1. Compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle

Malgré la tendance à la popularisation de l'approche intersectionnelle dans le milieu francophone (Baril, 2013 : 35), elle se trouve, pourtant, méconnue pour certaines des répondantes. Le concept même de l'intersectionnalité semble étranger pour au moins trois d'entre elles. Par ailleurs, deux autres intervenantes en ont une vague connaissance et se limitent à ne pas l'utiliser dans leur intervention. De ce fait, la présente analyse porte sur le discours de quatre intervenantes (I-2; I-3; I-4; I-5), parmi lesquelles trois l'ont utilisées dans leur intervention (I-2; I-3; I-4).

Pour celles qui ont pris connaissance de ladite approche, leurs propos visaient à la fois, à évoquer les éléments fondamentaux qui caractérisent une intervention féministe intersectionnelle et surtout à préciser les limites de l'approche intersectionnelle dans leur cadre d'intervention. Toutefois, d'une façon unanime, toutes les intervenantes situent leur travail d'accompagnement dans le cadre d'une *intervention féministe*. L'approche intersectionnelle reste plutôt une approche secondaire qui peut favoriser la compréhension de certains vécus dits *complexes* rencontrés au cours de leur intervention. En effet, l'approche intersectionnelle est greffée à l'intervention féministe pour accompagner les femmes dites marginalisées (Corbeil et Marchand, 2006). Ce qui sous-entend que l'approche intersectionnelle est utilisée au besoin et ne constitue pas nécessairement un canevas de l'intervention. Quand les intervenantes situent leur travail au niveau théorique, elles parlent d'approche féministe tout court sans préciser de quel féminisme (matérialiste, libéral, radical etc.) il s'agit. Cependant, il est possible de retrouver une réflexion féministe libérale dans leur discours où le patriarcat est considéré comme la principale source d'oppression des femmes. A cet effet, leur émancipation et

leur autonomie passe par une rupture ou une éradication de la domination patriarcale et toute structure sociale héritée de cette domination. Dans cette logique, l'intervention prend un aspect très clinique qui valorise la reprise de pouvoir des femmes par des suivis psychosociaux de façon individuelle ou en groupe.

L'intervention a été conçue comme telle depuis quelques années, l'approche intersectionnelle qu'on tente d'intégrer dans le travail d'intervention suit cette même logique libérale et binaire (sexe/genre). Ce constat est tout aussi évident dans les discours des répondantes des maisons du Québec que celle de l'Ontario francophone. Il s'agit d'une approche encore en phase exploratoire jumelée à l'intervention féministe ou à la thérapie féministe.

En évoquant l'approche intersectionnelle, les quatre intervenantes ont souligné deux niveaux d'analyse : une analyse portant sur l'individu et ses difficultés et une seconde analyse sur le système social servant de blocage pour une sortie complète de la violence :

Premièrement, au niveau individuel, les répondantes reconnaissent qu'elles sont en présence de femmes qui vivent plusieurs problématiques à la fois, soit la violence conjugale ou familiale, la consommation, la marginalisation sociale, les problèmes de santé mentale, les problèmes de statut d'immigration, etc. Considérant ces différents problèmes, quatre positions ou propositions ressortent des discours :

- 1) La première consiste à chercher l'oppression la plus présente chez la femme, soit l'oppression principale pour pouvoir intervenir là-dessus.

*« Maintenant c'est sûr que, admettons, il y a plusieurs oppressions on va dire c'est quoi l'oppression qu'elle a le plus, qu'elle vit le plus. On ne parle pas d'oppression dans le rapport de genre, mais l'oppression...mettons, par le fait qu'elle est handicapée. Bon le danger pour moi, oui on peut voir toutes les oppressions et toutes les autres oppressions ont un impact, peut-être que c'est la pression qui est la plus...la plus présente dans sa vie. Euh... sauf que moi, mon expertise c'est violence conjugale euh... et ma mission c'est violence conjugale*

*eh...j'ai de la misère à enlever violence conjugale et à m'axer sur son oppression, comme quoi, je ne sais pas...il n'y a pas de chaise roulante, non excuse-moi, il n'y a pas d'accès quelque part. C'est la défense de droit par rapport à l'accès, pis pour elle c'est le plus important c'est ce qui vient la toucher c'est pas la domination de son conjoint. Euh...je comprends le concept, je le comprends parfaitement. Mais moi, j'ai la difficulté à séparer les choses. » (I-5)*

Dans ce passage, je comprends deux choses: la première, la compréhension de celle qui vit la situation et de celle qui va l'aider n'est pas souvent la même. L'intervenante pose la question de la priorité des besoins de la personne : ce qu'elle souhaite résoudre le plus rapidement possible dans tout ce qu'elle est en train de vivre. A mon avis, c'est-ce qui fait que l'intervenante parle d'oppression la plus présente ou la plus vécue. Elle cherche à comprendre ce qui a le plus d'impact dans la vie de cette personne. La deuxième chose, l'intervenante se questionne sur comment répondre à cette priorité dans les besoins si elle ne correspond pas à son mandat ou à ses expertises professionnelles. Selon la suite de sa réponse, on peut comprendre qu'elle a essayé de répondre le plus possible à ce que l'institution définit comme tâche. Considérant cette situation, je peux dire qu'il y a un problème dans la façon de poser la question d'interdépendance des systèmes d'oppression. Ceux-là ne sont pas souvent visibles, comme avoir besoin d'une chaise roulante ou besoin d'accès à des immeubles adaptés. Assez souvent le handicap social reste invisible pourtant il se vit au jour le jour. La question est comment garder ces handicaps liés aux violences conjugales et familiales sans les dissocier ni les hiérarchiser? Gardant le même exemple de la répondante, on pourrait se demander comment le fait d'être handicapée physiquement expose cette femme à vivre des violences conjugales ou familiales. Sans les considérer dans un rapport de cause à effet, il convient de voir la relation et l'interaction existantes entre, par exemple, le handicap physique, le sexe/ genre et la race de cette personne. En posant une telle analyse, on ne limitera pas au *paraître* mais on intéressera aussi à l'*invisible*.

La relation d'interdépendance et d'autonomie des différents facteurs d'oppression soulève effectivement des débats autour de l'analyse intersectionnelle (Bilge, 2010). La hiérarchisation des systèmes d'oppression est critiquée dans la démarche intersectionnelle. Sauf que, dans le présent contexte, l'intervenante pose à la fois la question de l'oppression plus présente mais aussi la question de l'expertise à pouvoir aborder l'intersection des formes d'oppression. Le « comment faire » que pose la répondante renvoie à plusieurs critiques de l'approche intersectionnelle qui lui reprochent de ne pas avoir des indicateurs clairs pour son analyse et son application.

*« En fait, qu'est-ce qui, pour moi, n'est pas claire là, c'est l'entrecoupe. Comment on fait tout ensemble. C'est juste ça. Si on m'explique concrètement comment je peux faire tout ensemble, mais je...c'est des courts termes. C'est pas sur plusieurs années euh...c'est donc c'est à court terme euh...je peux faire des liens, mais je pourrais pas préviser (sic) une problématique trop précis par rapport à la violence conjugale. J'ai la difficulté. Mais je sais, je dois l'entrecouper, mais dès fois, je sais pas comment forcément le faire. » (I-5)*

La question de l'expertise ne doit pas se poser en termes individuels non plus. L'intervention se trouve associée et prise dans un contexte institutionnel, à savoir le contexte des maisons d'hébergement. L'expertise des professionnelles ne constitue pas un manque personnel mais elle soulève le questionnement sur la limite des services offerts par ces institutions. Le "On" utilisé par la répondante fait référence aux personnes ressources responsables de la formation continue des intervenantes. Il faut considérer cela en termes de nécessité d'une mise à jour de la pratique d'intervention par rapport aux besoins de celles hébergées et/ ou aidées en externe.

Intervenir uniquement sur les cas de violence cela permet, certes, de répondre au mandat de l'institution mais à quel niveau elle permet de se rendre compte de la complexité du vécu des femmes notamment en termes de parcours migratoire ? On parle d'une complexité qui ne saurait se partager en des facteurs d'oppression indépendants, mais qui agissent simultanément. Donc, on risque de tout englober sous le champ des

violences conjugales, comme tel est le mandat de la grande majorité de Maisons d'Hébergement contactées et négliger les autres facteurs. En d'autres termes, on enferme des femmes qui vivent des expériences différentes dans une même catégorie de «*femme victimes de violence*».

- 2) Toujours en lien aux multiples facteurs qui interagissent avec les violences vécues, une deuxième position émerge de l'analyse individuelle des oppressions. Selon cette intervenante, l'approche intersectionnelle permet de redonner le pouvoir aux femmes immigrantes racisées par rapports aux facteurs d'oppression qui structurent leur vie et permet de reprendre confiance en elles.

*« Cette approche-là [...] a été mis en place ça fait pas longtemps qu'elle a été mise en place aussi, mais parce que, c'est plus juste des femmes qui sont victimes de VC aussi, c'est des femmes avec d'autres problématiques aussi [...] Mais qu'est ce qui fait qu'on a ces femmes-là de plus en plus? Est-ce que la société a mal aussi dans le sens qu'il y a de plus en plus de trouble de santé mentale, de plus en plus de femmes toxicomanes aussi, qui fait que par une situation de VC qu'elles vont tomber dans la consommation donc, c'est tout ça qui fait que cette approche-là vraiment elle peut faire en sorte de redonner confiance à la femme aussi et de lui redonner son pouvoir d'agir, reprendre le contrôle de sa vie finalement. » (I-3)*

Dans cette position, l'accent est mis sur le pouvoir d'agir des femmes en passant par une augmentation de l'estime de soi. Tandis que la première position faisait allusion aux services qu'on pouvait donner à ces femmes par rapport à ce qu'elles vivent, cette deuxième compréhension s'articule d'avantage autour de ce que les femmes immigrantes et racisées vivent émotionnellement. L'approche intersectionnelle serait donc un moyen de reprendre le contrôle de ces émotions en ayant confiance en soi.

La limite de cette réflexion se trouve dans la compréhension des facteurs d'oppression. Il serait réducteur de penser que certaines femmes immigrantes et racisées sont victimes et seront re-victimisées parce qu'elles n'ont pas le contrôle de soi ou parce

qu'elles n'ont pas confiance en elles-mêmes. Il faut se rappeler que le dénigrement, entre autres, est l'une des manifestations des violences faites aux femmes. Bref, cette réflexion écarte les problèmes extérieurs à l'individu. Les problèmes évoqués comme des facteurs d'oppression ne permettent pas de considérer l'environnement des femmes, même celui le plus immédiat. Selon mon point de vue, l'intervention risque à ce moment de se focaliser sur les femmes et leur sentiment et de reléguer au second plan les aspects structurels fondamentaux déterminant leur vécu.

- 3) Selon la troisième position, l'individu est autant responsable des problèmes vécus que le système social. De ce fait, en contexte d'intervention intersectionnelle il faut comprendre où commence la responsabilité des femmes et où commence celle du système social dans ce qu'elles vivent comme problème. Ce n'est qu'en faisant cette distinction qu'il est alors possible de faire le lien entre ce qu'elles vivent au niveau individuel et les oppressions systémiques. Ici l'intervenante parle de lien et de connexion entre les problèmes individuels et systémiques, il convient de se questionner sur la nature de ces liens. Serait-ce des liens d'interdépendance ou de cause à effet?

*« On comprend que les femmes vivent des difficultés. OU sa responsabilité commence ou elle finit? La dynamique sociale qui structure la réalité des femmes conduit à des rencontres et des relations entre les difficultés. Par exemple, la violence économique en lien avec les violences systémiques. C'est quoi la relation entre les oppressions? Le blocage d'accès augmente la vulnérabilité et la violence économique. » (I-4)*

En partant du supposé que l'individu (la femme) est tout aussi responsable que le système social, comment faire le recoupement entre la responsabilité du système social et celle des femmes ? Sachant que, dans une perspective féministe, le système social conditionne la vie et les expériences particulières des femmes, dans quelle mesure leur responsabilité est déterminée ou non par ledit système? On peut se demander toutefois

dans quelle mesure ces deux niveaux de responsabilité sont imbriqués pour façonner la réalité des femmes et comment l'intervention féministe telle que conçue serait prête à intégrer ces deux niveaux d'analyse? De mon point de vue, il n'est pas évident d'identifier les limites des deux types de responsabilité parce qu'ils s'influencent mutuellement de manière à ce que les limites entre ce que l'individu peut endosser et les violences structurelles restent minces et floues.

- 4) Quant à la quatrième position, elle renvoie à la fois à une analyse globale et individuelle. En effet, l'intervenante croit qu'une intervention féministe intersectionnelle implique une prise de position collective des privilèges qu'on a en tant que femmes par rapport à d'autres femmes, et des rapports de pouvoir y relatifs. Dans cette perspective, la répondante croit qu'une analyse du système social permet de comprendre pourquoi les violences faites aux femmes perdurent encore aujourd'hui.

*« Je dirai que c'est se mettre à égalité avec l'autre personne, peut-être dans un rapport d'essayer de prendre conscience nous-mêmes des rapports, des enjeux d'oppression [...] comme oui moi, je me connais, moi femme blanche, de classe moyenne, que je suis privilégiée ... il y a cette prise de conscience collective qu'on fait depuis un peu trop récemment qu'on avait pas fait avant. Mais on est beaucoup là-dedans parce qu'on est constamment dans des rapports de pouvoir; fait que on essaie d'en être conscient (sic), mais on en parle aux femmes aussi ; comme une analyse du système qu'on veut leur expliquer, qu'elles sont pas obligées d'adhérer après, mais il faut qu'elles comprennent aussi.... » (I-2)*

La prise de conscience des rapports évoqués ici concerne à la fois la race, la classe et le genre des intervenantes et des femmes aidées. L'intervenante se voit comme une personne elle-même dans une dynamique intersectionnelle ou elle est en position de privilégiée. Selon elle, une telle prise de conscience peut aider à mieux intervenir en posant les questions adéquates. Toutefois, dans son explication, l'idée du système patriarcale semble occuper une place centrale, sans mention d'autres systèmes comme la race ou la classe.

Le deuxième niveau d'analyse porté sur le système social, évoque le rapport entre les oppressions vécues au niveau individuel et les oppressions systémiques ou structurelles. L'analyse au niveau structurel suscite des questionnements dans le sens que, selon une répondante, l'approche intersectionnelle ne propose pas de méthode pour saisir l'entrecroisement des oppressions. De ce fait, les quatre explications retrouvées au niveau individuel se conjuguent en deux grandes positions pour l'analyse systémique: la première consiste à redonner le pouvoir et l'estime de soi aux femmes pour faire face aux oppressions ; tandis que la seconde souhaite responsabiliser le système social en cherchant l'impact des barrières systémiques sur le vécu des femmes en contexte de violence.

Dans le premier des cas, on revient encore aux interventions cliniques pour aider les femmes à comprendre leur situation. Tandis que dans le deuxième cas, on fait appel à des partenaires en milieu d'intervention pour résoudre certains problèmes.

Cependant, l'une des intervenantes soutient que l'urgence des situations les empêche de faire les deux niveaux d'analyse (individuelle et structurelle). Elles sont animées plutôt par l'urgence d'agir et d'avoir des solutions pour aider ou soulager les femmes. Certains cas présentés en maisons d'hébergement exigent des interventions ponctuelles avec des réponses rapides. La précarité de certaines femmes ou le danger couru par elles, empêche aux intervenantes d'aller au-delà des circonstances présentes pour avoir une vue plus globale des situations.

*« Je trouve que l'intersectionnalité est mal comprise. On le voit comme une femme multi problème : santé mentale, violence conjugale, etc. Là on responsabilise la femme. Il faut voir comment sa réalité est connectée à son environnement. On oublie l'origine de l'intersectionnalité. Comment on est situé dans un système? Comment les services déterminent son accès, ce n'est pas la responsabiliser. Comment l'environnement est responsable des situations ? On ne veut pas, on a peur de responsabiliser le système par rapport au blocage imposé même au service de base. » (I-4)*

Cette critique, venue d'une des répondantes, peut servir à questionner encore une fois l'image de femmes vulnérables présentée dans le chapitre précédent et dans la compréhension de l'une des répondantes sur l'intersectionnalité. Les multi problèmes considérés dans la compréhension de l'expérience des femmes, constituent des problèmes vécus au niveau individuel. Parler de problème de santé mentale ou de consommation n'implique pas à une première réflexion un système qui exclut un groupe de personnes ou qui les conditionne à faire certaines expériences. Donc, la conception de femmes multi problèmes ne prend pas en compte les problèmes structurels auxquels font face les femmes. Cette intervenante, invite à se rappeler les origines de l'approche intersectionnelle de manière à mieux poser les analyses.

Tel qu'abordé dans les paragraphes précédents, les intervenantes constatent qu'il ne s'agit pas uniquement de violences conjugales pour plusieurs femmes reçues en maison d'hébergement. Cependant, le travail d'intervention reste à un niveau sommaire sans pouvoir considérer tous ces facteurs d'oppression en même temps. Il reste, donc, difficile d'établir le lien entre ce qui se vit au niveau individuel (niveau micro) et les dispositifs structurels qui les favorisent (au niveau macro). Les intervenantes, professionnelles de l'intervention, restent prises entre le mandat défini par les maisons (la violence conjugale) et les dispositifs mis en place par leur institution respective pour répondre aux besoins des femmes.

Cette peur de responsabiliser le système, comme le mentionne la répondante, serait-ce aussi la peur de remettre en question tout le processus de l'intervention? Comme mentionné plus tôt, l'intervention offerte s'inscrit dans un cadre auquel adhère une grande partie des maisons d'hébergement. Cependant, ce cadre en tant que tel n'est pas repensé pour appréhender le vécu des femmes racisées vivant dans un contexte violent et post-migratoire. Mais plutôt ce cadre est ajusté en greffant l'approche intersectionnelle comme

un outil additionnel de l'intervention. A travers les propos, on peut comprendre que les ajustements du plan d'intervention se font sans tenir compte de l'imbrication des facteurs d'oppression.

Pour celles qui ont fait la tentative de poser une analyse intersectionnelle des violences vécues par les femmes, deux problèmes se posent : d'abord un problème analytique à savoir comment ramener l'analyse structurelle (la globalité) à l'analyse de cas (la particularité); ensuite, un problème d'articulation de ces deux niveaux d'analyse dans la pratique.

Cela dit, il convient de voir comment chacune de ces femmes immigrantes racisées victimes de violence ont vécu les blocages d'accès mentionnés plus tôt par les répondantes. Non seulement, il faut considérer la dynamique et les mécanismes de ces blocages, mais aussi, il convient de considérer leur matérialisation dans le vécu des femmes. Ces analyses semblent rester un défi dans le contexte de l'intervention auprès des femmes racisées. Ainsi, l'enjeu serait de se focaliser trop sur l'un des niveaux au détriment des autres (Bilge, 2009).

L'entrecouplement évoqué dans la citation témoigne justement de ce manque de compréhension de l'analyse intersectionnelle dans le sens qu'il reste difficile d'entretenir le lien entre les différents facteurs d'oppression.

*« Il y a quelque chose qui me chicotte dans la...je comprends que c'est tout qui s'entrecroise qui fait travailler toutes les oppressions ensemble qu'il faut l'oppression principale de la personne pour pouvoir bien travailler avec elle. Mais moi dans mon contexte à moi de la violence conjugale, je vais quand même ajouter un petit plus en violence conjugale. C'est sûr qu'il y a des personnes qui va en arriver pis mettons qu'elle vivait de discrimination pour un appartement, on va voir ça au niveau de : comment elle sent au niveau de cette oppression de... d'être discriminée et puis comment elle s'est sentie, comment elle a été....on va en parler. Pis au niveau de sa défense de droit qu'est-ce qu'elle peut faire pour reprendre son pouvoir pis il y en a qui ne veuille même pas ça. Donc je trouve ça important de le faire parce qu'il n'en a d'autres qui ne veuillent même pas. Ok. Du côté là, je me trouve...à parler que de ça pendant trois (3) mois j'aurai de la difficulté. » (I-5)*

Étant une intervenante clinique, cette participante porte beaucoup d'importance à l'intervention psychosociale. Durant toute notre discussion elle parlait des conséquences émotionnelles des violences conjugales. Pour elles, si les femmes ressortent des maisons sans avoir été guéries des blessures émotionnelles, elles sont encore susceptibles de revivre de la violence. On peut lier sa démarche au champ du travail social individuel qui concentre toute l'intervention sur la personne, sa vie, son histoire etc. Elle met beaucoup d'accent sur une résurgence possible des séquelles des violences. Cependant, elle n'établit pas le lien entre ces ressentis et les discriminations vécues dans la recherche du logement tel qu'elle l'a pris en exemple. A ce niveau, il manque de connexion dans la réalité des femmes. Les violences et les discriminations ne sont pas superposées, au contraire, elles s'influencent mutuellement et simultanément.

#### *4.2. Les axes d'oppressions considérés dans l'intervention*

Après avoir analysé la compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle, cette sous-section s'intéresse à connaître les axes d'oppressions considérés par les intervenantes dans le processus d'intervention.

Dans les entrevues, j'avais posé la question aux intervenantes à savoir : est-ce qu'il y a une façon particulière d'intervenir auprès des femmes immigrantes reçues en maison d'hébergement. Les réponses obtenues des intervenantes se ressemblaient beaucoup. Les différents axes retenus en intervention auprès des femmes immigrantes et racisées sont principalement le genre, les barrières linguistiques leurs statuts d'immigration et les droits des femmes immigrantes et racisées et la classe.

De ce fait, le genre est mis en évidence dans l'explication et les démarches pour contrer les violences faites aux femmes.

« ...Fait que côté service, ça ressemble pas mal à ça. On a...notre maison a développé...on a battu un projet à venir pour l'an prochain, on va avoir une maison au deuxième étage et ça va être un autre service qui va être greffé à notre maison. Fait que ça, ça va être bien agréable pour nos femmes, pis pour les femmes immigrantes, je pense que ça va être vraiment intéressante là parce que les démarches avec une femme immigrante, ben ce qu'on remarque c'est beaucoup plus long. On dirait que les embûches sont encore plus compliquées. C'est plus difficile. Ça demande plus de temps...puis euh, les maisons de seconde étage, je trouve que ça serait euh...une...parfait pour elles.

**S: OK**

*X: Oui, pis elles vont continuer à avoir de nos services là-bas parce que on va faire des suivi avec les femmes et je pense que ça serait bénéfique. C'est ça. C'est sure tout le temps je vais pouvoir parler de qu'est ce qui est différent avec ces femmes-là. C'est parce qu'il y a beaucoup de barrières. Ça fait c'est pas des séjours réguliers comme nos séjours vont jusqu'à huit semaines. Dans des situations c'est des femmes immigrantes, ben c'est des situations beaucoup plus longues. Donc, on s'adapte.*

**S: Ok, hum... Puis au niveau de l'approche, est ce que vous adaptez votre approche aussi pour....**

*X: Ben oui euh, dans le fond, on met plusieurs choses en place puis notre maison essaie de continuer de développer des outils pour aider ces femmes là le plus possible...favoriser qu'elles aient un service comme les autres femmes. C'est ça le but mais il y a plusieurs choses qui entrent en ligne de compte. Tu sais la barrière de la langue. Ça ça arrive souvent. Dans ce temps-là, nous, on essaie de trouver des moyens comme on peut parce qu'on a pas nécessairement le financement pour la traduction. donc on fait affaire avec des organismes de la région comme l'Association des Femmes Immigrants de l'Outaouais, Accueil Parrainage Outaouais, des fois, nous aident. A certaines occasions, nous avons eu des bénévoles qui nous ont aidé. Puis aussi, moi j'ai trouvé un logiciel de traduction qui est quand même bien. Fait que j'essaie de l'utiliser avec les femmes pour communiquer le plus possible pour pas qu'elles se sentent à part, pour les intégrer. Puis on essaie le plus possible de les intégrer aussi avec d'autres femmes. On trouve des stratégies, on travaille fort la dessus puis euh les outils d'intervention qu'on utilise avec nos femmes... j'étais en train de travailler à...comme euh les faire tout traduire puis aussi...euh étant donné... pour les femmes c'est ça là. Nous autres, on parle français, anglais. Il y a une personne dans équipe qui parle espagnole. Mais c'est notre directrice la... Fait que au niveau des intervenantes, il y en a pas. Mais j'ai travaillé sur un DVD d'accueil. En plus des outils traduit ben on a avoir au moins le DVD accueil, puis quand elles arrivent chez nous qu'on puisse mettre ce DVD là qui explique grosso modo c'est quoi notre maison, que ici tu vas être en sécurité, tout ce tu as besoin d'entendre genre pour comme, tu sais comme dire ok je suis à la bonne place, puis là je peux me calmer, puis ça va bien aller là. Ben c'est une un message à peu près...je dirais de quatre cinq minutes, une personne qui lui parle qui lui*

*explique c'est quoi notre maison, c'est quoi les services, comment ça va se passer. » (I-7)*

Pour cette intervenante, l'adaptation du service passe par l'accès aux informations en maisons d'hébergement et la durée du séjour. En ce sens, l'institution fait en sorte d'avoir des services de traduction pour les allophones de manière à ce qu'elle intègre la dynamique de vie de la maison d'hébergement. Cependant, une autre intervenante porte plus d'attention sur les préoccupations des femmes en termes de leurs droits dans le pays d'accueil, ce qui va selon elle, modifier un peu l'intervention. A ce moment, il faut les informer le plus possible sur les processus d'immigration et de leurs droits par rapports aux violences conjugales et familiales.

*« Euh...pis on a pas de statistiques qu'on va tenir sur le nombre de personnes tsé québécois de souche versus qui ont un parcours migratoire mais je te dirais qu'on est pas loin de moitié moitié, certainement, au moins...quand même. Euh...dépendamment de ou est-ce que cette personne-là elle est rendue dans son parcours migratoire, ça peut être différent. Nous en maison, on va pas euh...les interventions ne vont pas être en lien avec toutes les démarches d'immigration. On va essayer de faire le plus possible de concentrer les objectifs à travailler sur le vécu de violence conjugale. Qu'est-ce que ça implique, est-ce qu'elle a porté plainte auprès de la Police, est-ce-qu'elle doit se réorganiser qu'elle recherche un appartement. On va beaucoup tourner autour de ça. C'est sure que si on a quelqu'un comme là on a quelqu'un qui est arrivé d'un autre pays, qui est en attente, elle avait rendez-vous à l'immigration pour avoir un statut de réfugié mais nécessairement on doit faire un bout avec elle par rapport à l'immigration. Parce que, avant qu'elle pense à se réorganiser faut qu'elle ait un statut, faut qu'on voit comment elle va pouvoir avoir une source de revenu, donc il y a des étapes comme ça qui vont devoir être fait pis là, ultimement, elle va pouvoir se réorganiser. Ce que ça peut avoir comme différence avec quelqu'un qui a pas ce même parcours-là, ben entre autres ça peut faire que le séjour va être un petit peu plus long. On va relativement encadrer le séjour. Nous en moyenne, la durée de séjour va varier autour de deux mois, quelqu'un qui arrive ici qui vraiment a pas de statut, par exemple, pis là qu'on doit aller chercher un statut comme je disais tantôt de réfugié pis tout ça, il y a des délais un petit peu plus long.[...]ben en externe, ben comme moi mon travail c'est de faire le suivi, euh...je ne gère pas toutes les démarches au niveau de l'immigration. Les femmes qui viennent prendre rendez-vous en externe, vont vouloir travailler spécifiquement la VC. Spécifiquement, ben...ce qu'elles vivent à la maison avec leur conjoint, vont avoir besoin d'informations, mais peut être oui...c'est parce que je les différencie pas mais des fois elles vont avoir besoin plus d'informations sur leurs droits, sur le fonctionnement ici au Québec tsé dans la société comment ça se passe, plus d'informations sur est-ce que je peux appeler les Policiers ou pas, comment ça se*

*« passe si j'appelle les Policiers, qu'est-ce qu'ils vont faire, est-ce que c'est pris au sérieux ou pas? Euh...est-ce que j'ai des droits, est-ce que je vais être crue ou pas crue? Comment ça peut se passer? Fait que, beaucoup d'informations sur les droits. Mais comme je disai les différencie pas nécessairement des autres en ce sens que j'ai aussi des québécois de souche qui ont les mêmes questionnements, peut-être moins par rapport au travail des Policiers, mais c'est quoi mes droits, comment ça se passe si je veux me divorcer? (I-6)*

Mise à part de la méconnaissance de leurs droits dans la société d'accueil, certaines intervenantes considèrent certaines oppressions au niveau structurel dans leur analyse.

*« Il y a ça. Qu'est ce qui est difficile dans notre travail, aussi, c'est quand la femme elle se mobilise, quand la femme elle se responsabilise de...dans ses démarches, si on veut, quand la femme est dans l'action au niveau de ses objectifs personnels pis que malheureusement, il y a plusieurs facteurs qui est (sic) hors de son contrôle à elle pour avancer. » (I-3)*

Implicitement, l'on peut comprendre que ces dits facteurs auxquels l'intervenante fait référence, relève du système social canadien et de son organisation. Certaines fois, il peut s'agir de facteurs liés directement à la structure des institutions sociales, que l'on peut identifier concrètement.

*« Je dirais que le système juridique, le système de la Cour Criminelle, de la Cour Supérieure a une différence au niveau des hommes. Ça je pourrais le dire là. Car, je pourrais clairement dire que notre système est mal fait au niveau des femmes victimes de VC parce qu'il y a plein de choses qui est fait en faveur des pères aussi sans tenir compte de la VC, mais au niveau de l'immigration je dirais que pour l'instant, je ne sens pas que c'est plus avantageux pour les hommes là, je sais pas, suis pas là-dedans là. » (I-3)*

En effet, la considération des cas de violence et le traitement accordé aux femmes immigrantes racisées sans statut (juridique) légal par des institutions étatiques ou non sont souvent considérés comme des formes de re-victimisations sociales.

*« Nous on va les voir, mais on va pas lui faire un tableau de toutes les oppressions qu'elles vivent. Mais, une façon de lui faire voir, c'est pas si compliqué non plus, on peut lui expliquer. On va pas lui dire « ben c'est parce que t'es une femme noire pis t'as vécu ça ». Non, on va dire pis toi comment t'as pensé telle réaction? C'est juste avec...en voyant l'empowerment, on va le voir comment qu'elle va...comment ça va refléter avec ces genres... les systèmes d'oppression. Ça c'est à long terme. Parce*

*qu'on peut pas nécessairement en deux trois mois. Mais que cette femme-là retrouve son pouvoir, comprenne que ce qu'elle vit c'est aussi d'autres personnes qui le vivent pis c'est pas sa faute individuelle à elle. C'est déjà un gros travail. Pis des fois, on a des discussions informelles aussi sur le racisme, le sexisme. Des fois, on parle comme ça aussi. Fait que, juste un début de ça fait que les femmes se rendent compte que c'est pas individuelle, la VC c'est pas juste entre elle et Mr: il y a d'autres choses qui se passent autour qui fait que ça existe encore. Mais il y a aussi euh...d'autres moyens de l'arrêter. » (I-2)*

Il ressort plusieurs exemples liés au statut précaire des femmes les excluant des services disponibles. Parfois juste le fait d'avoir immigré peut porter préjudice aux femmes immigrantes racisées. Mais surtout, le système de parrainage au niveau de l'immigration permet au conjoint d'exercer son pouvoir autrement. Il détient plus de contrôle sur sa conjointe et peut la retenir dans le milieu violent.

*« Là vous comprendrez que, quand on est sans statut on est encore plus vulnérable. Parce qu'on a pas accès à aucun service...Ça c'est la plus grande bataille pour les femmes immigrantes. Celles qui sont le plus vulnérables sont celles qui viennent qui ont comme pas de statut. Parce que le conjoint a annulé la demande de résidence permanente. » (I-1)*

Pour la grande majorité de ces femmes, après avoir quitté le toit familial, elles se retrouvent démunies et doivent repartir de rien. Quand elles présentent des blessures et autres séquelles de la violence, leur statut détermine si elles peuvent accéder à des soins ou à des ressources disponibles pour les victimes de violence et d'actes criminels. Ainsi, la classe sociale des femmes immigrantes racisées est considérée comme un facteur important pouvant soit ralentir ou complexifier le processus d'intervention. Voilà pourquoi, les intervenantes vont les aider à obtenir de l'aide sociale ou à bénéficier des allocations familiales en vue de répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Par rapport aux conditions économiques, une des répondantes (I-4) affirme que l'institution pour laquelle elle travaille, met en place des mini-bourses pour supporter économiquement les femmes et favoriser leur autonomie. Donc, il y a certaines maisons d'hébergement qui font en sorte de dépasser les suivis psychosociaux pour attaquer des

problèmes économiques auxquels font face les femmes immigrantes racisées en contexte de violence conjugale.

Par contre, la race n'est pas mentionnée comme un facteur d'oppression dans le discours. Comme le soutient l'intervenante citée plus haut, elle ne différencie pas les femmes qu'elle aide en fonction de leur origine et de leur parcours ce qui fait que son approche d'intervention n'est pas différente pour les femmes immigrantes versus les femmes québécoises « de souche ».

*« Des fois au niveau de mon approche, ça peut être un petit peu différent dans le sens que...pis là encore aussi...pour moi j'essaie d'avoir la même approche avec tout le monde mais je vais peut-être moins questionner, à moins que j'ai un indice qui m'amène à questionner plus quelqu'un qui est québécoise de souche comme moi, que quelqu'un qui est d'une autre origine. » (I-6)*

Sans toutefois les nommer comme tel, certaines intervenantes sont conscientes des enjeux raciaux dans le vécu des femmes immigrantes racisées :

*« On a eu une dame qui parlait pas notre langue qui avait sept (7) enfants qui était noire pis il fallait qu'elle se trouve un logement. Ben là là, les propriétaires là, comme ils la jugeaient deux fois mille là: c'est une dame noire, c'est une dame qui parle pas notre langue, c'est une dame qui a vécu de la violence conjugale, c'est une dame qui a sept enfants...comme...c'était comme plus difficile pour elle que pour les autres femmes de se trouver un logement. A ce moment-là, pour cette femme-là ça a été plus compliqué. Ça aussi, ça a duré plus longtemps parce qu'on a essayé de faire débloquer, on a même frappé à certaines portes de Députés avec des organismes d'aide au niveau des logements tout ça, pis on a réussi à avoir une subvention au Programme de Subvention de Loyer Spécial et ça a pris du temps là. Ça a pas été un séjour comme régulier, on a dû extensionner (sic) pis ça a pris beaucoup de temps. » (I-7)* Les discriminations raciales sont au cœur de l'expérience des femmes immigrantes racisées, cependant l'intervention

se trouve uniformisée autour du genre. Pour certaines intervenantes, l'approche d'intervention ne subit pas de changement majeur pour aborder les problèmes des femmes immigrantes racisées

*«Par rapport à l'intervention, qu'est-ce qui est différente entre une femme immigrante et une femme qui n'est pas immigrante...elle va être plus...au niveau des démarches, surtout...parce qu'on peut aider aussi c'est pas lié comme ça à la violence conjugale...des fois ça l'est vraiment là....on va l'aider à...autant qu'on va aider n'importe quelle femme à retrouver son autonomie, son fonctionnement ou bon...elle va être une mère monoparentale maintenant, pour beaucoup. Donc on va...on va la soutenir là-dedans. Fait que, des démarches de revenus qui sont différentes, qu'il faut vraiment avoir un statut euh...visa, permis, il y a tout ça...toutes ces questions-là. Fait que ça c'est une différence qu'on voit pas avec une femme qui est pas immigrante. Une femme qui est pas immigrante ben on va demander l'aide sociale ou chômage etc. Euh. Fait que c'est ça, sinon euh...dans l'intervention plus psychosociale, le vécu peut être différent par rapport à la violence. Si jamais, mettons on a eu des femmes que...sa demande d'asile était basée, était lié avec la demande de son conjoint. Fait que là, elle, elle a quitté Mr, aller en MH c'était un peu intense...c'était comme trop gros là pour elle, parce que c'est comme si elle avait plus rien qui tenait. C'est comme si c'est terminé euh...ou ben elle continue avec lui pis elle va aux audiences à la Cour pour...pour son histoire à lui pis elle a le statut de réfugiée. Fait que cette femme-là, elle a décidé de retourner pour avoir un statut et le quitter après avoir un statut. Parce que, elle était trop insure, elle avait plus rien avec ça. Fait que, pour elle, c'était...son...La Cour d'immigration c'est comme tout là. Parce qu'elle devrait juste subir ce qu'elle avait. Pis elle avait un gros vécu de violence physique aussi. Fait que, c'est des enjeux extrêmement délicat...hmm, elle était encore plus vulnérable pour cette situation-là. Fait que je te dirais que c'est ça...c'est surtout...quand il y a euh...une question de statut. Sinon c'est toute l'information, on va en donner encore plus. Parce que dans ces relations de violence conjugale, comme dans n'importe lequel, on retrouve du dénigrement, du contrôle, des choses comme ça. Dans une personne qui, par exemple, ne parle pas ni Français ni Anglais, pis qui, elle connaît pas les ressources nécessairement ou les lois, si par exemple, c'est Mr qui la parraine ben il y a encore plus de contrôle. Déjà il est un conjoint violent mais il a encore une prise sur son statut, ses recours à elle. Il peut mettre les allocations familiales à son nom à lui pis elle aura rien, rien. »*  
(I-2)

Si le contexte pré-migratoire peut servir à comprendre les raisons qui poussent les femmes à venir au Canada, le vécu du contexte post- migratoire (leur établissement) ne constitue pas un facteur d'oppression. Les discriminations vécues en lien au statut d'immigrante, ou de manière plus spécifique au profil de sans papier ou sans statut,

l'exclusion du marché du travail ou l'accès à des travaux sous-rémunérés, la non reconnaissance de leur potentielle intellectuelle et l'impossibilité de poursuivre une carrière (rupture professionnelle); tout cela n'est pas pris en compte dans le plan de l'intervention.

Si je reviens aux considérations précédentes sur la conception et la construction de l'immigrant-e comme un-e étranger-e dans la société d'accueil, il convient de ne pas pointer uniquement le système juridique et ses composantes. Les femmes immigrantes racisées subissent de la discrimination à plusieurs niveaux notamment à cause de leur appartenance ethnique<sup>42</sup> accentuant de façon directe ou indirecte la relation entre le « Nous » et le « Eux/ Elles » (Rea et Tripier, 2003 ; Streiff-Fénart, 2013). Dans l'intervention en maison d'hébergement, la considération de ces facteurs reste simplement à un niveau de réflexion pour la majorité des cas. L'intervention et les éléments la constituant ne peuvent embrasser ces discriminations ni les contrer. Certaines des intervenantes sont conscientes de la dimension structurelle des violences, toutefois, le plan d'intervention se concentre essentiellement sur la femme et sa reprise de pouvoir par rapport à l'homme (son conjoint). Le cadre dans lequel elles travaillent ne leur permet pas de dépasser cette dimension. Les intervenantes elles-mêmes ne restent pas indifférentes à ces obstacles. Plusieurs témoignent avoir ressenti une impuissance généralisée. Ces situations n'étant pas prévu au début ou encore ne faisant pas partie du plan d'intervention rendent leur travail très limité. Elles se retrouvent dans plusieurs cas sans pouvoir apporter une aide effective aux femmes. A mon avis, c'est dans ce sens-là que l'intervenante parle de protéger les travailleuses pour éviter les transferts et les

---

<sup>42</sup> On parle de minorité visible aussi de par la couleur de la peau (Van Den Bussche, 2015). Ce terme n'est pas utilisé dans le cadre de ce travail, parce qu'il s'agit selon moi, un terme discriminatoire qui renvoie à des catégories sociales construites.

attaches dans la relation d'aide. Pour qu'elles n'emportent pas chez elles toute la pression de leur travail. Parce que le contexte macro (la société canadienne et québécoise) et micro sociologique (le plan d'intervention/ l'institution) ne permet pas d'ouvrir le champ d'intervention de manière à saisir ces obstacles dans leur relation d'interdépendance

#### *4.3 Les obstacles à l'intégration de l'intersectionnalité dans le processus de l'intervention.*

Dans les deux grandes sections précédentes, j'ai considéré la compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle et les différents axes pris en compte dans l'intervention comme facteurs d'oppressions, la présente partie démontre plutôt en quoi il est difficile de poser et d'appliquer une analyse intersectionnelle dans l'intervention en maison d'hébergement. Le problème de la primauté accordée aux situations de violence (au genre) dans le plan de l'intervention sur les autres facteurs qui structurent la réalité des femmes est selon moi le premier obstacle à une intervention féministe intersectionnelle. Il est cependant possible d'identifier un autre élément important qui gêne le travail des intervenantes : la temporalité de l'intervention. J'entends par temporalité le temps alloué à chaque femme dans les maisons d'hébergement et centres pour femmes. Pour la grande majorité, il s'agit de maison de 1<sup>ère</sup> étape (maison d'urgence) dans laquelle le maximum de temps pour chaque femme est de quatre à six semaines. Dans l'échantillon de cette recherche, il y avait des représentantes de maison de 2<sup>e</sup> étape (jusqu'à deux ans de service offert aux femmes) pourtant le problème de temps se pose pour l'analyse intersectionnelle. J'en conclus en me basant sur les propos de certaines répondantes que la gestion de crise dans plusieurs cas exige de poser des actions ponctuelles pouvant donner des réponses ponctuelles.

L'expression « *Ici et Maintenant* » utilisée par plusieurs d'entre elles, exprime l'urgence des situations. Durant le séjour il faut absolument aider les femmes. Cette volonté d'agir en dépit de tout, rend possible la re-victimisation des femmes dans le

processus d'intervention lui-même. Il est donc possible de constater un écart entre les discours autour des pratiques d'intervention féministes et les pratiques elles-mêmes. Dans la pratique, il n'est pas toujours évident d'analyser les situations et d'établir le lien entre ce qui se vit au niveau individuel et les dispositifs sociaux qui les conditionnent. Par conséquent, il ne semble pas toujours évident de suivre le rythme de la personne non plus. On peut même poser le problème de l'adéquation des services offerts par rapport aux besoins réels des femmes aidées. S'il n'y a pas d'adéquation il est possible de reproduire des rapports de pouvoir et d'alimenter les violences. Les maisons d'hébergement restent les principales et véritables ressources d'aide pour les femmes victimes de violences, qu'en est-il des besoins dits particuliers des femmes racisées? En quoi le plan uniformisé participe à rendre invisibles leurs besoins réels ou des besoins plus sur le long terme (au-delà des trois mois)?

*« Parce que ça arrive des fois quand on arrive en MH des fois, les femmes elles sont pas rendues à travailler les conséquences de la VC, c'est du ici maintenant. » (I-1)*

*« On est beaucoup dans l'immédiateté et l'urgence. Ça conduit à un manque d'analyse et une agressivité à l'action Il faut agir sans comprendre la réalité des femmes. On le voit partout. On oublie de connecter sa réalité et d'avoir une vision globale de ou aller. C'est aussi à cause de la vulnérabilité des femmes. » (I-4)*

Compte tenu de la précarité de certaines femmes, des enjeux de la garde des enfants ou encore à la gestion de crise émotionnelle (au niveau personnel et au niveau de la famille), les intervenantes se retrouvent à poser des actions qui ne visent pas plus que la gestion de l'urgence. Cela constitue une des limites de l'intervention et l'une des raisons pour lesquelles il devient difficile d'avoir une approche intersectionnelle des vécus de violence. Cependant, les actes de violence ne sont pas isolés du contexte social dans lequel ils sont produits. En se préoccupant uniquement du présent, on écarte de plus en plus les analyses et les problèmes structurels. En d'autres termes, il devient impossible d'avoir une vision globale des situations. Alors que l'intersectionnalité tel que développé

par Crenshaw et Collins particulièrement ne saurait se passer des analyses structurelles. Il est tout aussi vrai pour celles qui n'utilisent pas l'approche intersectionnelle, l'urgence de l'action limite la possibilité de bien comprendre la réalité des femmes reçues en maison d'hébergement.

*« Pis on se dit faut faire quelque chose plus globale, il faut parler de ce qui nous arrive avec des chercheurs parce que sinon au quotidien on a pas le temps, on règle des situations on est tellement dans l'urgence dans le besoin que on peut oublier les actions plus larges. Mais idéalement il faut faire les deux. » (I-2)*

Au final, dans le processus de l'intervention deux problèmes majeurs se posent en lien avec les femmes racisées accompagnées particulièrement, celles qui ont une trajectoire migratoire. Le premier problème se rapporte à la vision moniste des situations de violence. Tout se ramène au couple et aux actes de violence. La reprise du pouvoir passe par la séparation du couple et un nouveau départ favorisant l'autonomie des femmes. Assez souvent les femmes victimes ne veulent pas rompre avec leur conjoint elles cherchent plutôt des moyens pour mettre fin à la violence (Benhadjoudja, 2011 :16). Tandis que le second problème se trouve dans les contraintes institutionnelles par rapport au temps de l'intervention et le besoin d'optimiser les actions. A ce propos, plusieurs répondantes pensent que l'approche intersectionnelle implique une réflexion sur le long terme, un temps qu'elles n'ont pas compte tenu de la courte durée de leur travail. Ce qui veut dire, même quand on se rend compte des facteurs qui nécessiteraient de porter un regard intersectionnel, mis à part de l'expertise qui peut s'avérer un obstacle, l'immédiateté des situations coince les intervenantes entre répondre à un besoin particulier en un temps record et celui d'aborder les problèmes au niveau structurel

## CONCLUSION

Cette recherche poursuivait deux objectifs : Comprendre et analyser la représentation des intervenantes des maisons d'hébergement sur les femmes immigrantes racisées et analyser la mise en application de l'approche intersectionnelle dans l'intervention auprès de ces femmes dans le contexte québécois et franco-ontarien (zone métropolitaine d'Ottawa). De ce fait, toute la recherche a été orientée vers la question suivante : *Comment les intervenantes des Maisons d'hébergement et centres pour femmes interprètent-elles les violences faites aux femmes immigrantes racisées ? Autrement dit, comment les discours tenus par les intervenantes sur les violences vécues par les femmes immigrantes racisées prennent-ils en compte le parcours migratoire de ces femmes ?*

Afin d'apporter des éléments de réponse, deux chapitres ont été présentés sur trois points divisés en sections : Le premier chapitre d'analyse de données a démontré une conception ambivalente des intervenantes sur les femmes immigrantes racisées. L'image de femmes victimes vulnérables et traditionnelle entretient un lien direct avec la culturalisation des violences vécues par les femmes immigrantes racisées. En ce sens, il est démontré que plusieurs de ces stéréotypes se fondent sur des pratiques discursives en lien avec la catégorisation des femmes *Autres*, différentes de soi. L'analyse a pu mettre en lumière les malaises sous-jacents dans la relation d'aide, en contexte d'hébergement notamment. Du coup, partant des propos des intervenantes, on peut voir qu'elles font face à un dilemme de par leur position et leur posture d'intervenante qu'elles doivent garder en dépit de tout. Elles ont du mal à sortir de la bi-catégorisation citoyenne-étrangère (immigrante) qui anime la société canadienne/ québécoise d'où la raison pour laquelle les rapports développés avec ces femmes sont à la fois une source de bien-être et d'aide et de re-victimisation.

Quant au second chapitre d'analyse, il présente la compréhension des intervenantes de l'approche intersectionnelle. Il ressort d'une part une méconnaissance chez certaines intervenantes et d'autre part, une compréhension limitée de l'approche intersectionnelle chez d'autres intervenantes. Cela a un impact important sur l'intervention en limitant la capacité à saisir l'imbrication des différentes formes de violences (institutionnelles, structurelles, conjugales) que vivent les femmes immigrantes racisées. Bien que certaines intervenantes partent d'une analyse intersectionnelle de l'expérience des femmes, le plan élaboré à la suite préconise les rapports sociaux de genre et négligent d'autres axes d'oppression (comme la race et la classe). Cette limite de l'intervention peut se justifier entre autres par un manque de formation des intervenantes sur la mise en application de l'approche intersectionnelle et par l'aspect unidimensionnel du plan. En outre, les maisons d'hébergement contactées interviennent pour la majorité en situation d'urgence, les intervenantes se trouvent coincées et limitées dans le temps alloué à l'intervention et ne peuvent pas pousser les réflexions sur les cas de violence au-delà de la relation de couple.

Ainsi, les données analysées ont démontré les angles morts des interventions et du plan d'intervention, et ses limitations dans la prise en compte des facteurs qui touchent la vie des femmes comme la race. Mais aussi, l'analyse a pu montrer un manque de connexion et de relation entre les facteurs de genre, d'immigration. La complexité des cas est souvent basée sur une séparation entre les démarches pour la régulation du statut des femmes (tout ce qui concerne les procédures judiciaires, migratoires, recherche d'emploi et de logement) et les interventions proprement dites (soutien psychosocial entre autres). Ces démarches bien que primordiales dans la reprise de pouvoir des femmes, sont reléguées au second plan par rapport à la situation de violence et ne sont pas considérées comme des procédures génératrices de violence. Elles ne sont pas, non plus, considérées

dans leur influence conjointe et simultanée. Il convient de se demander dans quelle mesure une re-conceptualisation et une re-modélisation de l'intervention en maisons et centres pour femmes victimes de violences sont-elles possibles ? Cette nécessité de réviser les fondements de l'intervention ne concerne pas uniquement les femmes dites immigrantes, mais chacune des victimes qui vit une expérience intersectionnelle. L'intervention doit alors viser, en même temps, les multiples facteurs qui structurent les expériences particulières de par une position et un positionnement social. Contrairement à certaines critiques qui lui sont adressées, l'intersectionnalité est de loin l'essentialisation des groupes racisés et minorisés.

Il est tout aussi pertinent de s'interroger sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas de transformation dans les pratiques d'intervention en dépit de toutes les avancées théoriques en études féministes et notamment de la popularité de l'intersectionnalité dans les milieux académiques? Depuis les précurseuses du Féminisme Noir jusqu'aux auteures contemporaines le problème de la représentation de l'Autre fait débat et suscite des réflexions sur les pratiques féministes. Pourquoi a-t-on encore du mal à repenser les actions d'intervention et à limiter la reproduction des rapports de pouvoir? Maillé (2015) pense que dans le contexte québécois, un milieu francophone précisément, il y a de la difficulté à penser la race. Majoritairement, le milieu de l'intervention est constitué de femmes blanches dont les perspectives féministes n'ont pas pensé la race. Les perspectives préconisées quant au modèle d'émancipation des femmes s'inscrit dans les valeurs du féminisme libéral égalitaire. À l'instar d'autres auteures, il m'apparaît alors important de mener une réflexion et une discussion critique sur les enjeux de la blancheur dans les interventions féministes. En effet, il ressort un véritable problème d'homogénéité des intervenantes dans le sens qu'il y a moins de femmes racisée, moins de femmes autochtones dans les milieux décisionnels de l'intervention. Les maisons qui travaillent

de concert avec les femmes immigrantes racisées sont certes de plus en plus présentes sur le terrain, mais il s'agit de maisons dédiées aux femmes immigrantes racisées. Alors je me demande est-ce une façon de répondre aux lacunes des autres maisons? Qu'en est-il des autres maisons, quelle disposition ont-elles à intégrer les préoccupations des femmes immigrantes racisées? En outre, à quel niveau ces femmes participent-elles dans la conception de l'intervention? Le *standpoint* ou le savoir situé constituant un élément clé dans l'approche intersectionnelle saurait-il faire écho pour ces femmes, qui au final, ont très peu de place dans la conception de l'intervention? Rendre invisible les malaises basés sur la race et/ ou l'appartenance ethnique, revient à re-victimiser les femmes aidées en les catégorisant selon des référents culturels propres.

Pour finir, il me semble essentiel de reconsidérer le plan d'intervention de façon à contextualiser l'approche intersectionnelle en tenant compte des enjeux propres aux sociétés québécoises et canadiennes. Sans s'éloigner de la praxis de l'approche, il serait possible de penser l'imbrication des facteurs d'oppression dans le contexte francophone. Ce serait de voir comment les femmes immigrantes racisées vivent des expériences particulières au Canada et comment ce système conditionne et influence leur vécu. De mon point de vue, une véritable transformation des pratiques d'intervention en maison d'hébergement et centre pour femmes s'impose.

## BIBLIOGRAPHIE

Abu-Lughod, L. (2002) « Do muslim women really need saving? Anthropological reflections on cultural relativism and its others. » *American anthropologist*, vol. 104, n° 3, 8 pages.

Allen, M. (2011) *Violence and voice: using a feminist constructivist grounded theory to explore women's resistance to abuse*. *Qualitative research*, vol 11, 23-45 pages.

Azadeh, K. (2010) *Introduction : genre et perspective post/ dé-coloniales*. CEDREF, 9 pages. Consulté le 8 Novembre 2017.

Baril, A. (2013) *La normativité corporelle sous le bistouri : (re) penser l'intersectionnalité et les solidarités entre les études féministes, trans, et sur le handicap à travers la transsexualité et la transcapacité*. Université d'Ottawa, 485 pages.

Baroni, W. (2011) Le discours interculturel. Caractère de genre et effets de pouvoir. Dans Palidda, S. (dir) *Migrations critiques, repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*. KARTHALA Editions, p. 45 à 65.

Beaudoin, P. (2010) Étude sur l'intégration économique des femmes immigrées recensées au Québec en 2006. *Immigration et communautés culturelles Québec*, 141 pages.

Beaudoin, P. (2011) Femmes immigrées recensées au Québec en 2006 : Des portraits différentiels selon le continent, la région de naissance et les divers processus d'intégration économique. *Immigration et communautés culturelles Québec*, 50 pages.

Beaudoin, P. (2014) La participation au marché du travail des femmes immigrées du MAGHREB : UNE Étude de cas. Conseil du Statut de la Femme (CSF), Québec, 86 pages.

Bell, h. (1990). *Ain't i am a woman. Black women and feminism*. Pluto Press. 205 pages.

Benelli, N. Delphy, C. Jules, F. Hamel, C. Hertz, E. Roux, P. (2006) « *Les approches postcoloniales : apport pour un féminisme antiraciste* » (Éditorial). *Nouvelles questions féminites*, Antipodes, vol. 25, pages 4 à 11.

Benhadjoudja, L. (2011) « *Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale*. » *Table de concertation en violence conjugale*, Montréal, 60 pages.

Benhadjoudja, L. (2015) « De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. Dans Hamrouni, N. et Maillé, C. (Dir.) (2015) « Le sujet féminisme est-il blanc? Femmes racisées et recherche féministe » Les éditions du remue-ménage. Page 41 à 56.

Benhadjoudja, L. (2018) « Les femmes musulmanes peuvent-elles parler? » Anthropologie et société. Vol. 42, n°1, pages 113 à 133

Benessaïeh, A. (2010) « *La perspective postcoloniale. Voir le monde différemment.* » Dans « *Théories des relations internationales : contestations et résistances.* » Montréal : Athéna /Centre d'études des politiques étrangères et sécurité (CEPES) pages 365-378.

Bentouhami-Molino. H. (2015). *Race, Culture, identités. Une approche féministe et postcoloniale.* Presses Universitaires de France, 172 pages.

Bernier, D. et coll. (2005). « *Intervenir en violence conjugale : la démarche d'une équipe interdisciplinaire en périnatalité* ». Collection ÉTUDES et ANALYSES, n° 33, CRI-VIFF

Bert, J.F. (2011). *Introduction à Michel Foucault.* Paris. Éditions La Découverte. 125 pages.

Bilge, S. (2009) *Théorisations féministes de L'intersectionnalité.* Presses Universitaires de France, n° 225, pages 70 à 88.

Bilge, S. (2010) « *De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe* », *l'homme et la société*, 2010/2 N° 176-177, P. 43-64

Bilge, S. (2010) « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi": la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté » *Sociologie et sociétés*, vol. 42, n° 1, p. 197-226.

Bilge, S. (2015). « *Le blanchiment de l'intersectionnalité* » *Recherches féministes*, n°282, p.9-32.

Bilge, S. Et Forcier, M. (2016) *La racialisation.* *Revue des Droits et Libertés*, vol. 35, n° 2.

Bilodeau, D. (1990) *L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie.* *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, pages 45-55.

Boels, N. (2015). Crimes justifiés par l'honneur. Agir pour soutenir les victimes potentielles. *Intervention communautaire*, vol. 12, n° 2, 3 pages.

Bouchard, L. (2003). Les principes d'intervention à la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario. *Reflets*, 9(1), 216–221. doi:10.7202/010869ar

Bourque, D. et Maillé, C. (2015) « *Actualité de l'intersectionnalité dans la recherche féministe au Québec et dans la francophonie canadienne* ». *Volume 28, n2*, 9 pages.

Bracke, S. et de la Bellacasa, M. P. (2013) « *Le féminisme du positionnement. Héritages et perspectives contemporaines* » *Cahiers du genre*, n°54, p. 45-66.

Brousse, E. (2016) *Expérience de violence conjugale de femmes immigrantes musulmanes d'origine Maghrébine : Regard de femmes et d'intervenantes en maison d'hébergement*. Université du Québec A Montréal, 144 pages.

Butler, J/ (2010) « *Performative agency* » *Journal of Cultural Economy*, Vol. 3, No. 2, 15 pages.

Caprani, I. H. (2008) *La construction urbaine des formes de représentation dans le contexte des relations interethniques. Les leçons d'un quartier du centre-ville de Nice*. Peter Lang, 467 pages.

Caratathis, A. (2014) « *The concept of intersectionality in feminist theory*» *Philosophy Compass*, pages 304 to 314.

Castaing, A. (2015) « *Pour une sémiotique indigène du genre. Écrire le genre en contexte postcolonial*» *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, Interrogations pp.[www.revue-interrogations.org](http://www.revue-interrogations.org)

Castro Zavala, S. (2013). Politiques d'immigration: femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97–109.

Charron et Coll. (2009) *les violences faites aux femmes aînées francophones. Une problématique à cerner des services en français à offrir*. AOcVF. 69 pages.

Charron, H. et Auclair, I. (2016). « *Démarches méthodologiques et perspectives féministes*. » *Recherches Féministes, Québec*, vol. 29, ISS. 1, pages 1 à 8.

Chauvin, S. et Jaunait, A. (2015). « *L'intersectionnalité contre l'intersection* ». *Raisons Politiques*, n° 58, pages 55 à 74.

Choffat, D. et Martin, H. (2014). *L'intervention sociale en faveur des femmes migrantes à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de race et de classe*. *Nouvelles Pratiques Sociales*, n° 26, pages 157 à 170.

Chouakri, Y. (2009) *Femmes immigrantes nouvellement arrivées et égalité entre les sexes : Etat de la situation dans la région de Montréal*. Table des groupes de femmes de Montréal, 44 pages.

Clanet, C. (1990). *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en Education et en Sciences Humaines*. Presses de l'Atelier d'imprimerie de l'Université de Toulouse. 236 pages.

Coderre, C. et Hart, J. (2003) *Pratiques d'intervention féministe auprès des femmes survivantes d'agression à caractère sexuel : le contexte franco-ontarien*. *Reflets*, 9(1), 186–210. doi:10.7202/010867ar

Collins, P. H. (2008[1989]). *La construction sociale de la pensée féministe Noire*, Dans. *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, (Dorlin, E. dir.) L'Harmattan, p. 135-175. Traduit par Robatel Anne.

Collins, P. H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press, Chapter 1, pages 1 to 31. PDF.

Conseil du Statut de la femme (2013) « *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action* » 198 pages. Version PDF.

Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). « *Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux* » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n° 1, p. 40-57.

Corbeil, C. et Marchand, I. (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle : Un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*. 21 pages.

Courchesne, G. (2016). *Les femmes des Premières nations et la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves : déconstruction de discours idéologiques à la lumière de la théorie féministe postcoloniale*. Université d'Ottawa. 227 pages. Version PDF.

Crenshaw, K. et Bonis, O. (2005). Cartographie des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur. L'Harmattan, Cahiers du Genre, n° 39, pages 51 à 82.

Crenshaw, K. (2005[1991]). Cartographie des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur. Cahier du Genre, n°39, p. 51 à 82.

Creswell, J.W. (2007). Qualitative inquire and research design. Choosing among five approaches. Second Edition. Sage Publications. 414 pages.

Dal Lazo, A. (2011). *Existe-t-il vraiment des conflits culturels? Une réflexion historico-méthodologique*. Dans Daalidda, S. (dir) Migrations critiques, repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée. KARTHALA Éditions, p. 13 à 44.

Dantier, B. (2004). « *Les idéaltypes de Max Weber, leurs constructions et usages dans la recherche sociologique* » Édition complétée à Chicoutimi, Québec, 10 pages.

D'Aoust, A. M. (dir.) (2017) L'immigration de conjoints-tes au Canada: Système historiques et enjeux contemporains des politiques d'immigration canadienne. Les Cahiers du CRIEC, 62 pages.

Davis, C. (2015) « L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe » Les cahiers du CEDREF [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 25 avril 2018. URL: <http://journals.openedition.org/cedref/827>

Dechaufour, L. (2008). *Introduction au féminisme postcolonial. Nouvelles Questions féministes*, 27(2), 99 à 110.

De Gasquet, B. (2015). « *Que fait le féminisme au regard de l'ethnographe ? La réflexivité sur le genre comme connaissance située* » SociologieS. La recherche en actes. Ethnographie du genre, tiré de <http://sociologies.revues.org/5081>

Demoncey, A. (2016) *La recherche qualitative: induction à la méthodologie de l'entretien*. Kinesither Rev, pages 32-37.

Dorlin, E. (2005) « *De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre.* » Dans Fougeyrollas- Schwebel et Coll. (2005) « Penser la pluralité » L'Harmattan, pages 83 à 105.

Dorlin (2008) *Sexe, genre et sexualités*. PUF, 153 pages.

Dupuis, N. (1969) L'Union culturelle des Franco-Ontariennes et la violence faite aux femmes et aux enfants. *Reflets*, 2(1), 166–168. doi:10.7202/026113ar

El-Hage, H. & Lee, E. (2016). LGBTQ Racisés: frontières identitaires et barrières structurelles. *Alterstice*, 6(2), 13–27. doi:10.7202/1040629ar

Esquerro, L. S. (2014) Le parrainage : Des effets sur la vie des femmes immigrantes de la ville de Québec. Université Laval.

Fédération des Femmes du Québec. (2015). Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles. <http://www.ffq.qc.ca/2015/03/memoire-vers-un-plan-daction-ambitieux-pour-lutter/> 42 pages.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. (2011). *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Québec, 121 pages.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. (2013). *Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle des femmes par une politique globale sur l'élimination des violences faites aux femmes*. Québec, 13 pages.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. (2016). *Violence et inégalités: même combat!* Québec, 32 pages.

Flynn, C., Dominique D. et Bernard, J. (2014). « Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, n° 2, 2014, p. 28-43

Foucault, M. (1971) L'ordre des discours. <http://1libertaire.free.fr/Foucault64.html>

Foucault, M. (1996). *L'archéologie du savoir*. Éditions Gallimard. 144 pages. Version PDF.

Foucault, M. (2016). *Discours et vérité. Précédé de la parrésia*. Librairie Philosophique J. VRIN.

Gaudet S., et Robert D. (s.d.) « *La modélisation* », en révision. Chapitre 2

Gasquet, B. (2015) que fait le féminisme au regard de l'ethnographe ? La réflexivité sur le genre comme connaissance située. *Ethnography under Feminist Eyes*. <http://journals.openedition.org/sociologies/5081>.

Gauthier, B. et Bourgeois, I. (dir.) (2016). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. 6e Édition. Presse de l'Université du Québec.

Gaussot, L. (2008) « *Position sociale, point de vue et connaissance sociologique : rapports sociaux de sexe et connaissance de ces rapports* » *Sociologie et société*, vol. 40, n°2, p. 181-198.

Gayatri Chakravorty, S. (2009) *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Trad. VIDAL Jérôme. Éditions Amsterdam. 110 pages.

Ghavami, N. & Peplau, L.A. (2013) *An intersectional analysis of gender an ethnic stereotype: Testing three hypotheses*. *Psychology of Women Quarterly*, pages 113 to 127.

Giordano, Y. Dir. (2003) *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions EMS, 311 pages.

Goel, U. (2015) « *From methodology to contextualisation. The politics and epistemology of intersectionality*. » *Raisons Politiques*, n° 58, pages 25 to 38.

Goffman, E. (1975) « *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. » Collection Le Sens Commun. Traduit par Alain Kihm. 176 pages.

Goin, E. (s.d.) « *Stéréotypes* » dans Glinoyer, A. et Saint-Armand, D. (dir) *Le lexique socius*, <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/201-stereotype> consulté le 23 mai 2018.

Gouesët, V. et Hoffman, O. (2010) *Communauté. Un concept qui semble posé problème à la géographie française*. Raymonde Séchet et Vincent Veschambre. *Penser et faire la géographie sociale*. Presses Universitaires de Rennes, pp.263-275, 2006. <halshs-00463388>

Gouvernement du Québec. (1995) « *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* ». Bibliothèque nationale du Québec.

Guilhaumou, J. (2012) « Autour du concept d'agentivité », Rives méditerranéennes| 2012, URL: <http://rives.revues.org/4108>

Hajdeman, S. (2015) Les besoins spécifiques des femmes immigrantes en violence conjugale en maison d'hébergement. Rapport de stage. Université de Montréal, 100 pages.

Hall, S. (2017) « Identités et cultures. Politiques des cultural studies. » Éditions Amsterdam, traduction de Christophe Jaquet. Chapitre : « Quand commence le « postcolonial » ? Penser aux limites ».

Hall, S. (1990) « *Cultural identity and diaspora in international migration.* » Review 2. 16 pages.

Hall, S. et Du Gay (1996/2003) « Question of *Cultural identity* » SAGE Publications, 207 pages.

Hamel, J. (2006) « Réflexion sur l'objectivation du sujet et de l'objet » dans Paillé Pierre, dir. (2006). La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain. Armand Colin, Paris, pp 85-98.

Hamrouni, N. (2015) Malreconnaissance, déni des droits, déshumanisation : en quels termes penser l'injustice faite aux aux racisées? Dans Hamrouni, N. et Maillé, C. (Dir.) (2015) « Le sujet féminisme est-il blanc? Femmes racisées et recherche féministe » Les éditions du remue-ménage. Page 109 à 131.

Harper, E. (dir.), Bouchra T., Nicole C. et Véronique L. (2012). « *Regards sur l'intersectionnalité.* » Collection Études et Analyses no 44. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux Femmes.

Harper, E. et Kurtzman, L. (2014) « Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes : Présentation du dossier ». *Nouvelles pratiques sociales* 26, n° 2, p. 1527.

Harper, E. et Coll. (2014). Exploration des besoins et des pratiques prometteuses en lien avec les violences basées sur l'honneur. Centre Social d'Aide aux Immigrants. 94 pages.

Hassam, G. (2013). Violence conjugale et diversité culturelle. *Alterstice*, 3(2), p. 5 à 7.

Hudon, T. (2015) *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes immigrantes*. Statistiques Canada, 41 pages.

Husung, K. (2006) « Discours féministes et postcolonial : stratégies de subversion dans les honneurs perdus de Calixte Beyala. FDR 180, 34 pages.

Jarek, M. (1999) *La politique et la violence conjugale*. Université Laval, 101 pages.

Jimenez et Coll. (2017). Les violences basées sur l'honneur au Canada et au Québec : Renforcement des lois afin de venir en aide aux victimes. *Criminologie*, 50(2), p. 145 à 166.

Kian, A. (2010) « Introduction : genre et perspectives post/ dé-coloniales » CEDREF, 9 pages.

Kibria, N. Et Coll. (2013) *Race and immigration*. Polity, 176 pages.

Keller, R. 2007. « L'analyse de discours comme sociologie de la connaissance ». *Langage et Société*, no 120 : 5576.

Labelle, M. (2008). *Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques*. *Canadian Ethnic Studies*, vol 40, p. 33-56.

Lamoureux, D. (s.d.) « Les ambivalences du féminisme québécois face au discours postcolonial ». UL, 8 pages.

Lapierre, S. et coll. (2014). « *Quand le manque d'accès aux services en français revictimise les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants* » *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 20, n° 2, 2014, p. 22-51

Lazarus, N. (2006). « *Penser le postcolonial : une introduction critique* ». Chapitre XI. Éditions Amsterdam. P.301-330.

Le Banc, G. (2014). *La pensée Foucault*. Ellipses Éditions. 218 pages.

Legault, A. (2017) *L'oppression des femmes migrantes sous la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada*. Université d'Ottawa.

Lépinard, E. (2015) « Praxis de l'intersectionnalité: répertoires des pratiques féministes en France et au Canada », *L'Homme et la société*, n° 198, p. 149-170. DOI 10.3917/lhs.198.0149

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Valérie R., Gauthier S. et Andrée F. (2015). « *Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs* » *Enfances, Familles, Générations*, n° 22, p. 1-26

Leyens, J.P. et Coll. (1996) « Stéréotypes et cognition sociale » Editions Mardaga, 311 pages.

Maillé C. (2007). *Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois*. *Recherches féministes*, 20 (2), 91 à 111.

Maillé, C. (2014). *Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones*. *Politique et Sociétés*, 33(1), 41 à 60.

Maillé, C. (2015) De l'articulation entre race, classe et genre: éléments pour une analyse féministe intersectionnelle au Québec. Dans Hamrouni, N. et Maillé, C. (Dir.) (2015) « Le sujet féminisme est-il blanc? Femmes racisées et recherche féministe » Les éditions du remue-ménage. Page 155 à 174.

Maréchal, M. (2012) « Agentivité et création: l'enjeu de la représentation du réel dans Cette fille-là de Maïssa Bey », *Postures*, Dossier « En territoire féministe : regards et relectures », n° 15, 12 pages.

Marignier, N. (2015) « *L'agentivité en question : étude des pratiques discursives des femmes enceintes sur les forums de discussion* » *Langage et Société*, Maison des Sciences de L'homme Paris, Genre, Langage et Sexualité. Données empiriques, p.41-56

Marques, W. (2013). « *Sur le discours et l'histoire en Foucault. Entretien avec Jacques Guilhaumou* » tiré de [http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1981-57942013000200014](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1981-57942013000200014)

Marteu, E. (2010). *La parole des femmes subalternes : les apports fondamentaux du féminisme postcolonial et Africain-américain*. *Revue française de science politique*. Vol 60, n°3, p.591-594.

- Maxwell, J. « *Designing a Qualitative Study* », 2008.
- Mohanty, C. (2009) « *Sous le regard de l'Occident : Recherche féministe et discours colonial* » Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination (sous la direction de Elsa Dorlin), Paris, PUF, pages 149 à 182.
- Monguin, O., Lempereur, N. & Schlegel, JL. (2006). *Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? Entretien avec Achil Mbembe*. Consulté à l'adresse <http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=13807>
- Mucchielli, A. (2005) Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. *Recherche Qualitatives*, UQAM, n°1, 34 pages.
- Narayan, U. (1997) « Dislocating cultures. Identities, traditions and third world feminism. » Routledge. 226 pages.
- Normand, A. (2014) *Proposition pour l'induction en analyse du discours*. *Approches inductives en communication sociale*. Vol 1, n° 1, 28 pages.
- Ochy, C. (2010) « Critique postcoloniale et pratiques politiques du féminisme anti-raciste » dans Verschuur, C. « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes » L'Harmattan, n° 7, p. 215 à 226.
- Paillé, P. (2006) *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*. Armand Colin, Paris, 238 pages.
- Paillé, P. et Mucchielli, P. (2008) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin, 2<sup>e</sup> Edition, 313 pages.
- Pagé, G. Et Pires, R. (2015) « L'intersectionnalité en débats: pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec. » UQAM et Fédération des Femmes du Québec, 69 pages.
- Paugam, S. (2010) « *Type idéal* » *Sociologie* [online], les 100 mots de la sociologie» Tiré de <http://sociologie.revues.org/2481>
- Paugam, S. (dir) (2010) « *L'enquête sociologique* » Presses Universitaires de France, 458 pages.

Picard, H. (2008). Deux modèles d'intégration politique : Le multiculturalisme canadien et le républicanisme français. ProQuest Dissertation and these. 117 pages.

Perreault, J. (2015). « *La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine* ». Recherches féministes, vol. 28, n° 2, p. 33-52.

Pineault, Y. (2012). « *Approche conceptuelle de Foucault* ». 9 pages. Tiré de <http://ypineault.com/wp-content/uploads/2015/01/conceptsfoucault.pdf>

Quesada, A. (2011) L'intégration socioculturelle des réfugiés par une approche interactionniste: Le cas des Colombiens au Québec. Université de Montréal, 175 pages.

Rea, A. Et Tripier, M. (2008) Sociologie de l'immigration. Collection Repères, n°364, 128 pages.

Rinfret-Raynor, M. et al. (2014). « *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation.* » Presses de l'Université du Québec. 237 pages.

Rinfret- Raynord, M. et Coll. (2010). Services d'aide en matière de violence conjugale : Etat de la situation et des besoins prioritaires. CRIVIFF, 62 pages. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf>

Revel, J. (2002) « *Le vocabulaire de Foucault* » Tiré de <http://1libertaire.free.fr/LeVocabulairedeFoucault.pdf>

Rochon, L. (2015) Portrait statistique égalité femmes hommes. Conseil du statut de la femme, 92 pages.

Rojas-Viger, C. (2008). *L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire : Perceptions d'intervenants pour le contrer.* Nouvelles Pratiques Sociales, pages 124 à 141.

Saadaoui, A. (2015). L'intégration des immigrants Tunisiens : Entre habitus culturel national et trajectoire sociale. Université Laurentienne, Canada, 149 pages.

Savard, L. (2016) « *L'expérience coloniale anglaise et les relations interculturelles au Québec.* » Université de Montréal, 151 pages.

Savard, S et Chiasson, G. (2001). La gouvernance des services sociaux dans le secteur de la jeunesse et de la famille : quelle participation pour les organismes communautaires? *Politique et Sociétés*, 20(2-3), 141-158. DOI:10.7202/040278ar

Seery, S. (2014) « *Famille et travail : constats et propositions des jeunes féministes au Québec* » *Enfances, Familles, Génération*, n° 1, p. 216 à 236.

Silverman, D. (1993). "Beginning Research". *Interpreting Qualitative Data. Methods for Analysing Talk, Text and Interaction*. Londres: Sage Publications.

Simich, G. (2015) *L'expérience de la violence conjugale chez des femmes immigrantes de Gatineau*. Les Cahiers du CRISES. 152 pages.

Sinha, M. (2013) *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Centre Canadien de la Statistique Juridique. 130 pages.

Smedslun, K. et Riss, D. (2014) « *Responsabilité et violences envers les femmes* » Presses de l'Université du Québec, 388 pages.

Sokoloff, N. J. et Dupont, I. (2005) « *Domestic Violence at the Intersections of Race, Class, and Gender* ». *Sages Publications* 11, n° 1, p. 38-64.

Streiff-Fénart, J. (2013) « *Penser l'Étranger* », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne],51-1 | 2013, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 23 novembre 2017. URL : <http://ress.revues.org/2339> ; DOI : 10.4000/ress.2339

Taïbi, B. (2015). *Ressources mobilisées par des femmes arabomusulmanes victimes de violence conjugale en contexte migratoire*. *Reflets*, Vol 21, numéro 1, 29 pages.

Tönnies, F. (1922) *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris. Les classiques des Sciences Sociales.

Tracy, S. J. (2010) *Qualitative Quality: Eight "Big-Tent" Criteria for Excellent Qualitative Research*. *Qualitative Inquiry*. 15 pages.

Van Den Bussche, C. (2015) *L'établissement des immigrants à Québec. Parcours migratoires et biographies résidentielles d'immigrants français et maghrébins*. Université Laval, 164 pages.

Van Enis, N. (2010) « *Les termes du débat féministe*. » *Asbl Barricade*, 31 pages.

Van Kamenade, S. Et Muligo, T. (2012) *L'intégration socioprofessionnelle des femmes immigrantes dans la ville de Gatineau. Cheminement, services et interventions*. Série Recherche, n°48, 69 pages.

Verschuur, C. (2010). « *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes*. » *Cahier Genre et Développement*. Éditions L'Harmattan. 500 pages.

Volpp, L. (2000) « *Blaming culture for bad behavior* » 12 *Jale, J. L. et Human* 89.

Zine, J. (2002) « Muslim women and the politics of representation. » *The American Journal of Islamic*, 22 pages.

Zine, J. (2012) « *Islam in the Hitherlands. Exploring Muslim cultural Politics in Canada* » UBC Press, 42 pages.

#### AUTRES LIENS BIBLIOGRAPHIQUES

Violence envers les femmes: Ottawa investira plus de 1 million  
<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201611/23/01-5044624-violence-envers-les-femmes-ottawa-investira-plus-de-1-million.php>

<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-vulnerabilite/femmes-immigrantes> consulté le 7 mars 2017.

Brodeur Normand. (s.d.) Contexte de vulnérabilité : Femmes immigrantes. Institut National de la Santé Publique Québec (INSPQ). <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes> Dernière consultation le 28 septembre 2017.

Site officiel de la Fédération des Maisons d'hébergement pour femmes  
<http://www.fede.qc.ca/> Consulté progressivement 2017- 2018

Site officiel du Regroupement des Maisons pour femmes <http://maisons-femmes.qc.ca/>

Maison Equinox. *L'approche féministe*. <http://maisonequinoxe.ca/lapproche-feministe-ses-principes> Consulté le 12 Mars 2018.

Assistance Aux Femmes. *Plan d'intervention en Maison d'hébergement pour femmes* <http://www.assistanceauxfemmes.ca/services-femmes/hebergement/> Consulté le 12 Mars 2018.

Violence conjugale : Les femmes immigrantes plus vulérables. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/716514/femmes-immigrantes-violence-conjugale> Aricle publié le 17 Avril 2015 et consulté en Mars 2018.

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014.  
<https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14207-fra.htm> Consulté le 24 Mars 2018.

Sondage sur les besoins en hébergement de 2e étape pour femmes victimes de violence conjugale, Province du Québec. Novembre, 2016.  
<http://trajetvi.ca/files/publications/les-besoins-en-hebergement-de-2e-etape-2e-ed-nov-2016.pdf>

Bouclier d'Athéna. Définitions des violences basées sur l'honneur.  
<http://formationvbh.com/outils/violence-basee-honneur-definition> consulté le 22 Mars 2018

Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada (2017). Communiqué de Presse.  
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies>  
 citoyennete/nouvelles/2017/11/communique\_batirlavenireconomiqueducanada.html?\_ga=2.203961680.1514012791.1524526456-724616872.1524526456

Guide de formation sur les statuts d'immigration :  
[https://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/Guide\\_participant\\_couleur\\_web\\_hyperlien\\_formation\\_PST\\_PSP.pdf](https://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/Guide_participant_couleur_web_hyperlien_formation_PST_PSP.pdf)

A propos des statuts précaires en immigration:  
<http://fedec.qc.ca/communiqués/ivonne-hernandez-statut-dimmigration-precaire-revictimisation-femmes-violentees>

L'Ontario hausse le financement de programmes contre les violences « sexistes »  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1089757/lontario-hausse-le-financement-de-programmes-contre-les-violences-sexistes>

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2016) [https://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/Guide\\_participant\\_couleur\\_web\\_hyperlien\\_formation\\_PST\\_PSP.pdf](https://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-formation/2018/Guide_participant_couleur_web_hyperlien_formation_PST_PSP.pdf)

## ANNEXE - LETTRE DE RECRUTEMENT

### **Objet : Demande de participation à une recherche de fin d'étude en Sociologie**

A qui de droit,

Je suis une étudiante finissante en programme de Maîtrise en Sociologie spécialisation études de femmes à l'Université d'Ottawa. Pour l'obtention du grade, je dois réaliser un travail de recherche pour lequel je sollicite votre participation.

La recherche se porte sur l'intervention offerte en maison d'hébergement aux femmes victimes de violences, particulièrement ayant un parcours migratoire. De ce fait, je m'intéresse aux approches féministes priorisées dans le processus de l'intervention et les discours véhiculés dans le milieu de l'intervention sur la complexité des cas rencontrés et autres. Par conséquent, votre participation est requise comme principale source de données pour la recherche à travers une entrevue (discussion) individuelle en tant qu'une intervenante du milieu. Durant cette entrevue, vous serez amenée à partager vos connaissances et vos expériences dans l'accompagnement des victimes de violence dans le contexte post séparation.

L'entrevue sera enregistrée pour ne pas perdre le contexte de vos propos tel que vous les avez dits. Par contre, l'anonymat entre autres comme mesures de sécurité sera pris pour protéger votre identité et celle de la maison d'hébergement. Votre nom et toute autre information vous concernant ne seront pas donnés dans la recherche. Si vous avez cité des noms de vos collègues ou des noms de lieux pouvant être problématique, ces noms seront remplacés par des noms fictifs au moment de la retranscription. Seule la Professeure- superviseure Benhadjoudja et moi aurons accès aux données tout en gardant leur anonymat. D'autres mesures strictes pour garder la confidentialité des données seront prises, comme par exemples verrouillage des documents. Toutes les mesures pouvant garantir la confidentialité des données seront prises tout au long et après la recherche.

La date et l'heure de l'entrevue seront déterminées en fonction de votre disponibilité. Voilà pourquoi il est important d'avoir votre réponse le plus tôt possible pour pouvoir planifier la suite. Dans ce cas, le principe de la première arrivée première retenue sera utilisé pour avoir une seule participante. Je joins à cette lettre une copie du formulaire de consentement que nous aurons à signer ensemble et une copie de la grille

qui regroupe les différents thèmes que nous aborderons. Toutefois, j'apporterai les documents en support papier le jour-même de l'entrevue.

Sachant combien votre participation est importante pour la réalisation de cette recherche, je vous présente mes remerciements les plus anticipés.

## ANNEXE - GRILLE D'ENTRETIEN

### **Grille d'entretien pour une intervenante en Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.**

Environ 45mn de discussion (Maximum 1h)

**Thèmes :** femmes immigrantes racisées- violence- intervention en Maison d'hébergement- compréhension du vécu des femmes

- Racontez-moi une journée d'intervention dans votre Maison d'hébergement
- Pouvez-vous me parler un peu de vos motivations dans le travail d'accompagnement des femmes victimes de violence ?
- Quel type d'approche priorisez-vous dans l'intervention auprès de femmes sollicitant votre aide ?
- Comment pouvez-vous justifier ce choix ?
- Sachant la diversité ethnoculturelle de la société québécoise, notamment de la ville de Montréal, avez-vous (comme représentante de la maison d'hébergement) une façon différente d'aborder la situation des femmes qui ont une trajectoire d'immigration ici au Québec / Ontario ?
- D'après vous qu'est-ce qui explique la particularité accordée dans l'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence dans le milieu d'intervention.
- De toute votre expérience dans le milieu d'intervention auprès des femmes violentées qu'est-ce qui vous a le plus marqué par rapport aux femmes immigrantes ? Avez-vous déjà fait face à une situation qui vous a dépassé en termes de complexité ?
- Avez-vous des éléments à ajouter par rapport à ce qu'on a dit ou des facteurs importants qu'on n'a pas abordés en lien avec la situation des femmes immigrantes particulièrement ?

Propos de Remerciements

## ANNEXE : FICHE SOCIODÉMOGRAPHIE

Date : .....

Renseignements personnels

Sexe : .....N/A.....

Age : 18-25.....26-35.....36-45.....45 et plus.....

Nationalité / Pays d'origine : .....

**Scolarité**

Niveau :

Secondaire .... Baccalauréat... Maitrise.... Doctorat.....Autres.....

**État de vie**

Vie seule.....

Vivre avec d'autres membres de la famille.....

Mariée.....

Séparée.....

Conjointe de fait.....

**Source de revenu**

Travail.....

Parents.....

Gouvernement.....

*Autres.....*